

Michel Bôle-Richard

Israël
le nouvel
apartheid

LLL

LES LIENS QUI LIBÈRENT

Israël le nouvel apartheid

S'il est un terme que les Israéliens et la communauté juive mondiale réfutent avec violence pour caractériser la situation des Palestiniens en Cisjordanie, c'est bien celui d'apartheid. Bien sûr, il ne s'agit pas du modèle qui a eu cours en Afrique du Sud jusqu'à la libération de Nelson Mandela en février 1990. Nous ne sommes plus à la même époque et les situations politiques sont différentes.

Pourtant, dans les principes et leur mise en application, les méthodes sont souvent similaires et la ségrégation des Palestiniens en Cisjordanie et en Israël est une réalité que personne ne peut nier. Apartheid réinventé, apartheid masqué, les faits et les réalités sur le terrain le démontrent facilement. Ce livre en est une illustration, un constat basé sur des données irréfutables.

Ce qui est beaucoup plus grave est que ce système ségrégatif ne pourra que prospérer en raison du refus d'Israël de créer un État palestinien digne de ce nom et de sa volonté de vouloir maintenir le caractère juif de l'État hébreu. Vingt ans après les accords d'Oslo, le processus de paix est mort et les gens lucides ne croient plus à la solution « deux États pour deux peuples ». Alors ? Dans combien de temps les Palestiniens demanderont-ils comme les Noirs sud-africains « *One man, one vote* » ?

Michel Bôle-Richard

Michel Bôle-Richard, ancien journaliste au quotidien *Le Monde*, a été correspondant en Afrique du Sud de 1984 à 1990 et en Israël et dans les territoires occupés de 2006 à 2009.

ISBN : 979-10-209-0054-8
© Les Liens qui Libèrent, 2013

Michel Bôle-Richard

Israël
le nouvel apartheid

ÉDITIONS LES LIENS QUI LIBÈRENT

Prologue

Soixante-cinq ans après le plan de partition de l'ONU adopté le 29 novembre 1947, qui prévoyait la création de deux États, l'un juif et l'autre arabe, la Palestine a enfin obtenu le statut d'État observateur, le 29 novembre 2012. Ce n'est pas encore une reconnaissance à part entière, mais il s'agit d'une première victoire. Après une si longue attente, elle pourra ainsi accéder aux agences onusiennes et notamment saisir la Cour pénale internationale (CPI) afin que soient jugés certains responsables israéliens soupçonnés de violation des droits de l'homme ou de la législation internationale, notamment en ce qui concerne la poursuite de la colonisation en Cisjordanie. En quoi est-ce une aberration de vouloir traduire devant la justice internationale les auteurs de crimes de guerre ? De hauts militaires israéliens ont déjà été empêchés de se rendre dans certains pays en raison de leurs agissements dans les territoires occupés, et ce en vertu de la « compétence universelle » qui permet de les poursuivre.

La menace de saisine de la CPI a inquiété plusieurs pays occidentaux, qui arguent du fait qu'elle pourrait constituer une entrave à la reprise du processus de paix. Ce qui signifie qu'il faudrait passer sous silence les violations continuelles du droit international et perpétuer l'impunité d'Israël au prétexte de donner une chance à la paix alors que vingt années de négociations n'ont pas permis de la faire avancer d'un iota. Tartuferie ! Israël a immédiatement pris des mesures de rétorsion pour punir l'Autorité palestinienne d'avoir osé user de la voie diplomatique internationale pour se voir reconnaître un droit qui lui est dénié depuis sa création en 1994. Déjà, en octobre 2011, lorsque la Palestine avait fait son entrée au sein de l'Unesco, les États-Unis, en guise de représailles, avaient coupé leur financement à cette organisation. Pourtant, il ne s'agissait que de reconnaître le droit légitime du

peuple palestinien à défendre son héritage, sa culture et son éducation.

Aujourd'hui, il n'est question que de défendre les droits politiques, civils et humanitaires de ce même peuple dans la perspective de voir un jour la Palestine accéder au statut de nation pleine et entière, ce qui avait été décidé par la résolution 181 de l'Assemblée générale des Nations unies sur le partage de la Palestine historique : deux États pour deux peuples. Israël, de son côté, avait accédé à l'indépendance, le 14 mai 1948. La Palestine, elle, avait disparu : Israël en avait annexé une partie, la Jordanie une autre, tandis que l'Égypte occupait la bande de Gaza...

Depuis le partage, un vaste processus d'éviction et de rejet de la population autochtone s'est mis en place. Pour illustrer cette dépossession soudaine puis progressive des Palestiniens, ainsi que la négation de leurs droits les plus élémentaires à tel point qu'ils sont devenus aujourd'hui des parias sur leurs propres terres, il convient de rappeler tout d'abord que le plan de partage avait attribué 55 % du territoire (14 100 km²) aux Juifs alors qu'ils ne possédaient que 7 % des terres et comptaient moins du tiers des habitants (589 000 sur un total de 1 908 775). De leur côté, les Arabes devaient se contenter de 11 500 km². La résolution 181 décidait que « les États indépendants arabe et juif ainsi que le régime international particulier prévu pour les villes de Jérusalem et de Bethléem commencent à exister en Palestine deux mois après que l'évacuation des forces armées de la puissance mandataire (Grande-Bretagne) aura été achevée et, en tout cas, le 1^{er} octobre 1948 au plus tard ». Les frontières de ces trois entités étaient également prévues et détaillées par la résolution.

Mais la Grande-Bretagne décide alors que son mandat prendra fin le 15 mai et que toutes ses troupes auront été évacuées de Palestine à cette date. La veille, le 14 mai, David Ben Gourion proclame l'indépendance d'Israël. « Prenons l'exemple de la déclaration d'indépendance des États-Unis. Elle ne fait pas état de frontières terrestres. Nous non plus, nous ne sommes pas obligés de délimiter les nôtres », écrit dans son journal, le jour même de la création d'Israël, son fondateur. Depuis, celles-ci ne sont toujours pas définies. Et le territoire de l'État juif ne cesse de s'accroître. Il occupe désormais 78 % de la Palestine historique. Et ce n'est pas fini, si l'on prend en compte les terrains grignotés par le mur de séparation ou « barrière de sécurité », comme l'appellent les Israéliens, soit environ 9,4 % de la Cisjordanie. Ou encore les colonies de ce territoire conquis sur la Jordanie,

lors de la guerre des six jours en 1967 (40 % au total), ainsi que l'est de Jérusalem, deux zones sur lesquelles se sont implantés, au total, près de 560 000 Juifs.

En revanche, près de soixante-cinq ans après la naissance d'Israël, la Palestine espère toujours la création de son État. En attendant, ce n'est que justice de faire remarquer que le plan de partage de l'ONU ne respectait pas l'engagement de la Société des Nations (SDN¹) à faire accéder à l'indépendance les peuples placés sous mandat international après le démantèlement de l'Empire ottoman, à l'issue de la Première guerre mondiale. À l'époque, bon nombre d'États du Moyen-Orient tels que la Syrie, le Liban, l'Irak et la Jordanie devinrent des nations à part entière. Il ne s'agissait en fait que de respecter un droit largement reconnu, celui des peuples à disposer d'eux-mêmes, inscrit dans la charte des Nations unies. En cela, l'ONU a failli à sa mission.

D'autant plus que son plan de partage léonin, jamais accepté par les nations arabes, s'est transformé en une véritable politique d'expulsion en Palestine lors de la guerre de 1948. En l'espace d'une dizaine de mois, période que les Israéliens appellent « guerre d'indépendance », près de 750 000 Palestiniens sont contraints de quitter leur domicile par la force ou fuient les combats. Cet exode massif s'accompagne de la destruction de leurs maisons. Cinq cent trente et un villages disparaissent. Des quartiers entiers dans les « villes mixtes » sont vidés de leurs habitants arabes. Un authentique effacement de toute vie antérieure, une spoliation longtemps niée. Les Israéliens s'emparent des terres, créent de nouvelles implantations avec de nouveaux noms. La « judaïsation » est en marche. Elle ne fait que commencer. En l'espace de quatre ans, près de 700 000 émigrés juifs s'installent sur les terres conquises. Les Palestiniens, eux, se réfugient en Cisjordanie (par exemple 100 000 à Naplouse), 200 000 à Gaza, ou encore dans les pays limitrophes : 100 000 au Liban, 70 000 en Jordanie, 80 000 en Syrie pour ne citer que quelques exemples. Ils s'installent dans des camps. Un provisoire qui dure toujours. Ils sont aujourd'hui près de 5 millions installés dans 59 camps, dont 8 à Gaza et 19 en Cisjordanie. Les 150 000 Palestiniens restés sur place subissent alors la loi martiale jusqu'en 1966. Aujourd'hui, ils sont 1,6 million, dotés de la nationalité israélienne, mais citoyens de seconde zone.

Ainsi s'est construit l'État hébreu : c'est pourquoi l'historien Shabtai Teveth a appelé cet événement le « péché originel d'Israël » que les

Palestiniens qualifient de « *Nakba* » (catastrophe). Dans la partie occidentale de Jérusalem, ceux qui ont quitté leur maison ne la retrouveront plus jamais, car les nouveaux arrivants les accaparent toutes. Par la suite, la guerre des six jours, en juin 1967, permet à Israël d'étendre encore son contrôle en occupant cette fois la totalité de Jérusalem, de la Judée et la Samarie, le nom biblique de la Cisjordanie, ainsi que des hauteurs du Golan, la partie occidentale de la Syrie – plus le Sinaï égyptien. En moins de vingt ans, l'État juif parachevait sa conquête de la Palestine historique qu'il allait entreprendre de placer sous son contrôle par le truchement d'une nouvelle étape : celle de la colonisation, une entreprise plus florissante que jamais.

Ayant bien connu le régime de l'apartheid puisque j'ai vécu à Johannesburg de 1984 à 1990, en tant que correspondant du journal *Le Monde*, il m'a semblé intéressant de comparer la situation en Israël et dans les territoires occupés avec celle prévalant en Afrique du Sud à cette période. Après trois années passées à Jérusalem de 2006 à 2009 (toujours comme correspondant du *Monde*) et de nombreux reportages effectués en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pendant et avant cette période, il apparaît difficile de ne pas faire des rapprochements entre les deux situations. Elles sont évidemment différentes, parce que nous ne sommes plus à la même époque et que le contexte politique a changé. Certaines similitudes restent malgré tout frappantes.

Voilà pourquoi il m'a semblé utile d'exposer la situation actuelle en Israël et dans les territoires occupés et d'expliquer en quoi le comportement de l'État juif peut s'assimiler à une forme réinventée de l'apartheid que l'on appelle quelquefois l'« apartheid masqué ». Le terme fait bondir aussi bien nombre d'Israéliens que de Juifs français. Cependant il revient de plus en plus fréquemment dans la bouche des politiciens tant israéliens que palestiniens ainsi que dans les rapports d'organisations internationales pour qualifier l'attitude d'Israël tant à l'égard des Palestiniens d'Israël que ceux des territoires occupés. Cette forme de ségrégation a toutes les chances de s'amplifier en raison de la volonté d'Israël de maintenir le caractère juif de l'État hébreu et de son obstination à refuser de créer à ses côtés un État palestinien digne de ce nom.

Cette dernière perspective relève en effet de plus en plus du mirage, comme une apparition s'évaporant chaque fois que l'on tente de s'en approcher, en raison de la poursuite implacable de la colonisation qui crée une

situation de plus en plus irréversible. Pratiquement vingt ans après les accords d'Oslo en septembre 1993, la faillite de l'Autorité palestinienne, la dégradation économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, la passivité du monde occidental et une balance démographique qui penche inexorablement en faveur des Palestiniens, tous ces éléments constituent les germes d'une déflagration à venir.

Pour illustrer la gravité de la situation, j'évoquerai donc la judaïsation de Jérusalem, la discrimination envers les Arabes israéliens, le blocus de Gaza, le pillage des ressources et des terres palestiniennes et leur transformation en bantoustans, la colonisation galopante, les humiliations quotidiennes des Palestiniens et l'amorce timide d'un processus international de boycottage pour protester contre cet état de fait. Le constat est clair : si, demain, il n'y a pas d'État palestinien, Israël deviendra un État binational avec tous les risques de renforcement encore plus prononcé d'un système d'apartheid qui ne veut pas dire son nom. Tel est l'enjeu.

Ce livre n'est ni un pamphlet, ni une œuvre polémique : il s'appuie sur des réalités et des faits concrets sans autre prétention que de livrer un constat. C'est aussi un cri d'alarme pour la survie d'Israël et le légitime accès de la Palestine à son destin de nation. Il a pour objet d'attirer l'attention sur le caractère critique de la situation qui ne fait qu'empirer faute d'une solution, malgré l'avancée réalisée le 29 novembre 2012 grâce à la décision de 138 États² à l'Assemblée générale des Nations unies à New York.

Cette date historique m'a rappelé une rencontre en juin 1986 avec un pasteur protestant blanc, Nico Smith, installé dans le *township* noir de Mamelodi à proximité de Pretoria, capitale de l'Afrique du Sud. Ayant pris conscience du caractère criminel de l'apartheid, il avait décidé de rompre avec sa communauté d'origine et de combattre le développement séparé entre les Blancs et les autres races. Comme on lui faisait remarquer les progrès en cours – le système des *pass-laws* (laissez-passer) venait d'être aboli et que d'autres lois ségrégationnistes étaient sur le point de l'être –, Nico Smith m'avait pris le bras, me l'avait tordu dans le dos et l'avait ensuite relâché. En me regardant, il m'avait fait remarquer : « Faut-il que vous me disiez “merci” parce que je ne vous fais plus mal ? et que je vous traite d'égal à égal ? Les *pass-laws* n'auraient jamais dû exister, c'est tout ! »

1. L'organisme international qui précéda l'ONU.
2. 9 États ont voté contre et 41 se sont abstenus.

« Hafrada », l'apartheid réinventé

En juillet 2008, quelle ne fut pas la surprise d'un groupe de 22 Sud-Africains venus se rendre compte sur place d'une réalité dont ils n'avaient pas la moindre idée ! Andrew Feinstein n'avait jamais visité Israël ni les territoires occupés. Juif, il a perdu sa mère et ses dix frères et sœurs dans le génocide nazi. Il a, bien évidemment, été très impressionné par le mémorial de Yad Vashem et les récits et images d'Auschwitz où les siens ont disparu. Avec ses compatriotes, tous défenseurs des droits de l'homme, membres de l'African National Congress (ANC), magistrats, journalistes, syndicalistes, écrivains, Blancs, Noirs, Indiens, dont une dizaine de Juifs au total, Andrew Feinstein a, pendant cinq jours, sillonné les territoires occupés de Hébron à Naplouse, en passant par Jérusalem et la « barrière de sécurité ». Ils ont rencontré des organisations de défense des droits de l'homme, visité Tel-Aviv, tenté d'appréhender les réalités du conflit israélo-palestinien. Pour eux, il ne s'agissait pas de trouver des solutions, ni de juger, encore moins de faire des comparaisons avec le régime de l'apartheid que tous ont connu et subi. « Il n'est pas question de dénier à Israël le droit d'exister, mais je dois avouer que je suis choqué par ce que j'ai vu », a déploré Geoff Budlender, lui aussi juif. Ce juriste a été frappé par l'extension de la colonisation, par « la façon de traiter un peuple comme s'il était de seconde classe, par les pesanteurs de l'occupation militaire et le contrôle de tous les aspects de la vie quotidienne des Palestiniens, par la séparation de plus en plus marquée de deux communautés ».

Geoff Budlender s'était refusé à « faire l'analogie avec le système d'apartheid », l'estimant « inappropriée ». Mais Barbara Hogan, ayant passé huit ans dans les prisons sud-africaines parce qu'elle protestait contre la ségrégation raciale, a été stupéfaite de constater en Cisjordanie l'existence des

routes séparées pour les colons et les Palestiniens ainsi que la nécessité pour ces derniers d'obtenir des permis de l'administration israélienne pour se déplacer, ce qui lui a rappelé le système des *pass* pour les Noirs. « Les non-Blancs vivaient dans des zones séparées, mais il n'y a jamais eu en Afrique du Sud de route séparée, de "barrière de sécurité", de check-point, de plaques d'immatriculation différentes », s'est étonnée cette députée de l'African National Council (ANC). « Tout cela est absurde et je me demande jusqu'où cela va aller, ce que ça va donner », s'était interrogée Barbara Hogan, notamment « choquée » par ce qu'elle a vu dans les rues de Hébron : « l'injustice, la haine, le désespoir ». Elle a été frappée de voir « la crainte dans les yeux des enfants », le silence qui régnait dans les rues du camp de Balata, à Naplouse. « Cette ville est assiégée. Les militaires contrôlent toutes les collines, tous les check-points. On ne peut pas entrer et sortir comme l'on veut. Cela n'a jamais existé en Afrique du Sud », a rajouté Nozizwe Madlala-Routledge, ancienne vice-ministre de la santé et députée de l'ANC.

Le poids de l'occupation, l'importance des restrictions et la volonté d'établir une séparation complète ont marqué ces vétérans de la lutte contre l'apartheid. « Partout la présence de l'armée, ces queues aux check-points, ces raids de soldats sont pour moi pires que l'apartheid. Cela ne fait aucun doute. C'est plus pernicieux, plus sophistiqué grâce aux ordinateurs n'existant pas à l'époque de l'apartheid. Ce sont des méthodes déshumanisantes », a insisté le juge Dennis Davis. Ce n'était pas son premier voyage, mais il a trouvé la situation « plus sombre qu'elle ne l'a jamais été ». « J'ai l'impression que nous sommes en 1965 en Afrique du Sud lorsque la répression s'est intensifiée après la condamnation de Nelson Mandela, qui a passé vingt-sept ans en prison. (Selon l'organisation de défense des prisonniers palestiniens, Addameer, 72 détenus sont emprisonnés depuis plus de vingt ans et 23 depuis plus de vingt-cinq ans³). Après le jugement de Mandela, il aura encore fallu deux décennies pour que des sanctions internationales soient imposées contre le régime de l'apartheid. Ici, je ne vois aucune solution en perspective ». « Le bout du tunnel est plus noir que noir », a surenchéri Mondli Makhanya, rédacteur en chef du *Sunday Times*. « Nous, nous savions qu'un jour cela allait se terminer, que les lois de l'apartheid allaient disparaître. Ici, ce n'est pas codifié, l'occupation suffit à faire du Palestinien un être de seconde zone ».

Le terme d'apartheid, considéré comme un outrage en Israël, est utilisé

avec précaution par ces hommes et ces femmes se souvenant qu'il n'y a pas si longtemps, ils étaient encore qualifiés de « terroristes » par le gouvernement blanc, comme le rappelle Barbara Hogan. Ils se refusent aussi à parler de « racisme », de « colonialisme », « car nous ne sommes pas là pour juger, mais pour nous informer », se défend Goeff Budlender, surpris de constater que « les Palestiniens veulent encore croire à une solution ». « Mais, ajoute-t-il, lorsque vous voyez ce chapelet de colonies sur la route de Naplouse et que vous vous heurtez partout au mur de séparation, vous vous dites que cela ne va pas être simple. » Drew Forrest, rédacteur en chef du *Mail & Guardian*, n'a pas compris « comment le peuple juif a pu en arriver là. Un peuple qui, lui aussi, a tant souffert ». « Je comprends parfaitement la peur éprouvée par les Juifs, mais elle ne peut justifier ce qui se passe », a insisté Andrew Feinstein, avant d'ajouter : « Et je trouve très triste que cela se fasse au nom du judaïsme. »

Comment la peur peut-elle conduire à de telles extrémités ? Telle est la vraie question qui se pose. En Israël, tout est affaire de sécurité (*bitakhon*). Ce terme est sans cesse utilisé pour justifier les mesures prises. « La sécurité à bon dos : l'impasse engendre l'impasse, la surenchère, la surenchère, la haine, la haine », écrit Dominique Eddé⁴, écrivain(e) libanaise, pour laquelle « il y a des lustres que le pouvoir israélien prend le bon sens du monde en otage. Provoque et alimente ses ennemis, jusqu'à la folie. Transgresse le droit, la loi, les limites. Table sur la peur pour faire peur à la paix. Ne comprend le rapport au voisin qu'en termes de mépris et de force. Condamne l'avenir en sabotant le présent. Met son peuple en danger au prétexte de le protéger, offense sa mémoire au nom de la mémoire. L'entretient dans l'ignorance et la haine du Palestinien ». Israël devient un État forteresse. Bientôt, avec la construction d'une barrière de sécurité le long des 240 km de la frontière avec l'Égypte, dans le Sinaï, toutes les frontières de l'État juif seront closes, transformant ce pays en un immense ghetto, tournant le dos à ses voisins, s'accrochant désespérément à l'Occident, sûr de sa puissance militaire, taxant d'antisémites tous ceux qui mettent en cause sa façon d'agir.

L'idée de « développement séparé » a été la marque de fabrique de l'Afrique du Sud pendant quarante-six ans – c'est-à-dire depuis l'accession au pouvoir du National Party (NP) en 1948 jusqu'à sa chute en 1994 avec l'élection à la tête de la République sud-africaine de Nelson Mandela. La coalition au pouvoir en Israël, dominée par une formation de droite, le Likoud,

et comprenant un parti raciste d'extrême droite ainsi que des représentants de différents bords politiques, s'insurge contre ce qualificatif, estimant que le système en vigueur en Israël et dans les territoires occupés n'a rien à voir avec celui qui a été mis en place autrefois en Afrique du Sud. Ce dernier s'est caractérisé par une ségrégation institutionnalisée de la majorité noire et des autres minorités non blanches, à savoir les Métis et les Indiens.

En cela, les dirigeants israéliens ont raison. Les différents pouvoirs qui se sont succédé à la tête d'Israël depuis plus de soixante ans se sont bien gardés de traduire dans des textes législatifs l'institutionnalisation d'une ségrégation radicale comme ce fut le cas en Afrique du Sud. Mais les réalités sur le terrain et les pratiques mises en place aussi bien pour les Palestiniens d'Israël (20 % de la population, soit 1,6 million de personnes) qu'en Cisjordanie occupée (2,6 millions d'habitants) illustrent bien la discrimination et la séparation recherchées pour caractériser un système d'exclusion, de marginalisation et d'oppression d'une grande partie de la population de la Palestine historique, c'est-à-dire le territoire placé sous le mandat britannique avant la partition décidée par l'ONU le 29 novembre 1947.

Alors peut-on parler d'une nouvelle forme d'apartheid ? Le débat n'est pas nouveau mais il est de plus en plus d'actualité. Au mois d'octobre 2011, le juge sud-africain Richard J. Goldstone, ancien membre de la Cour constitutionnelle sud-africaine et auteur du fameux rapport de l'ONU sur l'opération « Plomb durci », condamnant les « crimes de guerre », voire « contre l'humanité », commis pendant la guerre de Gaza fin 2008 et début 2009, rapport sur lequel il est en partie revenu en raison des pressions du lobby pro-israélien, s'était insurgé contre la décision du Tribunal Russel sur la Palestine. Au mois de novembre 2011, cette instance avait, au Cap (Afrique du Sud), conclu qu'« Israël soumet le peuple palestinien à un régime institutionnalisé de domination considéré comme apartheid en vertu du droit international ». Le Tribunal Russel avait statué que « ce régime discriminatoire se manifeste avec une intensité et sous des formes variables à l'encontre de différentes catégories de Palestiniens selon leur lieu de résidence. Les Palestiniens vivant sous le régime militaire colonial en territoire palestinien occupé sont soumis à une forme d'apartheid particulièrement grave. Les citoyens palestiniens d'Israël, bien que jouissant du droit de vote, ne font pas partie de la nation juive en vertu du droit israélien et sont dès lors privés des avantages découlant de la nationalité juive et soumis à une discrimination

systématique touchant une vaste gamme de droits de l'homme reconnus ». Le tribunal conclut que, « indépendamment de ces différences, l'application de l'autorité israélienne sur le peuple palestinien, quel que soit son lieu de résidence, équivaut dans son ensemble à un régime intégré unique d'apartheid⁵ ».

Juif lui-même, le juge Goldstone, bon connaisseur du système de l'apartheid, avait, dans un article publié par le *New York Times*⁶, qualifié ce parallèle de « comparaison superficielle », estimant qu'il est « malhonnête de l'utiliser pour déformer la réalité ». « De fait, avait-il ajouté, il y a plus de séparation entre les populations juives et arabes que les Israéliens ne devraient en accepter. Elle est en partie voulue par les communautés elles-mêmes. Elle conduit parfois à de la discrimination. Mais ce n'est pas de l'apartheid, qui implique consciemment la séparation comme un idéal. En Israël, les droits égaux sont la loi... La situation en Cisjordanie est plus complexe. Mais là également il n'y a pas de volonté de maintenir « un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial. C'est une distinction d'importance même si Israël agit de façon oppressive vis-à-vis des Palestiniens. L'Afrique du Sud a mis en place une séparation raciale pour le bénéfice permanent de la minorité blanche au détriment des autres races. Au contraire, Israël a donné son accord pour la création d'un État palestinien à Gaza et dans presque toute la Cisjordanie et demande aux Palestiniens d'en négocier les paramètres ». Alors qui a raison ?

Le Tribunal Russell sur la Palestine, fondé en 2009 pour « mobiliser les opinions publiques afin que les Nations unies et les États membres prennent les mesures indispensables pour mettre fin à l'impunité de l'État d'Israël et pour aboutir à un règlement juste et durable de ce conflit », explique pourtant que « depuis 1948, les autorités israéliennes mènent des politiques concertées de colonisation et d'appropriation de territoires palestiniens. De par sa législation et ses pratiques, l'État d'Israël a séparé les populations juives israéliennes des palestiniennes et leur a alloué des espaces différents. Le niveau et la qualité des infrastructures, des services et de l'accès aux ressources varient selon le groupe auquel on appartient. Tout cela débouche sur une fragmentation territoriale généralisée et sur la création d'une série de réserves et d'enclaves séparées. Il en résulte une vaste ségrégation entre ces deux groupes. Le Tribunal a entendu des témoignages selon lesquels cette politique est officiellement décrite en Israël sous le nom de « *havrada* »,

“séparation” en hébreu ».

Bien sûr, Israël n’a pas promulgué un arsenal législatif institutionnalisant la ségrégation comme ce fut le cas en Afrique du Sud à partir de 1948. Un système qui souvent existait déjà dans les faits, voire dans les lois du temps de la domination anglaise. C’est en 1913 que fut promulgué le *Land Act* qui attribuait 86 % des terres aux seuls Blancs. Mais le National Party au pouvoir avec Hendrik Verwoerd (1958 à 1966), considéré comme l’apôtre du développement séparé, l’a considérablement renforcé et codifié.

Il serait fastidieux d’énumérer la plupart des textes ayant enraciné dans la loi la suprématie blanche minoritaire au détriment de la majorité noire et des autres groupes ethniques, mais il n’est pas inutile d’en rappeler quelques uns. En 1950, le Parlement de l’Union sud-africaine vote trois textes fondamentaux qui sont à la base de l’apartheid, notamment le *Group Areas Act* qui détermine le lieu d’habitation des non-Blancs et conduira à l’expulsion de plus de deux millions de Noirs et de Métis. Au Cap par exemple, le secteur appelé District Six a été entièrement vidé de ses habitants (des Métis) et reste aujourd’hui encore une zone non construite, sorte de cicatrice au pied de la Montagne de la Table sur laquelle il serait sacrilège d’édifier des maisons par respect pour ceux qui ont été chassés. À Johannesburg, place nette sera faite dans le quartier de Sophiatown : direction Soweto.

Un autre texte, le *Population Registration Act* (1950) classe chaque citoyen en fonction de sa race. La pierre angulaire de la ségrégation avec l’instauration du *pass book* obligatoire sur lequel figurent non seulement la race mais aussi le nom des employeurs successifs, l’acquittement des taxes et surtout les autorisations nécessaires pour vivre et travailler en zones blanches. Et enfin l’*Immorality Act*, qui interdit les relations sexuelles interraciales, sera bientôt complété par la prohibition des mariages mixtes.

Au fil des années, ces principes ségrégatifs seront déclinés dans les différentes sphères de la société par des amendements, dans l’éducation, les lieux publics, la santé. Le très controversé laissez-passer deviendra obligatoire en 1952. Pour les lieux publics et les transports, ce sera en 1953 et 1955. La même année, le *Native Amendment Act* interdit aux Noirs désormais appelés « Bantous » de résider à plus de cinq dans un même bâtiment. Deux ans plus tard, un autre amendement prohibe la présence d’Africains dans les locaux réservés aux Blancs. Enfin, une autre loi, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1965, interdit aux Noirs de pénétrer et de résider dans une zone urbaine pendant

plus de soixante-douze heures s'il n'y a pas résidé depuis sa naissance, s'il n'y a pas travaillé depuis dix ans au moins pour le même employeur ou s'il n'y a pas été autorisé par l'administration.

The Suppression of Communism Act, terme générique désignant toute forme de contestation, punit toute forme d'opposition. Pour finir, il y a aura la création des *homelands*, ou « bantoustans », destinés à regrouper les Noirs suivant les différentes ethnies du pays. Les deux autres races – les Métis et les Indiens – pourront, dès janvier 1985, siéger au Parlement mais dans des chambres séparées. Ce fut la grande réforme constitutionnelle imaginée par Pieter Willem Botha en 1983. Pour les Noirs (73 % de la population), ce n'était pas nécessaire, puisqu'ils disposaient, selon Pretoria, de leurs propres institutions politiques dans les bantoustans. « Aucun groupe de population ne doit être placé en position dominante », avait-il expliqué sans ironie oubliant que les Blancs (17 % de la population) décidaient de tout et que les Métis et les Indiens disposaient de pouvoirs relatifs dans des chambres ségréguées.

Avec le recul du temps, il s'agit presque d'une caricature même si cela a bel et bien existé. Ce carcan institué pour dominer, exploiter et avilir la majorité noire afin de maintenir la domination blanche ne s'est concrétisé que par le souci maladif des Afrikaners de traduire dans les textes une pratique ségrégationniste existant déjà, mais qui devait être validée pour se conformer à ce qu'ils estimaient être la loi divine. Ils avaient donc leur conscience pour eux à partir du moment où tout était inscrit noir sur blanc – si l'on ose dire – et approuvé par le Parlement. Les Boers (Hollandais) arrivés dès 1652 au Cap, comptoir sur la route des Indes, avaient pour eux la légitimité coloniale et la magnifique mission d'apporter la civilisation à une société installée sur ces terres bien avant eux, mais considérée comme primitive.

« L'histoire des Afrikaners révèle une volonté et une détermination qui font comprendre à chacun que l'*Afrikanerdom* n'est pas l'œuvre de l'homme, mais la création de Dieu », avait un jour exposé Daniel François Malan, le premier Premier ministre de l'ère afrikaner (1948 à 1954). Il en avait puisé la certitude dans la Bible, source et ciment de la nation, mais aussi justification de la domination d'un peuple sur un autre. C'était, dit-on, le seul livre qu'ait jamais lu le président Paul Kruger, considéré comme le père de la nation. Ce qui fit dire à l'archevêque Desmond Tutu, Prix Nobel de la paix en 1984 : « Nous avons la terre. Les Blancs sont venus avec leur Bible et nous ont dit : "Fermons les yeux et prions". Lorsque nous les avons rouverts, ils avaient

pris la terre et nous avaient laissé la Bible ».

Les Afrikaners se considéraient comme un peuple élu de Dieu, un peuple qui a trouvé la terre promise, un peuple missionnaire. Pour accomplir leur mission, ils se sont appuyés sur l'église, leur église, la *Nederduitse Gereformeerde Kerke* (NGK), l'Église réformée hollandaise qui leur a fourni les justifications théologiques fondant la théorie de l'apartheid. Selon la NGK, la lecture de la Bible impose la séparation des races : puisque Dieu a créé la diversité, il faut la respecter et la maintenir. « Chacun pour soi, chacun chez soi » : telle était l'antienne. Il faudra attendre le synode de l'Église réformée hollandaise d'octobre 1986 pour que cette dernière reconnaisse que « l'apartheid est dépassé car il affecte la dignité humaine et entraîne l'étouffement préjudiciable d'un groupe par un autre ».

La terre était également le socle sur lequel reposait le nationalisme afrikaner. C'était là qu'il s'enracinait. Ils l'avaient conquise et ils l'exploitaient grâce à la main-d'œuvre noire. Ils étaient prêts à la défendre pied à pied, estimant que les Noirs et les Anglais « n'avaient pas l'amour de la terre ». Aux premiers, ils reprochaient de ne pas la mettre en valeur. Aux seconds, ils faisaient remontrance de ne pas y être attachés, ayant un pied sur la mère patrie et l'autre en Afrique. Ce grand écart a valu aux Britanniques le surnom de *souties* (pénis salés), l'organe en cause se trouvant dans l'Atlantique. Eux, les Afrikaners, étaient là-bas pour y rester et ils y sont toujours après l'accession de la majorité noire au pouvoir.

Beaucoup d'analystes ont établi des parallèles entre les Afrikaners et les Juifs d'Israël. On retrouve en effet entre eux des points communs : le caractère sacré de la Bible et des lieux qui y sont mentionnés ; l'importance de la terre ; le rôle de la religion ; le peuple élu ; le sionisme comme justification de l'entreprise coloniale. Les deux pays ont par ailleurs entretenu des liens étroits du temps de l'apartheid, notamment dans le domaine militaire. Leurs combats leur paraissaient identiques, et leurs causes similaires. À la différence que l'objectif des Blancs d'Afrique du Sud était d'exploiter les non-Blancs, tandis que celui des sionistes reste d'expulser les Palestiniens.

On aurait pu penser que le concept d'apartheid appartenait à une époque révolue, qu'il n'aurait pu se perpétuer ailleurs. Que le système colonial avait vécu. La colonisation est pourtant toujours un phénomène bien vivant en ce qui concerne Israël. Et c'est cela qui compte. Sommes-nous encore à l'époque du grand Trek, l'épopée des Boers remontant du Cap vers le

Transvaal au centre de l'Afrique du sud, pour échapper à la domination anglaise et conquérir de nouvelles terres ? Sommes-nous encore à l'époque où les immigrants d'Europe partaient à la conquête du Far-West américain en massacrant les tribus indiennes ? Non, nous n'en sommes plus là. Mais ce qui se passe à Jérusalem et en Cisjordanie mérite que l'on y réfléchisse, même si le mode opératoire diffère et si le calque de l'apartheid sud-africain n'est pas applicable à ce qui s'est passé et à ce qui se produit sur les rives orientales de la Méditerranée.

Faut-il reprendre la définition de l'apartheid telle qu'elle a été formulée par la résolution 3068 de l'Assemblée générale de l'ONU qui, en 1973, décidait dans son article 2 que « l'expression "crime d'apartheid" désigne les actes inhumains commis en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe racial d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci » ? Cette résolution spécifiait entre autres que « le droit de quitter son pays et d'y revenir, le droit à une nationalité, le droit de circuler librement et de choisir sa résidence, le droit à la liberté d'opinion et d'expression et le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques » devaient être garantis. Elle ajoutait que « prendre des mesures, y compris des mesures législatives, visant à diviser la population selon des critères raciaux en créant des réserves et des ghettos séparés pour les membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux, en interdisant les mariages entre personnes appartenant à des groupes raciaux différents, et en expropriant les biens ou fonds appartenant à un groupe racial ou à plusieurs groupes raciaux ou à des membres de ces groupes » sont « des crimes qui vont à l'encontre des normes du droit international, en particulier des buts et des principes de la Charte des Nations unies et qu'ils constituent une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales⁷ ».

Alors y a-t-il domination d'un groupe par un autre ? Y a-t-il une oppression des Palestiniens ? Ces derniers ont-ils le choix de résidence, d'expression, de réunion, de circulation libre ? Faut-il faire un inventaire détaillé des humiliations quotidiennes ? Faut-il énumérer toutes les restrictions imposées ? Prenons seulement la liberté de circuler. Commençons par la bande de Gaza soumise depuis l'arrivée au pouvoir du Hamas, en janvier 2006, à un strict blocus légèrement assoupli après l'assaut contre la « Flottille de la paix », en mai 2010, au cours de laquelle neuf ressortissants turcs furent tués. Les Palestiniens de Gaza n'ont aucune possibilité de se rendre en Cisjordanie ni de

s'y établir et les habitants de cette dernière ne peuvent visiter leurs proches dans la bande de Gaza. Les Cisjordaniens ne peuvent ni s'installer dans la vallée du Jourdain, ni circuler librement entre les différentes villes, ni se rendre sans autorisation à Jérusalem, ni pénétrer dans les colonies, ni bien évidemment en Israël. Les résidents de Jérusalem-Est n'ont pas la possibilité de voyager librement en Cisjordanie, de pénétrer dans la *seam line*, la zone située entre la Ligne verte, qui marquait la séparation entre Israël et la Jordanie à la fin de la guerre en 1949, et le mur. Il est impossible pour les voitures palestiniennes de sortir de certaines villes ou d'y pénétrer, notamment à Naplouse. La circulation des marchandises est totalement réglementée. Plus de six cents kilomètres de routes en Cisjordanie sont réservés à l'usage exclusif des colons.

Afin de contrôler les allées et venues des Palestiniens, il y avait, selon l'OCHA⁸, fin novembre 2012, 540 obstacles barrant les routes d'accès – cubes de béton, levées de gravats ou grillages – et 61 check-points gardés de façon permanente ainsi que 25 autres surveillés de façon épisodique. L'organisation de l'ONU, qui se livre de façon hebdomadaire à un recensement de l'occupation et des incidents auxquels elle donne lieu, dénombre également 34 barrières et 540 check-points volants. Ce qui donne une idée de la surveillance et de la liberté d'aller et venir dont jouissent les Palestiniens. Rappelons que la Cisjordanie, à la suite des accords d'Oslo de septembre 1993, est divisée en trois zones : A sous contrôle palestinien (18 % du territoire) ; B dont la sécurité reste du domaine israélien (20 %) et C sous la supervision totale des autorités juives (62 %).

On a souvent comparé la Cisjordanie à une peau de léopard avec des enclaves palestiniennes quasiment isolées du reste et que l'on assimile à des bantoustans. Il suffit de regarder des cartes de l'Afrique du Sud à l'époque des *homelands* et celle de la Cisjordanie actuelle pour se faire une idée de la façon dont le territoire est morcelé afin de mieux être placé sous un flicage systématique. Les dimensions des deux territoires sont loin d'être les mêmes et les moyens utilisés sans aucune comparaison.

Il y a quelques années, *Le Monde diplomatique* avait publié une carte ou plutôt la représentation d'un archipel dont on aurait pu imaginer qu'il ressemblait aux Maldives, mais qui était en réalité celui de la Palestine orientale, imaginée par Julien Bousac dans l'*Atlas* intitulé *Un monde à l'envers*⁹. Toute la partie contrôlée par Israël avait été transformée en mer.

Une mer de tourments sur laquelle il est possible de naviguer entre différentes îles qui ont pour nom : îles ramalliottes occidentales (ouest de Ramallah), île sainte pour Bethléem, île aux oliviers pour Salfit, île sous le mur pour le sud de la colonie d'Etzion, île de l'Est pour Jéricho. Le voyage vaut le détour. Vous pouvez naviguer dans des canaux, des baies, des golfes du nom des colonies. Vous pouvez zigzaguer de cap en cap, entre les réserves naturelles, les pics des colonies (car celles-ci sont le plus souvent en haut des collines), les zones sous surveillance (symbolisées par des bateaux de guerre), les côtes protégées pour les secteurs sous autonomie partielle (zone B) et les ports de plaisance imaginaires.

Cette carte a fait sensation. Les lecteurs ont pu ainsi se rendre compte de façon imagée à quelle peau de chagrin avait été réduite la Cisjordanie censée devenir dans un avenir sans cesse repoussé le futur État palestinien avec la bande de Gaza. « C'est cette structure générale d'apartheid existant dans les territoires occupés qui rend cette affirmation crédible en dépit des différences existant entre les caractéristiques spécifiques de l'apartheid sud-africain et le régime qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés », écrit Peter Falk dans un rapport circonstancié du 30 août 2010 sur les droits de l'homme déjà mentionné précédemment. Venue en Israël en mai 2008, Nadine Gordimer, juive, Prix Nobel de littérature et farouche opposante au système de l'apartheid n'avait pas hésité à affirmer : « L'humiliation, l'éviction des gens de leur maison, le fait de les maintenir d'un côté du mur alors que leurs moyens de subsistance, leurs récoltes, leurs graines se trouvent de l'autre côté, c'est évidemment comparable à ce qui se passait en Afrique du Sud¹⁰. »

3. Prisoner support and humans rights association. www.addameer.org. Statistiques au 1^{er} janvier 2013 selon lesquelles, il y avait 4 743 prisonniers politiques palestiniens, dont 178 détenus sans inculpation et sans jugement, ce que l'on appelle la « détention administrative ».

4. *Le Monde*, 5 juin 2010.

5. <http://www.russelltribunalonpalestine.com>. Session du Cap : résumé des conclusions, 7 novembre 2011 : « Puisse ce Tribunal prévenir le crime du silence. »

6. « Israel and the apartheid slander », le 31 octobre 2011 : <http://www.nytimes.com>

7. Voir The international convention on the suppression and punishment of the crime of apartheid. Article 2 de la résolution 3068 du 30 novembre 1973 ainsi que le rapport édifiant de Richard Falk sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens depuis 1967 présenté à l'Assemblée générale des Nations unies le 30 août 2010.

8. OCHA : Office pour la coordination des affaires humanitaires dans les territoires occupés. Cet organisme publie chaque semaine un état des lieux en Cisjordanie et à Gaza ainsi que des rapports réguliers sur différents sujets concernant les réalités de l'occupation sur le terrain : www.ochaopt.org.

9. *Atlas 2009 du Monde diplomatique*.

10. *The Jerusalem Post*, 14 mai 2008.

Jérusalem judaïsée

Des siècles durant, nombre de Juifs ont scandé « l'an prochain à Jérusalem ». Devenu le mantra des sionistes, ce rêve se transforma en réalité après la victoire éclair de la guerre des six jours en juin 1967. Par une loi fondamentale édictée en 1980, Jérusalem fut baptisée « capitale réunifiée et éternelle » de l'État d'Israël. Et cela au mépris de la résolution 181 de l'Assemblée générale des Nations unies qui avait décidé d'en faire un « *corpus separatum* » en raison du fait qu'elle a toujours été le carrefour des trois religions monothéistes, juive, chrétienne et musulmane : c'est le premier lieu saint du judaïsme et du christianisme, et le troisième de l'islam. Cette annexion n'a jamais été reconnue par la communauté internationale et les ambassades des pays étrangers sont toujours installées à Tel-Aviv. *In fine*, le désir affiché des religieux juifs ultras est de reconquérir le Mont du Temple, aujourd'hui l'esplanade des Mosquées, afin d'y reconstruire le troisième temple (les deux premiers ayant été rasés, d'abord par le roi de Babylone Nabuchodonosor, puis par l'empereur romain Titus). La nouvelle maquette existe déjà. On peut la voir dans le quartier juif de la vieille ville. Pour le moment, le lieu de prière reste le mur des Lamentations auquel les Juifs ont de nouveau accès depuis la guerre des six jours. Mais ce site n'est en fait qu'un mur de soutènement de l'esplanade ; la place qui y donne accès a été nettoyée dès 1967 de toutes les constructions qui y étaient édifiées auparavant, le quartier dit « des Marocains », établi depuis plusieurs siècles.

Depuis 1967, les autorités israéliennes œuvrent pour se rendre maîtres de Jérusalem-Est et de toute sa périphérie. Ce projet a commencé dès 1948 avec la confiscation des maisons appartenant aux Palestiniens situées dans la partie occidentale. Celles-ci sont accaparées par les nouveaux arrivants qui profitent d'une loi édictée sur mesure, la loi dite « des absents » qui permet aux

vainqueurs de prendre possession des biens considérés comme vacants. Tous ceux qui, en effet, avaient quitté leur domicile ou avaient été chassés entre le mois de novembre 1947 et le mois de septembre 1948, et se trouvaient désormais dans des territoires considérés comme ennemis, ont été expropriés. Ce fut le cas des habitants réfugiés à Jérusalem-Est ainsi qu'en Cisjordanie, placée à l'époque sous le contrôle de la Jordanie. Aujourd'hui encore les spoliés n'oublient pas. Le 11 mai 2008, ils ont défilé dans les rues de Talbiyeh et de German Colony, deux quartiers cossus de Jérusalem-Ouest, pour que personne n'oublie que « 73 000 Palestiniens ont été contraints de partir et qu'au moins 5 000 maisons ont changé de propriétaire », comme le rappelle Diana Husseini, descendante d'une des plus grandes familles palestiniennes. Certains bâtiments portent toujours sur les murs les initiales des anciens occupants, mais aujourd'hui les drapeaux israéliens flottent sur les balcons. Ce fut le point de départ de la grande razzia dont le principal moteur est de couper la ville trois fois sainte de son hinterland.

L'opération a commencé dès 1967. La vieille ville ne couvre qu'un peu plus d'un kilomètre carré. Du temps de l'occupation jordanienne, Jérusalem s'étendait au plus sur 6 km². Après la guerre des six jours, Israël a annexé 64 km² comprenant 28 villages arabes pour créer le « grand Jérusalem ». Lorsque le mur sera terminé et qu'il englobera toutes les colonies édifiées dans un large arc de cercle oriental autour de cette cité, quelque 164 km² auront été ainsi phagocytés pour judaïser Jérusalem. Ce croissant a commencé par sept colonies implantées du nord au sud, auxquelles sont venues s'adjoindre au fil des ans de nombreuses autres, que les autorités israéliennes ne cessent d'agrandir tout en tentant d'en créer encore d'autres comme à Givat Hamatos, près de Bethléem, afin de densifier l'encercllement de la ville historique, de la couper totalement de la Cisjordanie pour empêcher de cette manière que les Palestiniens la revendiquent comme leur capitale¹¹. En juillet 2000, lorsque Bill Clinton, l'ancien président américain, tentait d'arracher un accord de paix, il avait mis l'accent sur le fait que ce qui était juif resterait juif et que ce qui était arabe resterait palestinien. Le statu quo désiré appartient désormais largement au passé.

Aujourd'hui, les bourgs arabes sont enclavés dans les mailles de la colonisation dont l'objectif est de créer une continuité territoriale destinée à isoler les communautés palestiniennes. L'ancienne Ligne verte a été enfoncée de toutes parts. En 2010, lorsque Benyamin Netanyahu avait accepté de

geler pendant dix mois le processus de colonisation afin de relancer les pourparlers de paix, il s'était refusé à appliquer cette mesure à Jérusalem. « Il y a 44 ans, la ville a été réunifiée et nous sommes retournés aux terres de nos ancêtres... L'unité de la ville est le fondement de l'unité du peuple d'Israël », martèle-t-il encore en mai 2011. Quitte à tirer un trait sur tout le passé multiculturel d'une cité fondée entre 3 000 et 2 600 ans avant Jésus Christ !

Qu'à cela ne tienne, un jour viendra où les 284 000 Palestiniens vivant dans ce secteur seront totalement coupés de leurs semblables qui ont le malheur de se trouver de l'autre côté du mur. Lorsque celui-ci sera terminé et englobera l'immense colonie de Maale Adoumim, cité de 39 000 habitants située à l'est, la boucle sera presque entièrement bouclée. Il ne restera plus qu'à construire de nouveaux lotissements à l'ouest de ce complexe, dans une sorte de zone tampon appelée E1 (Est 1), un territoire de 12 km², pratiquement totalement vide, pour qu'un véritable cadenas enserme Jérusalem, de Givat Zeev au nord à Gush Etzion au sud¹².

Le veto américain qui, jusqu'à présent, a empêché Israël de s'emparer du no man's land d'E1 est sur le point d'être bravé. Un gigantesque hôtel de police trône depuis plusieurs années au sommet d'une colline et les autres projets de construction en sommeil ont été réactivés en représailles à l'admission de la Palestine comme État non-membre de l'ONU. Ce qui signifierait que la Cisjordanie serait coupée en deux, que Jérusalem serait totalement isolée de son hinterland et que la perspective d'un État palestinien viable deviendrait totalement illusoire. Les masques tomberaient une bonne fois pour toutes. Une superbe route express à quatre voies borde déjà la colonie de Maale Adoumim pour descendre sur les bords du Jourdain, en direction de la mer Morte.

Demain sans doute, cette gigantesque colonie sera reliée à ses voisines et Jérusalem trônera au milieu d'un chapelet d'implantations juives car E1 est le dernier chaînon manquant de l'encerclement de Jérusalem. Au nord, une ligne de tramway de 14 kilomètres construite par des sociétés françaises et inaugurée en août 2011 relie la colonie de Pisgat Zeev au mont Herzl. Au sud, de hauts murs de huit mètres de haut cernent Bethléem. Une route de contournement est prévue pour permettre aux Palestiniens du sud de la Cisjordanie de se rendre au nord et inversement sans passer par Jérusalem. La Cisjordanie ne sera plus qu'une terre en lambeaux, un patchwork décousu. Des routes spéciales permettront aux colons de se rendre à Jérusalem sans

emprunter les axes utilisés par les Palestiniens. En contrebas du mont des Oliviers, face au nord-est, une route est déjà séparée en deux par un mur pour permettre aux Palestiniens et aux Israéliens de rouler sans se voir (route 45¹³). Sans parler de la route 443, axe entre Jérusalem et Tel-Aviv, qui, sur un tronçon d'une vingtaine de kilomètres, est interdite aux Palestiniens. Des tunnels et des ponts ont été construits pour isoler les voitures israéliennes des voitures palestiniennes. Le processus de séparation se met en place inexorablement. La division des deux peuples progresse de jour en jour¹⁴.

Dans la vieille ville, la colonisation avance également, maison par maison. Par le biais de sociétés écrans, des fonds américains d'organismes comme Ateret Cohanim du magnat Irving Moskowitz ou de groupements de colons fanatiques tel Elad réalisent des acquisitions. Chaque fois, les bâtiments achetés sont transformés en bunkers sur lesquels flotte immédiatement le drapeau israélien. Une guerre d'attrition. Comme le souligne l'organisation de défense des droits de l'homme, B'Tselem, l'objectif consiste à encercler l'esplanade des Mosquées, objet ultime de la judaïsation, pour y reconstruire le troisième temple¹⁵. La bagarre entre nouveaux arrivants et résidents est sans relâche, la conquête sans limite et sans quartier. Actuellement 2 000 colons se sont installés dans la vieille ville. Elle vise aussi bien le mont des Oliviers que le quartier de Cheikh Jarrah. Elle est particulièrement âpre au sud de la vieille ville, à Silwan et Al-Boustan, le bassin sacré considéré comme le siège de l'antique royaume de David et peuplé de 40 000 Palestiniens. Les fouilles archéologiques servent de prétexte à la destruction des maisons et à l'expulsion des résidents vivant dans la vallée du Cédron, au pied du Mont des Oliviers.

Le ministère de l'intérieur a décidé, en février 2012, d'y créer un site touristique de 5 000 m² comportant des salles d'exposition de vestiges archéologiques, des boutiques de souvenirs, une cafétéria. Un parking est déjà creusé. Un jardin est prévu. Un million et demi de visiteurs sont attendus chaque année. Quatre-vingt-trois maisons sont visées à Silwan et cinquante-cinq autres à Al-Boustan. La résistance s'est organisée. Nir Barkat, le maire de Jérusalem, estime que les constructions sont illégales. « La loi doit être respectée, quelles que soient l'identité, la race, la résidence et la religion », a-t-il fait savoir.

L'ennui est qu'il est très difficile, voire impossible, pour les Palestiniens d'obtenir un permis de construire, même si des milliers de maisons manquent.

Selon les chiffres fournis par l'OCHA dans un rapport du mois de mars 2011, les Palestiniens ne peuvent disposer que de 13 % des terres, qui sont déjà bâties pour l'essentiel, bien que leur population ait quadruplé depuis 1967, passant de 70 000 à 284 000. Seuls 14 000 immeubles ont obtenu des permis de construire en plus de 40 ans alors qu'il en faudrait 14 000 chaque année¹⁷. À l'opposé, 35 % des terres ont été allouées aux colons. Les Palestiniens n'ont donc aucune marge de manœuvre et construisent donc sans autorisation (33 % des maisons n'ont pas de permis, plaçant ainsi 93 000 habitants sous la menace de déplacement). De temps à autre, les bulldozers arrivent, escortés par la police, et détruisent tout, jetant des familles entières à la rue. Depuis 1967, 2 800 maisons ont ainsi été rasées – dont 800 au cours de la dernière décennie.

Il faut à tout prix éviter que la population arabe ne progresse. Tout est fait pour les inciter à partir, pour exclure les Hiérosolymitains arabes. Toujours selon l'OCHA, 55 000 Palestiniens sont coupés des zones urbaines par le mur. Les autres doivent emprunter de longs trajets, franchir les check-points (seuls 4 sur 16 leur sont autorisés) pour se rendre dans la ville. Cette « barrière de sécurité » leur rend la vie impossible. À chaque fête juive, les territoires palestiniens sont bouclés. Le libre accès aux lieux saints, garantie essentielle des droits de l'homme, est bafoué. Côté musulman, souvent seuls les hommes au-dessus de 55 ans, les femmes de plus de 45 ans et les enfants de moins de douze ans peuvent librement se rendre sur l'esplanade des Mosquées. L'OCHA a calculé que 40 % des habitants de Cisjordanie n'ont aucune possibilité de faire leur prière à la mosquée Al-Aqsa ou au dôme du Rocher, les deux édifices religieux situés sur ce promontoire sacré. Qu'ils soient de Cisjordanie ou de Jérusalem, les Palestiniens ne peuvent utiliser l'aéroport Ben Gourion de Tel-Aviv car ils n'ont pas de passeport israélien. Ils doivent se rendre à Amman en Jordanie, franchir la frontière par l'un des trois points de passage et, pour ce faire, affronter toutes les tracasseries administratives imposées par les autorités israéliennes.

Les Arabes de Jérusalem jouissent d'un statut de résident permanent : ils disposent d'une carte d'identité bleue et bénéficient des services sociaux. Mais ils ne sont pas autorisés à voter aux élections nationales. Leurs enfants n'obtiennent le statut de résident que sous certaines conditions, et si leur épouse n'a pas le statut de résident, ils ne peuvent vivre ensemble qu'après l'obtention d'un permis de « réunification familiale ». Ce qui n'est jamais une

mince affaire. En fait, comme l'observe B'Tselem, on les traite « comme des immigrés même s'ils sont nés à Jérusalem et y vivent depuis des générations ». Leur situation est d'autant plus précaire que les autorités ont la faculté de retirer facilement le permis de résidence. Chaque détenteur doit prouver qu'il habite dans cette partie de la ville en fournissant les papiers adéquats (preuve de vie). En principe, après sept années d'absence, le permis est retiré. Ce fut le cas pour 14 561 d'entre eux depuis 1967, dont 4 672 pour la seule année 2008, dernier chiffre connu, soit vingt fois plus que la moyenne des années précédentes.

Le processus d'exclusion s'accélère et des procédures sans fin sont intentées pour éviter ce bannissement. Le Centre pour les Droits sociaux et économiques de Jérusalem croule sous les dossiers. Ziad Al-Hammouri, le directeur, explique qu'il faut batailler tous les jours contre les Israéliens pour conserver le droit de vivre à Jérusalem-Est. Il est évidemment impossible pour un Palestinien de vivre et d'acheter une propriété à Jérusalem-Ouest et a fortiori dans le reste d'Israël : 93 % des terres sont des terres d'État gérées par la *Israel Lands Administration* (ILA) et le Fonds national juif, et allouées aux nouveaux immigrants en vertu de la loi du retour.

Est-il nécessaire d'en rajouter sur le fossé séparant la communauté juive de la communauté arabe à Jérusalem, sur la différence des niveaux de vie, sur l'inégalité en matière de santé, d'éducation, d'infrastructures, de services alors que cette dernière représente 37 % des habitants ? Parmi les Arabes, 78 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ce chiffre atteint 83 % pour les enfants, selon l'Association pour les droits civils en Israël (ACRI¹⁶). Il suffit de circuler à la périphérie de la vieille ville dans les bourgs environnants pour se rendre compte de la situation. Des résidents entassés dans des cités chaotiques aux routes défoncées avec des écoles surpeuplées. La grande préoccupation des Israéliens est que cette population démunie ne cesse de croître, pour atteindre les 40 % de la population totale alors qu'elle ne représentait que 25 % en 1967. En 1973, une commission du nom de « Gavni » avait établi que le ratio de la balance démographique entre Juifs et Arabes devait être maintenu au niveau de 70 % de Juifs pour 30 % de Palestiniens. C'est pourquoi par exemple les 40 000 habitants du camp de réfugiés de Choufat craignent de ne plus pouvoir avoir accès à Jérusalem depuis qu'ils ont été placés derrière le mur et qu'en décembre 2011 un gigantesque terminal avec fils de fer barbelés, caméras et fouilles individuelles

a été installé, qui permet aux Israéliens de contrôler les allées et venues de chaque résident. Ces derniers appréhendent qu'à l'avenir, leur camp ne fasse plus partie de Jérusalem et soit placé sous le contrôle de l'armée en tant que partie intégrante de la Cisjordanie.

La règle de base consiste à modifier l'équilibre démographique de tout le secteur. C'est pourquoi, en 2011, le nombre de permis de construire accordés à des Israéliens à Jérusalem a atteint le chiffre record de 3 690, soit le chiffre le plus élevé depuis dix ans, selon l'ONG La Paix maintenant. Le processus en cours s'accélère, y compris en Cisjordanie, où les constructions ont progressé de 20 % en 2011 par rapport à l'année précédente. Cette vaste entreprise entraîne sans conteste de la discrimination, de l'exclusion, de la dépossession et bien évidemment de la répression. Elle n'est qu'une entreprise coloniale au nom du sionisme et avec la Bible pour justification. « Israël perpétue de façon active l'annexion de Jérusalem-Est en affaiblissant systématiquement la présence palestinienne dans la ville par l'expansion des colonies, une planification restrictive, la poursuite des évictions et démolitions, une politique inéquitable en matière d'éducation, un accès difficile aux soins médicaux, des prestations et des investissements insuffisants, et la précarité du statut de résident ».

Ce constat sans concession a été établi par les 27 consuls généraux de l'Union européenne (UE) à la fin 2011¹⁷. Ce n'est pas le premier. Et pourtant cela continue ! En affirmant, dans un article publié le 16 avril 2010 par l'*International Herald Tribune*, que « Jérusalem est au-dessus de la politique » et qu'« aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire, juifs, chrétiens et musulmans peuvent accomplir leurs rites religieux librement et que, contrairement à certaines affirmations des médias, juifs, chrétiens et musulmans ont l'autorisation de construire leur foyer n'importe où dans la ville », le Prix Nobel de la paix Elie Wiesel dénie outrageusement la réalité des choses. « Certains Juifs zélés se jouent des contraintes de l'espace à Jérusalem pour s'insérer comme autant d'os dans les gorges des quartiers arabes pour les purifier et les judaïser avec l'aide de riches bienfaiteurs américains dont vous connaissez plusieurs personnellement », lui avait alors répondu le journaliste Yossi Sarid, dans le quotidien *Haaretz*¹⁸.

11. Peace now, La paix maintenant, 13 octobre 2011 : <http://peacenow.org.il/eng/>

12. Nir Hasson, « Vers une séparation effective de Jérusalem », *Haaretz*, 23 décembre 2011.
13. Shahar Ilan, « A wall run through it », *Haaretz*, 19 novembre 2007.
14. « La route de l'apartheid », article de l'auteur, *Le Monde*, 15 mars 2008.
15. B'Tselem, centre israélien d'information pour les droits de l'homme dans les territoires occupés, 1^{er} janvier 2011.
16. Le rapport a été publié en mai 2012 sous le titre « Policies of neglect in East Jerusalem ».
17. Laurent Zecchini, *Le Monde*, 19 janvier 2012.
18. « For Jerusalem, a response to Elie Wiesel », *Haaretz*, 18 avril 2010. Voir aussi Alain Gresh : « Elie Wiesel l'imposteur et Jérusalem, <http://blog.mondediplo.net> .

Juifs seulement

S'il existe une caricature du comportement outrancier des autorités israéliennes, c'est la situation à Hébron. Pour assurer la sécurité de quelque six cents colons installés dans le cœur historique de la ville, l'armée a transformé la casbah en un quasi désert. Assad Nour Munshar met un point d'honneur à venir tous les jours dans sa boutique de la vieille rue Shalaleh. Il y a bien longtemps qu'il ne vend pratiquement plus rien. Sa quincaillerie est dévastée, poussiéreuse. Les murs suintent l'humidité et le plafond est pourri. Son vrai travail consiste à surveiller les colons installés juste de l'autre côté de ses portes métalliques afin que son magasin ne soit pas totalement ruiné puis occupé par ces voisins de plus en plus agressifs.

Cet homme de 71 ans a perdu une grande partie de ses produits à la suite d'une inondation provoquée par les colons. D'autres ont été volés après qu'une porte a été fracturée. De l'acide a même été utilisé pour pratiquer des trous dans les portes métalliques. La boutique empeste l'urine déversée par les colons dont les habitations surplombent cette rue commerçante, autrefois poumon d'Hébron. Les grillages métalliques installés au-dessus de la rue sont remplis de détritiques de toute nature que les colons jettent de leurs fenêtres. Les ouvriers qui travaillent à la réfection de la chaussée doivent veiller aux seaux d'eau ou de déjections qui sont balancés depuis une terrasse sur laquelle un soldat déambule de façon débonnaire.

Des rouleaux de fil de fer barbelé séparent les deux mondes. Un mirador domine le secteur. Derrière la boutique d'Assad Nour Munshar, la ruelle qui était celle des bijoutiers est vide, devenue un dépotoir. L'armée a soudé les portes métalliques des magasins. Pas question de céder face à « l'occupant », proteste le quincaillier. « Je préfère être égorgé sur place. » Auparavant il avait six employés et aujourd'hui, il est seul. Il survit grâce à l'aide alimentaire

que lui donne chaque mois le Comité International de la Croix Rouge (CICR).

Il fait partie des quelque 9 000 personnes auxquelles sont distribués des colis de nourriture dans cette ville qui fut, par le passé, le principal centre commercial du sud de la Palestine. Toutes habitent dans le secteur H2, un secteur tampon d'un peu plus de quatre km² comprenant le cœur de la cité, c'est-à-dire la zone commerçante ainsi que les points d'implantation des colons. À la suite d'un accord avec l'Autorité palestinienne signé en 1997, ce secteur qui compte 35 000 habitants a été placé sous le contrôle de l'armée israélienne alors que la zone H1 (130 000 habitants) est administrée par l'Autorité palestinienne. Les colons souhaitent faire main basse sur cette zone centrale, considérant qu'elle leur revient pour des raisons historiques. Leur présence rend la vie impossible à leurs voisins arabes en dépit des observateurs civils de l'ONU de la *Temporary International Presence in Hebron* (TIPH).

Depuis le début de la deuxième Intifada en septembre 2000, la situation dans la zone H2 s'est considérablement dégradée. Couvre-feu, restrictions de circulation, fermetures des commerces ont transformé le cœur d'Hébron en « une ville fantôme » selon le titre d'une étude de l'Organisation de défense des droits de l'homme B'Tselem. Celle-ci a établi que 58 % des appartements sont inhabités en raison des difficultés à vivre dans un état de siège permanent et que 77 % des commerces (1 829 au total) ont été fermés sur ordre de l'armée¹⁹. Des rues entières sont aujourd'hui désertes. Leur accès est contrôlé par des soldats. Les rideaux de fer des boutiques ont été soudés. Le marché a également été fermé, puis annexé par les colons, qui ont tenté de le transformer en un nouveau point d'implantation. Un programme de réhabilitation de 22 vieux bâtiments a été stoppé sur décision militaire en raison de leur proximité avec les implantations juives. Et tout cela à cause de la présence de 600 colons aux exactions jamais sanctionnées. La situation ne cesse de se dégrader. Le constat est de plus en plus alarmant, selon le CICR.

La présence de l'armée est permanente. Elle contrôle les Palestiniens désireux de se rendre au caveau des Patriarches. Elle facilite le passage aux Juifs souhaitant aller prier dans ce site où sont censés être enterrés Abraham, Jacob et Isaac, vénérés par les trois religions monothéistes. Depuis qu'un nationaliste religieux, Baruch Goldstein a, en 1994, fait irruption dans ce site sacré et mitraillé des fidèles musulmans, en tuant 29, ce lieu de culte a été divisé en deux de telle sorte que les Juifs et les Arabes ne se rencontrent pas.

Les deux communautés vivent d'ailleurs totalement séparées et empruntent des routes différentes, avec interdiction des voitures du côté palestinien. La ville est coupée en trois. La bataille pour la reconquête d'Hébron (zone H2) par les colons est loin d'être terminée. Elle donne lieu périodiquement à des bouffées de violence comme ce fut le cas après l'achat d'un immeuble par des religieux fanatiques finalement évacués en décembre 2008. Hébron et toute la région environnante (avec la colonie de Kiryat Arba ainsi que celles de Givat Harsina et Givat Ha'avot) symbolisent la cristallisation des affrontements entre deux peuples et reflètent une colonisation qui ne recule devant rien pour arriver à ses fins.

Il ne s'agit que d'un exemple parmi d'autres. Celui du sort réservé aux Bédouins en offre un autre. Le plan Praver, du nom d'un membre du Conseil pour la sécurité nationale, a été adopté le 11 septembre 2011 par le gouvernement israélien. Il prévoit le transfert forcé de 30 000 Bédouins afin de les sédentariser dans des villages dits « reconnus », appelés « villes de concentration » par les Israéliens et *townships* comme en Afrique du Sud pour les déplacés, afin de faire le vide pour planter des arbres et installer des colons dans le désert du Néguev. Les 13 villages « non reconnus » seront donc rasés définitivement. L'un d'entre eux, Al-Arakib, camp de tôles ondulées et de baraquements, a déjà été détruit 29 fois et à chaque fois rebâti. Pour les Bédouins qui sont des citoyens israéliens, il n'est pas question de renoncer à leur mode de vie ancestral et de s'établir définitivement dans des emplacements qu'ils n'ont pas choisis. Mais leurs documents de propriété, qui remontent pour la plupart à la période ottomane, ne sont pas reconnus par les autorités israéliennes. Lors de la création de l'État juif en 1948, 79 000 d'entre eux sur les 90 000 existants avaient déjà été expulsés. Ne restait que onze tribus sur dix-neuf. Aujourd'hui 180 000 bédouins vont et viennent au gré des pâturages, vivant pour la plupart dans le Néguev mais une bonne partie s'est plus ou moins sédentarisée. Il en reste environ 70 000 (40 villages) à fixer afin de pouvoir mieux les contrôler. Pour les autorités, il s'agit de « squatters » auxquels elles prétendent assurer de meilleures conditions de vie en leur fournissant une aide économique²⁰.

Mais les Bédouins n'en veulent pas. Ils préfèrent vivre comme ils l'entendent et parlent de « déclaration de guerre », estimant que l'on veut les chasser de chez eux définitivement. Le 6 octobre 2011, des milliers d'entre eux se sont rendus à Beersheva pour protester, brandissant des pancartes

« Israël a volé les terres des citoyens arabes du Néguev ». Ils se retranchent derrière les recommandations de la commission Goldberg qui, le 11 novembre 2008, avait proposé que les Bédouins restent dans leurs foyers, estimant qu'ils avaient « des liens historiques » avec cette terre. Mais, pour le gouvernement, il s'agit de « faire fleurir le désert » et de développer les zones de colonisation en faveur des Juifs. La commission Praver ne prévoit de reconnaître qu'un sixième des terres bédouines. Les autorités israéliennes paraissent décidées à aller de l'avant et à résoudre cette question une fois pour toutes. Elles ont également l'intention de faire place nette en Cisjordanie où vivent 27 000 Bédouins. Une partie d'entre eux devraient également être évacués et, en premier lieu, ceux – au nombre de 2 400 – qui vivent le long de la route descendant vers la mer Morte qui longe la colonie de Maale Adoumim. Tous ceux installés en zone C, entièrement contrôlée par Israël, sont dans le collimateur, notamment lorsqu'ils vivent à proximité des implantations juives. Certaines tribus descendent de celles expulsées du Néguev. Il s'agirait donc d'un deuxième départ forcé.

Gideon Levy, journaliste du quotidien *Haaretz*, a usé de la formule « nettoyage ethnique » pour décrire la situation. En mai 2011, il révéla qu'Israël avait, entre 1967 et 1994, utilisé une procédure secrète pour révoquer le droit de résidence de 140 000 Palestiniens. La méthode employée était simple : tout Palestinien souhaitant se rendre à l'étranger pour faire des études ou travailler devait laisser sa carte d'identité au pont Allenby, le point de passage entre la Cisjordanie et la Jordanie. En échange, il recevait un laissez-passer renouvelable, mais seulement pendant une période de six ans. Si, à son retour, ce laps de temps était écoulé, il perdait son droit de résidence... sans bien sûr avoir été informé de ce délai ! Ce procédé a permis, selon *Haaretz*, de réduire la population palestinienne de 14 %²¹.

Après 1994, date de la mise en place de l'Autorité palestinienne en application des accords d'Oslo du 13 septembre 1993, les choses n'ont pas vraiment changé. La loi israélienne permet en effet de révoquer le droit de résidence à tout Palestinien qui s'absente trop longtemps de chez lui. C'est ainsi que 130 000 d'entre eux sont classés *no longer residents* (NLR) et de fait expulsés de chez eux sans possibilité de retour. « Tous ceux qui disent "ce n'est pas de l'apartheid" sont invités à répondre à ces questions, écrit Gideon Levy : pourquoi un Israélien peut-il quitter son pays pour le restant de ses jours sans que personne ne suggère que sa citoyenneté soit révoquée alors

qu'un Palestinien, né sur place, n'est pas autorisé à le faire ? Pourquoi un Israélien peut-il épouser une étrangère et obtenir un permis de résidence pour sa femme alors qu'un Palestinien ne peut épouser sa voisine qui vit en Jordanie ? Cela n'est-il pas de l'apartheid ? Au cours de toutes ces années, je n'ai cessé d'écrire sur les tragédies de familles déchirées dont les fils et les filles se voyaient refuser la possibilité de vivre en Cisjordanie ou à Gaza en raison de règles draconiennes... pour les seuls Palestiniens ».

Le 11 janvier 2012, la Cour suprême d'Israël a rejeté les recours de plusieurs associations de défense des droits de l'homme contre la loi de citoyenneté qui, depuis 2003, interdit aux Palestiniens ou aux Palestiniennes de Cisjordanie d'obtenir la nationalité israélienne, voire le permis de résidence, s'il – ou elle – se marie avec un(e) Palestinien(ne) d'Israël qui est officiellement citoyen de plein droit de l'État juif. Ce qui signifie que la réunification des familles est désormais impossible et que les couples palestiniens vivant en Israël dont l'un des membres n'a pas de permis de résidence sont désormais en situation illégale. Ou s'il en a un, celui-ci va-t-il être révoqué ? Depuis 1993, plus de 100 000 Palestiniens avaient obtenu par mariage un permis de séjour en Israël, mais les autorisations avaient déjà considérablement diminué au cours des dernières années.

La décision de la Cour suprême y met un point final. « Si vous voulez vous marier avec un ou une Palestinienne, vous n'avez qu'à partir », a résumé Zeeva Galon, députée de l'opposition. La Cour a estimé sans barguigner que « si le droit à l'égalité était violé, cette transgression ne violait pas pour autant les lois fondamentales du pays ». Elle n'a pas expliqué pourquoi. Ce coup d'arrêt prive de fait « les citoyens arabes d'Israël d'une vie de famille sur la seule base de l'appartenance ethnique ou nationale de leur conjoint », comme l'a fait remarquer Adalah, l'Association de défense de la minorité arabe israélienne²². Rappelons que ces derniers représentent 20,6 % de la population, soit 1,6 million de personnes.

Mais la cause est entendue depuis longtemps. Israël a toujours cherché par tous les moyens à se débarrasser de la population arabe installée sur place. « Faire disparaître les Arabes demeure au cœur du rêve sioniste et était également une condition nécessaire à sa réalisation... À quelques exceptions près, aucun sioniste ne contesta l'intérêt du déplacement forcé ou sa moralité » a écrit Tom Segev, journaliste et historien israélien²³. Golda Meir, lors d'une déclaration restée célèbre, le 15 juin 1969, avait carrément affirmé

a u *Sunday Times* qu'il n'y avait pas sur place « une chose comme les Palestiniens », que ceux-ci « n'existaient pas ». De nombreux dirigeants israéliens considèrent toujours que la Jordanie est la véritable patrie des Palestiniens et qu'ils n'ont qu'à rejoindre leurs compatriotes dans ce pays où ils sont déjà majoritaires. Le royaume hachémite leur a même accordé, pour la plupart, la citoyenneté jordanienne contrairement aux autres pays limitrophes comme le Liban ou la Syrie qui s'y sont toujours refusé, considérant que ces réfugiés devaient retourner chez eux. (Selon le bureau des statistiques palestinien, il y aurait plus de deux millions de réfugiés en Jordanie, 525 000 en Syrie et 450 000 au Liban).

Depuis toujours, Israël a tout fait pour réduire les Palestiniens à une quantité négligeable, en tout cas pour éviter leur accroissement. Eli Yishai, ministre de l'intérieur, l'a souligné sans ambages après la décision de la Cour suprême : « La sécurité nationale est aussi démographique afin de ne pas mettre en cause la majorité juive du pays. » Pas question de favoriser « un suicide national », a ouvertement reconnu l'un des juges de la Cour, Asher Dan Grunis. Comment alors ne pas parler de discrimination raciale puisque ce texte concerne aussi les habitants de Gaza et tous les Palestiniens résidant dans tous les territoires considérés comme « ennemis » ?

En revanche, n'importe quel étranger peut demander un permis de résidence en Israël et les Juifs du monde entier peuvent venir s'y installer en vertu de la loi du retour qui date du 5 juillet 1950. Retour permis pour les membres d'une diaspora d'il y a deux mille ans et retour interdit pour une diaspora qui remonte à 65 ans. Sinon, il n'y aurait plus de domination juive, mais une majorité arabe qui réclamerait les mêmes droits, les mêmes pouvoirs. C'est pourquoi il y aura toujours deux citoyennetés différentes, deux nationalités effectives, deux régimes légaux inégaux. C'est pourquoi Benjamin Netanyahu réclame désormais la reconnaissance du caractère juif de l'État d'Israël après avoir obtenu de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) la reconnaissance juridique de son pays sans jamais s'engager sur la création d'un État palestinien. Une nouvelle exigence pour une nouvelle théocratie !

Si les Palestiniens l'acceptaient, cela signifierait renoncer définitivement au droit au retour et nier l'arabité de 1,6 million de leurs compatriotes vivant en Israël. Avigdor Lieberman, ex-ministre (démissionnaire) des affaires étrangères, a même proposé que la citoyenneté des arabes d'Israël soit

révoquée si ces derniers participaient à « des actes qui constituent une infraction à la loyauté de l'État ». Ce dirigeant d'Israël Beitenou (Israël notre maison), formation d'extrême droite, a toujours été partisan du transfert des Palestiniens d'Israël vers la Cisjordanie si un État palestinien était créé. Les dirigeants de Ramallah, Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne en tête, se sont toujours insurgés contre la reconnaissance du caractère juif d'Israël, estimant que cette nouvelle condition était inacceptable.

« Israël a créé le droit au retour pour les Juifs du monde entier, mais le refuse aux Palestiniens », constate l'avocat palestinien, Raja Shehadeh²⁴. Pour lui, « il n'y aura pas de paix » sans reconnaissance de ce droit. « Les Israéliens doivent comprendre ce qu'est la *Nakba* et ce que nous avons subi, mais ils n'en prennent, hélas, pas le chemin », déplore-t-il. Ils persistent à nier la spoliation, le déracinement et l'éviction de centaines de milliers d'Arabes en dépit du travail accompli par les historiens, notamment les historiens juifs comme Ilan Pappé, Avi Shlaim et Benny Morris qui ont amplement démontré l'ampleur de cette tragédie. Mahmoud Abbas s'est déclaré prêt à négocier ce droit au retour, acceptant qu'une infime partie seulement puisse revenir, mais il exige un dédommagement pour les autres et surtout qu'Israël reconnaisse sa faute originelle.

Cette politique d'expulsion n'a pas cessé avec l'armistice de 1949. Il a été officiellement mis en place et/ou entériné par une série de lois donnant la pleine propriété des territoires arabes au Fonds national juif. Il s'agit notamment de l'*Absentee property law* de 1950 et de la *Land acquisition* de 1953. Cette dépossession s'est poursuivie pendant et après la guerre des six jours au cours de laquelle 250 000 Palestiniens ont été expulsés ou ont fui, soit le quart de la population. Ces déracinements auraient sans doute été plus importants si le conflit avait duré plus longtemps et si Israël n'avait craint la réprobation de la communauté internationale, beaucoup plus à l'écoute des événements qu'en 1948. À l'époque, les Israéliens préféraient plutôt parler de « transfert » que de « nettoyage ethnique ». Aujourd'hui encore, ils s'insurgent contre l'utilisation de cette expression. Depuis 1967, par le biais de la colonisation qui redouble d'intensité, cette pression pour rejeter les Palestiniens n'a jamais cessé. C'est une vaste entreprise de grappillage du terrain associée à une répression féroce par un maillage militaire et policier qui ne se relâche pas. Chaim Levinson, journaliste au quotidien *Haaretz*, a révélé qu'il existait pas moins de 101 types de permis délivrés par l'administration

israélienne pour contrôler les déplacements des Palestiniens²⁵ : en fonction des besoins, des professions, des circonstances, des lieux de résidence, etc. La construction du mur a encore compliqué les choses. Il doit serpenter sur 708 kilomètres, soit plus du double de la longueur de la Ligne verte (ligne de cessez-le-feu de 1949 entre la Jordanie et Israël longue de 320 km) grignotant au passage de ses nombreux méandres 9,4 % de la Cisjordanie. Les deux tiers sont achevés ; 8 % sont en construction ; et, pour le reste (près de 30 %), il faut encore trouver un financement.

La décision de la Cour de justice internationale de La Haye, le 9 juillet 2004, était pourtant claire : « Israël est dans l'obligation de mettre un terme aux violations du droit international dont il est l'auteur ; il est tenu de cesser immédiatement les travaux d'édification du mur qu'il est en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, de démanteler immédiatement l'ouvrage situé dans ce territoire et d'abroger immédiatement ou de priver immédiatement d'effet l'ensemble des actes législatifs et réglementaires qui s'y rapportent ». Sans résultat !

Selon l'OCHA, 7 500 Palestiniens habitant entre la Ligne verte et la barrière de sécurité ont besoin d'un permis pour vivre dans leurs propres maisons. Lorsque la construction sera achevée, ils seront 23 000 de plus. Quatorze check-points contrôlent l'accès à Jérusalem et quatre-vingts autres barrent les paysans de leurs champs coupés en deux ou séparés de leur habitation. Pour les franchir, ils doivent obtenir des permis. Bien évidemment, ces autorisations doivent être renouvelées à intervalles réguliers, ce qui nécessite de longues démarches et le passage obligé par le Shin Bet, les services de sécurité intérieure qui monnayent le sésame en échange d'informations, comme l'indique l'organisation Machsom Watch, ONG israélienne composée de femmes qui surveillent les check-points pour dénoncer les abus qui y sont commis. Pour illustrer l'importance et la complexité de ce monstre administratif, l'OCHA a indiqué que les agences humanitaires internationales perdaient 20 % de leur temps de travail en démarches de ce type. On est loin du modèle unique de laissez-passer sud-africain tant décrié à l'époque. En réalité, tout est organisé pour rendre la vie du Palestinien insupportable et l'obliger à partir. Et cela dure depuis 1948.

Israël a cherché à se débarrasser de la population locale. C'est un fait : dans une lettre datée du 10 juin 2012, en réponse à une demande

d'information de l'ONG israélienne Hamoked (Centre de défense des individus), l'armée israélienne a indiqué que le droit de résidence avait été révoqué pour plus de 140 000 Palestiniens de Cisjordanie et plus de 100 000 à Gaza entre 1967 et 1994, année de la création de l'Autorité palestinienne. Ces décisions furent motivées par un séjour prolongé à l'étranger ou la non-participation aux opérations de recensement²⁶. Comme il n'a pas été possible d'exclure tout le monde, l'État juif a organisé le compartimentage de la population en l'enfermant dans des ghettos de plus en plus étroits. Et ce travail de mise à l'écart n'est pas encore achevé. Il se poursuit inexorablement. Arabes et Juifs vivent donc de plus en plus dans des mondes séparés. Que ce soit bien évidemment en Cisjordanie, mais également en Israël. Chaque communauté a son quartier et il est très difficile, voire impossible, qu'il y ait des mélanges. Il est bien sûr impensable que des Palestiniens puissent habiter dans des colonies et il est inconcevable que des Juifs aillent s'installer au milieu d'une ville arabe.

Même les différentes communautés juives se regroupent suivant leur pays de provenance. Il y a les secteurs marocain, français, russe, yéménite, éthiopien, etc. Au mois de janvier 2012, des Juifs éthiopiens (Falashas) sont descendus dans la rue à Kiryat Malachi pour protester contre les difficultés rencontrées pour se loger dans cette ville en raison de la couleur de leur peau. « *Not for whites only* » (pas seulement pour les Blancs) proclamaient les banderoles. La séparation des populations n'est bien évidemment pas aussi marquée qu'elle le fut en Afrique du Sud. Il n'a jamais été question de « *petty apartheid* » (apartheid mesquin) comme ce fut le cas dans ce pays avec des inscriptions « *whites only* » sur les bancs publics, les transports, les bars, les toilettes. Nous ne sommes plus à la même époque et Israël s'est toujours bien gardé d'édicter des lois générales de discrimination. Mais le résultat est tout de même là. À la différence de l'Afrique du Sud qui n'a jamais voulu expulser la population noire qui était largement majoritaire mais plutôt la mettre de côté et l'utiliser comme force de travail, Israël a toujours souhaité se débarrasser de ces importuns. « Ils ont 22 pays arabes à leur disposition pour s'installer. » Ce type de réflexion a été maintes fois entendu. « Il n'y a pas de place en Palestine pour deux peuples. Aucun développement ne nous permettra d'atteindre notre objectif de nation indépendante dans ce petit pays. Sans les Arabes, la terre sera vaste et spacieuse pour nous ; avec les Arabes, la terre restera rare et exiguë », écrivait déjà Yosef Weitz, l'un des

responsables du Fonds national juif, en 1940.

La loi du retour est, en fait, l'une des premières lois ségrégationnistes parce qu'elle est fondée sur des privilèges accordés à une population et non à une autre. Le 10 mars 1970, un amendement à la loi du retour a été voté par la Knesset pour spécifier que ce droit est également accordé « aux enfants et petits-enfants d'un Juif, à son conjoint et au conjoint d'un enfant ou d'un petit-enfant d'un Juif – à l'exception d'une personne qui était juive et a, de sa propre volonté, changé de religion ».

C'est pourquoi Israël se présente comme la nation des Juifs du monde entier, quel que soit l'endroit où ils vivent. La charte de l'Agence juive stipule que les terres « sont la propriété inaliénable du peuple juif » et que l'Agence « doit promouvoir la colonisation agricole fondée sur la main-d'œuvre juive ». Toutes les organisations para-étatiques comme l'Organisation sioniste mondiale, le Fonds national juif et l'Agence juive travaillent ensemble pour agrandir et faire prospérer la terre d'Israël. C'est ainsi que la *Israel Lands Authority* et le Fonds national juif contrôlent 93 % des terres et surveillent par des vols de reconnaissance les champs palestiniens afin de les confisquer s'ils ne sont pas cultivés. Tous les moyens sont bons pour s'approprier des domaines : utilisation d'hommes de paille, modification ou non-reconnaissance de la loi ottomane fondée sur la coutume, création de zones militaires rétrocédées ensuite aux colons et extensions des colonies existantes par le biais d'avant-postes rattachés ensuite au corps principal. Ainsi la toile d'araignée s'étend-elle au fil des ans. Golda Meir n'avait-elle pas déclaré « la frontière d'Israël est là où les Juifs vivent et pas là où il y a une ligne sur une carte » ?

En juin 2007, à l'occasion du 40^e anniversaire de la guerre des six jours, l'OCHA avait calculé que, sur les 5 600 km² de la Cisjordanie occupée, 45,47 % sont soit interdits d'accès, soit soumis à des permis pour les Palestiniens parce qu'ils se trouvent soit aux mains des colons et de l'armée, soit décrétés réserves naturelles. Dans son rapport, cet organisme de l'ONU avait révélé tous les détails sur la façon dont l'État juif fait main basse sur la Cisjordanie, la tronçonnant en une quinzaine de cantons desquels il est pratiquement impossible de sortir pour les 2,6 millions d'habitants. Ce constat avait fait apparaître qu'il était déjà très difficile de créer un État palestinien digne de ce nom en raison de la situation sur le terrain. « La réalité s'oriente dans une direction qui va rendre la vie des Palestiniens plus difficile et ne va

pas leur permettre d'atteindre ce à quoi ils aspirent », avait fait remarquer David Shearer, directeur de l'OCHA.

Il n'était pas le seul à établir ce constat. En quittant ses fonctions au début du mois de mai 2007, Alvaro de Soto, l'envoyé spécial de l'ONU au Moyen-Orient, disait aussi « d'un côté, les Palestiniens doivent endurer les perpétuels ajournements des négociations qui sont le seul espoir d'un aboutissement pacifique et, de l'autre, les perspectives d'un État viable s'amenuisent sous leurs propres yeux ». Aujourd'hui plus que jamais, les chances d'une inversion de tendance ou d'un démantèlement des implantations apparaissent illusoire, pour ne pas dire irréelles. À tel point que même l'Union européenne, pourtant toujours précautionneuse à l'égard de la politique israélienne dans les territoires occupés, commence très sérieusement à s'inquiéter. « La fenêtre pour une solution à deux États se referme rapidement avec l'expansion continue des colonies et les restrictions d'accès pour les Palestiniens dans la zone C » (sous contrôle total des Israéliens), indique un rapport interne des chefs de mission des pays de l'UE à Jérusalem et à Ramallah datant du mois de juillet 2011. Ce document dénonce « un transfert forcé de la population locale » qui ne compte plus que 150 000 habitants, soit moins de la moitié par rapport aux colons dans cette zone représentant 62 % de la Cisjordanie.

En 2011, leur progression a été de 4,3 % et en 2012 de 47 %, ce qui porte à 360 000 le nombre de colons installés en Cisjordanie. En 2009, la progression avait atteint le chiffre record de 7 %. Actuellement, le rythme d'augmentation de la population des colonies est près de trois fois supérieur au rythme d'augmentation global de la population israélienne (1,7 %). Désormais, les colons représentent 4,4 % de la population globale israélienne.

La meilleure illustration de ce nettoyage par le vide et du remplacement des autochtones par des colons est la vallée du Jourdain. Secteur fertile, les Israéliens la considèrent comme une zone stratégique, un rempart contre des forces hostiles pouvant surgir de l'est : en conséquence, il n'a jamais été question de l'abandonner, même en cas de création d'un État palestinien. C'est pourquoi, comme indiqué auparavant, une magnifique voie rapide a été construite depuis Jérusalem jusqu'à la mer Morte en dévalant les pentes du désert de Judée.

Aujourd'hui 60 000 Palestiniens vivent dans cette région, dont 70 % résident à Jéricho, ville sous administration palestinienne. À ce chiffre il faut ajouter 7 900 Bédouins. Avant 1967, de 220 000 à 320 000 Palestiniens

cultivaient ces terres, qui représentent près de 30 % de toute la Cisjordanie. La vallée du Jourdain compte aujourd'hui 37 colonies, une dizaine d'avant-postes (colonies sauvages), soit au total 9 500 personnes, et 24 bases militaires – sans compter les champs de tirs. Ce petit monde occupe... 77,5 % de la zone ! « Les colonies et les politiques israéliennes qui s'y rapportent, comme les démolitions systématiques et les restrictions pesant sur l'accès à l'eau et à la terre, créent une situation dramatique pour les Palestiniens de la vallée du Jourdain », a déclaré Jeremy Hobbs, directeur exécutif d'Oxfam international lors de la remise d'un rapport sur cette zone. Il a ajouté : « Ces politiques et ces pratiques discriminatoires ont réduit davantage les Palestiniens à la pauvreté et éloignent les perspectives de deux États voisins vivant dans la paix et la sécurité²⁷. »

En effet, les colons contrôlent pratiquement tous les accès à l'eau. Ils en pompent 45 millions de mètres cubes par an, soit le tiers du total de toute l'eau disponible en Cisjordanie, comme l'explique B'Tselem, l'association de défense des droits de l'homme dans les territoires occupés, dans un rapport intitulé « Dépossession et exploitation²⁸ ». Tshal continue toujours de raser des maisons (200 en 2011), de détruire des puits et d'expulser des habitants (430 en 2011). Les 29 communautés qui résistent ont toutes les peines du monde à survivre en raison du manque d'eau et des check-points limitant leurs possibilités de déplacements. Il est interdit de construire et les Palestiniens qui n'ont pas d'autorisation de résidence ne peuvent pas accéder à la vallée du Jourdain ni aux rives de la mer Morte, dont des sociétés israéliennes comme Ahava exploitent les ressources. Ce sont également les Israéliens qui bénéficient de l'afflux touristique dans ce site unique, ainsi que dans les hauts lieux de fréquentation comme celui du baptême du Christ, sur les bords du Jourdain, ou encore à Qumran, les grottes où furent découverts les rouleaux de la mer Morte. « C'est une annexion de fait », constate B'Tselem. Benyamin Netanyahou n'en pense pas moins. Il l'a encore confirmé en mai 2011 en assurant qu'il était hors de question pour Israël de ne pas contrôler sa frontière orientale.

19. « Ghost Town », publié en mai 2007 par B'Tselem et ACRI.

20. Laurent Zecchini, *Le Monde*, le 16 septembre 2011 ; Jonathan Cook : « The Negev's hot wind blowing », 25 octobre 2011 ; www.jonathan-cook.net et <http://info-palestine.net> :

Bédouins : lettre ouverte à Catherine Ashton et aux ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, 12 octobre 2011.

21. « Le nettoyage ethnique des Palestiniens ou la démocratie israélienne à l'œuvre », *Haaretz*, 12 mai 2011.

22. Adalah, the legal center for minority rights : <http://www.adalah.org/eng/>

23. *Jews and Arabs under the British mandate*, Metropolitan Books, New York, 2000.

24. Entretien avec le site Rue 89, 6 mai 2011.

25. *Haaretz*, 23 décembre 2011.

26. AFP, 12 juin 2012.

27. Rapport du 5 juillet 2012 intitulé « On the brink » : www.oxfam.org.

28. « Dispossession and exploitation : Israel's policy in the Jordan valley and the northern dead sea » : <http://www.btselem.org>, mai 2011

Les colons d'abord

Annexion et pillage. Comme on vient de le voir, l'eau dans la vallée du Jourdain mais aussi dans toute la Cisjordanie représente un bien précieux que les Israéliens s'accaparent au détriment des locaux. En vertu des accords d'Oslo et de l'accord intérimaire de Taba du 28 septembre 1995, un partage des eaux est prévu mais « ce partage est incomplet car il ne porte que sur les nappes phréatiques. Le Jourdain en est exclu et les Palestiniens n'y ont plus accès. Ensuite, ce partage gèle les utilisations antérieures et ne répartit que la quantité d'eau encore disponible de la nappe phréatique orientale. Il est donc très défavorable aux Palestiniens qui n'exploitent que 18 % des nappes, soit 10 % de l'eau disponible sur le territoire », fait remarquer un rapport de parlementaires français de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale publié en décembre 2011 sous le titre « La géopolitique de l'eau²⁹ ».

Ce document est particulièrement instructif. Ses conclusions sont sans appel. Les voici résumées dans les termes même choisis par les députés : « L'eau est devenue au Moyen-Orient bien plus qu'une ressource : c'est une arme. Pour comprendre la nature de cette "arme" au service de ce "nouvel apartheid", il faut savoir, par exemple, que les 450 000 colons israéliens en Cisjordanie utilisent plus d'eau que 2,3 millions de Palestiniens. Sachons aussi, entre autres multiples exemples, que la priorité est donnée aux colons en cas de sécheresse, en infraction au droit international ; que le mur construit permet le contrôle de l'accès aux eaux souterraines et empêche les prélèvements palestiniens dans la zone tampon (*seam zone* entre le mur et la Ligne verte), ceci afin de faciliter l'écoulement vers l'ouest (Israël) ; que les puits forés spontanément par les Palestiniens sont systématiquement détruits par l'armée ; qu'à Gaza les réserves d'eau ont été prises pour cible par les

bombardements pendant l'opération « Plomb durci » ; et que, parce que les zones A et B ne sont pas d'un seul tenant, mais fragmentées en enclaves entourées par des colonies israéliennes et par des routes réservées aux colons, de même que par la zone C, cette configuration entrave le développement d'infrastructures performantes pour l'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées. La plupart des Palestiniens résident dans les zones A et B, mais les infrastructures dont ils dépendent se trouvent dans la zone C ou la traversent. Les déplacements des Palestiniens dans la zone C sont limités ou interdits. L'armée israélienne y autorise rarement des travaux de construction ou d'aménagement ».

Rencontré en 2008, Shaddad Attili, responsable de Palestinian Water Authority (PWA) avouait son impuissance. « Il n'est pas possible de creuser un puits sans l'autorisation d'Israël et les accords ne sont donnés que pour le bassin oriental, le plus profond, et quelquefois pour celui situé au nord qui est le moins fourni. Pour la nappe occidentale, la plus importante, c'est impossible. Depuis la création de l'Autorité palestinienne en 1994, notre population a doublé et notre allocation en eau est toujours la même. » Les Palestiniens veulent que leur eau leur soit rendue. « Il faut des permis pour tout, pour creuser des puits à une profondeur requise, pour entreprendre des réhabilitations du réseau, pour construire un réservoir, pour commander des pompes ou des tuyaux. Et ces derniers ne doivent pas être d'une largeur supérieure à 8 pouces (20 centimètres) pour que l'on n'ait pas trop d'eau », nous avait raconté Ayman Rabie, responsable de l'ONG *Palestinian Hydrology Group*³⁰. Il suffit d'ailleurs de se promener en Cisjordanie pour voir le contraste entre les colonies vertes et les villages palestiniens arides.

Non seulement l'eau est rare, mais celle utilisée souille les paysages et le sous-sol car Israël n'autorise pas la construction de centres de retraitement, comme l'a indiqué le rapport de la commission des affaires étrangères. Les conclusions des parlementaires sont sans ambiguïté : « La Palestine n'est pas l'Afrique du Sud, et les années 2010 ne sont pas celles d'avant 1990. Pourtant, il est des mots et des symboles qui, par leur force, peuvent avoir une vertu pédagogique. Or, tout démontre, même si peu nombreux sont ceux qui osent utiliser le mot, que le Moyen-Orient est le théâtre d'un nouvel apartheid. La ségrégation y est raciale mais comme on n'ose pas le dire, on dira pudiquement "religieuse". Pourtant, la revendication d'un État juif ne serait-elle que religieuse ? ».

Claude Goasguen, député UMP de Paris (16^e) et président du groupe d'amitié France-Israël, s'est immédiatement insurgé contre l'utilisation du vocable « apartheid » par ce groupe de onze députés de l'UMP, du PS et du PC. Il la juge « totalement inacceptable » et d'« une extrême gravité », demandant à Axel Poniatowski, président de la commission des affaires étrangères, de se désolidariser de cette publication et de condamner une terminologie infamante. Plus tardivement, le ministère israélien des affaires étrangères a protesté contre cette formulation. « Nous sommes étonnés et indignés par ce rapport de M. Jean Glavany (PS) qui a introduit une terminologie extrême dans le document, au dernier moment, sans en informer ses collègues », a répliqué Yigal Palmor, porte-parole du ministère. « Israël ne prend pas l'eau des Palestiniens, a-t-il ajouté, c'est plutôt le contraire qui est le cas. Israël transfère aux Palestiniens des quantités d'eau bien supérieures à ce qui est prévu dans les accords d'Oslo³¹. » Faux, a répliqué Jean Glavany, niant également avoir rajouté le terme « apartheid » au dernier moment. « Mais à force de ne pas vouloir braquer, on laisse faire », a-t-il déploré.

Faut-il continuer à se taire ? Faut-il rappeler que l'établissement de colonies en zone occupée est totalement illégal au regard du droit international et que le liquide de plus en plus précieux qu'est devenue l'eau fait partie des richesses de la Palestine lorsqu'elle se trouve sur son sol ? Or, non seulement la colonisation ne fait que croître et embellir, mais le harcèlement des Palestiniens en Cisjordanie par les colons n'a jamais atteint de tels niveaux. Les attaques de ces derniers au cours de l'année 2011 ont augmenté de 38 % par rapport à 2010 et de plus de 16 % par rapport à 2009, a constaté l'OCHA. Le bilan fourni par l'organisation onusienne est accablant : environ 8 600 arbres, principalement des oliviers, ont été endommagés ou détruits par les colons en 2012 ; plus de 80 communautés représentant environ 250 000 personnes vivent sous la menace permanente d'une agression, dont 76 000 pour lesquelles le risque est important. La situation s'est quelque peu stabilisée en 2012 avec toutefois 342 incidents signalés contre 411 l'année précédente, soit une baisse de 16,8 %. L'OCHA énumère les maisons détruites, les puits démolis, les citernes rasées (620 au total, soit 42 % de plus qu'en 2010, 580 pour les onze premiers mois de 2012) qui rendent la survie de la population de plus en plus difficile. Soixante pour cent de ces destructions sont destinées à faire de la place aux colons. Elles ont conduit au déplacement de 1094 personnes, soit 80 % de plus qu'en 2010 et de 886 autres en 2012. Ce bilan

concerne principalement la zone C qui, *de facto*, est devenu un territoire annexé. Rappelons encore qu'il représente 62 % de la Cisjordanie. C'est, en tout cas, le plus grave constat effectué depuis 2005. Et tout cela se produit en toute impunité.

De 2005 à 2011, 90 % des 781 enquêtes sur les violences des colons ont été classées sans suite faute de preuves ou d'identification des responsables. Ils s'attaquent aux véhicules, aux mosquées, aux cultures, au matériel et aux personnes. Ils brûlent, vandalisent, molestent, frappent, volent. Des raids souvent commis par une frange extrémiste que l'on appelle « les jeunes des collines ». Chaque fois qu'ils ont maille à partir avec la police ou l'armée qui, de temps à autre, essaie de les contenir ou de démolir – assez rarement – des avant-postes, ils se vengent sur les Palestiniens. C'est une nouvelle stratégie appelée « le prix à payer ». Ces razzias ont pour principal objectif de faire peur aux Palestiniens afin de les chasser et de récupérer ainsi leurs terres.

La plupart du temps, les soldats laissent faire. B'Tselem a, entre septembre 2000 et novembre 2011, demandé 55 enquêtes aux autorités militaires sur la non-intervention des forces de sécurité. Une enquête a été déclenchée dans seulement cinq cas et deux ont été closes sans mesures prises contre les soldats. Pour le reste, il a été répondu 21 fois que l'on s'en occupait, dans 18 autres cas aucun dossier n'a été ouvert et dans les onze derniers il n'y a pas eu de réponse du tout.

Ces « jeunes des collines » sont considérés comme le fer de lance de la colonisation. Ce sont le plus souvent de jeunes religieux pour lesquels cette conquête de l'est relève d'une mission biblique et divine. Ils se considèrent comme des pionniers, des hors-la-loi au service d'une seule cause : l'édification du Grand Israël, des plages de la Méditerranée aux rives du Jourdain.

En ce qui concerne les plaintes déposées contre l'armée en raison des violences commises, la situation est identique. Dans 96,5 % des cas, aucune poursuite n'est diligentée, a révélé *Yesh Din*, organisation de défense des droits de l'homme³². Sur les 3 150 cas soumis à la section d'investigation criminelle de la police militaire entre 2000 et 2010, les 1 949 dossiers ouverts n'ont conduit qu'à 112 mises en examen et 163 condamnations à des peines symboliques. En 2012, sur 240 plaintes déposées, il n'y eut que 78 enquêtes et aucune inculpation. En raison du manque de structures d'enquêtes en Cisjordanie, il est très difficile pour les plaignants de faire valoir leurs droits

sur place. Ceux-ci craignent souvent le retour de bâton et les menaces de retrait de leur permis de circuler. Les militaires peuvent donc agir à leur guise. L'occupation donne tous les droits.

Ce terme a toutefois toujours été réfuté par les autorités israéliennes, selon lesquelles la Cisjordanie – et Gaza avant le désengagement de l'été 2005 – ne sont pas « occupés », mais « administrés », en attendant que la détermination définitive de leur statut. Elles en tirent prétexte pour ne pas appliquer les termes de la quatrième convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre pourtant signée et ratifiée par Israël le 6 juillet 1951. Tout en indiquant qu'elle n'était pas applicable, les autorités israéliennes ont affirmé, à plusieurs reprises, qu'elles respecteraient dans la pratique les « dispositions humanitaires » sans préciser lesquelles. Pour leur part, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les Nations unies ne cessent de proclamer que toutes les Conventions de Genève s'appliquent sans réserve aux Territoires occupés et que les Palestiniens constituent une population protégée aux termes de la quatrième convention.

Malgré cela, la Cisjordanie est sans conteste placée sous le contrôle total des militaires en dépit du nom d'« administration civile » donné en 1981 à sa gestion. La vie quotidienne de la population est réglée par les soldats qui n'hésitent pas, en plus, à intervenir même dans la zone A, théoriquement sous juridiction exclusive de l'Autorité palestinienne en vertu des accords d'Oslo. Toujours au nom de la sécurité ! Le gouvernement a mis sur pied toute une législation héritée quelquefois du temps des Britanniques pour tenir sous sa coupe les habitants ou les emprisonner sans inculpation et sans jugement pour des périodes de six mois reconductibles jusqu'à plusieurs années au titre de la « détention administrative ». Selon la quatrième convention de Genève, les détenus ne devraient être incarcérés que dans le territoire occupé, ce qui n'est pratiquement jamais le cas. Ce qui oblige donc les familles à se déplacer en Israël avec les difficultés que l'on peut imaginer. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les violations des 159 articles qui figurent dans ce texte adopté en 1949 car elles sont innombrables, à commencer par celles allant à l'encontre des lois obligeant l'occupant à ne pas détruire les habitations des occupés, ni à modifier la propriété des sols, ni à en exploiter les ressources. Quant aux colons, ils relèvent de la loi commune. Ce qui signifie qu'il y a bien deux catégories distinctes de population en Cisjordanie en fonction de l'origine ethnique. Est-ce que cela ne s'appelle pas l'apartheid ?

« L'analogie est souvent faite entre l'apartheid et l'occupation de la Palestine par Israël. Ce n'est pas la même chose. L'occupation est bien pire », avait déclaré, à Pretoria, en mai 2007, Ronnie Kasrils, à l'époque ministre des services de renseignements sud-africains. Juif, communiste, ancien combattant contre l'apartheid ayant passé 27 ans en exil, il était revenu très impressionné de son voyage en Israël. « L'occupation me rappelle les jours les plus sombres de l'apartheid. Et nous n'avons jamais vu des tanks et des avions tirer contre la population civile. Le mur, les check-points, les routes pour Juifs uniquement, cela me retourne l'estomac même pour quelqu'un qui a grandi sous l'apartheid. C'est cent fois pire³³ ! » Fidèle à son combat, Ronnie Kasrils, à l'occasion du quarantième anniversaire de la guerre des six jours, cita David Ben Gourion au Parlement sud-africain³⁴. Le fondateur d'Israël avait, dans les années 1950, déclaré : « Pourquoi les Arabes feraient-ils la paix ? Si j'étais un dirigeant arabe, je ne ferais jamais un arrangement avec Israël. C'est normal : nous avons pris leur pays. Bien sûr, Dieu nous l'avait promis, mais, pour eux, ça n'a aucune importance. Notre Dieu n'est pas le leur. Nous venons d'Israël, c'est vrai, mais il y a deux mille ans et qu'est-ce que cela peut leur faire ? Il y a eu de l'antisémitisme, les nazis, Hitler, Auschwitz... mais en étaient-ils responsables ? La seule chose qu'ils voient, c'est que nous sommes venus ici et avons volé leur pays. Pourquoi devraient-ils l'accepter³⁵ ? »

En cela, David Ben Gourion n'avait pas dit autre chose qu'une autre figure du sionisme, Vladimir Jabotinsky, lequel affirmait déjà, le 4 novembre 1923, qu'un accord avec les Arabes était impossible : « Nous pouvons leur dire ce que nous voulons à propos de l'innocence de nos objectifs, les amadouer et les adoucir avec de belles paroles pour les rendre acceptables, écrivait-il, mais ils savent ce que nous voulons aussi bien que nous savons ce qu'ils, ne veulent pas. Ils ressentent le même amour instinctivement jaloux de la Palestine que les vieux Aztèques ressentaient envers l'ancien Mexique et les Sioux pour leurs prairies ondulantes ». Vladimir Jabotinsky fut l'inventeur de la théorie du « mur d'acier » consistant à créer « des conditions d'administration et de sécurité telles que si la population locale a l'intention d'y faire obstacle cela lui soit impossible³⁶ ».

Après que le père du sionisme, Theodor Herzl, eut exposé sa théorie en 1896, un groupe de rabbins de Vienne (Autriche) s'était pourtant rendu en Terre sainte pour se rendre compte de la situation sur place. « La fiancée est

indéniablement belle, mais elle est déjà mariée à un autre homme³⁷ », avaient-ils conclu. Ensuite, les choses ont changé et cela bien avant la deuxième guerre mondiale, lorsque les Juifs du monde entier ont commencé à émigrer vers la Terre promise, notamment ceux qui étaient victimes de pogroms en Europe de l'Est. Face à l'afflux et à la place de plus en plus grande qu'ils prenaient, les Britanniques ont tenté par tous les moyens de freiner le flux et cela bien qu'ils aient été les initiateurs du « foyer national juif » en Palestine, dès 1917, avec la déclaration Balfour. Il faut dire que les autochtones étaient de plus en plus remuants et que la révolte arabe de 1937 à 1939 contre cette invasion avait été matée avec la plus grande difficulté. L'un des déclencheurs de cette révolte avait été les conclusions de la commission Peel, recommandant la partition de la Palestine. Un tiers du pays deviendrait un État juif et une partie de la population arabe serait transférée dans ce qui devait devenir un État palestinien³⁸.

Une fois les Britanniques partis et Israël créé, les dirigeants juifs ont eu le champ libre. Depuis 1948, ils ont concocté une série de plans, destinés les uns comme les autres à étendre le territoire que l'ONU leur avait accordé en novembre 1947. Dès mars 1948, l'objectif du plan Dalet était de nettoyer le terrain de la présence arabe. Ce qui provoqua plusieurs massacres. Puis, ce fut le plan Allon qui, après la guerre des six jours, allait dans le même sens. Sa vision répondait à une maxime simple : « Le maximum de sécurité et le maximum de territoire pour le minimum d'Arabes. » La brièveté de la guerre ne laissa pas à Israël le temps de mener à bien sa stratégie. C'est pourquoi Moshe Dayan, chef d'état-major de Tsahal, mit, lui aussi, sur pied son propre plan consistant à prendre le contrôle de la Cisjordanie et y installer des colons car, disait-il, « la Judée et la Samarie, c'est Israël, et nous n'y sommes pas des conquérants étrangers mais des personnes revenant à Sion. »

29. <http://www.assemblee-nationale.fr>

30. Article de l'auteur, « La crise de l'eau s'accroît et frappe durement les Palestiniens », *Le Monde*, 17-18 août 2008.

31. AFP, dépêche du 17 janvier 2012.

32. <http://www.yesh-din.org>. Volunteers for human rights, 7 décembre 2011.

33. Dépêche AFP du 10 mai 2007.

34. <http://electronicintifada.net>, 6 juin 2007.

35. Cité par Nathan Goldman, dans *The Jewish Paradox*, Littlehampton Book Services Ltd,

Worthing, 1978.

36. Avi Shlaim, *Le Mur de fer*, Buchet Chastel, Paris, 2008.

37. *Idem*

38. Shlomo Sand, *Comment la terre d'Israël fut inventée*, Flammarion, Paris, 2012.

L'amitié aveugle de l'Occident

Le résultat est là : « L'exclusion continuelle des Palestiniens de leurs maisons, de leurs terres et de leur pays, à travers des déplacements internes et externes au cours des soixante dernières années – obligeant 70 % des Palestiniens à vivre comme réfugiés ou déplacés – constitue la plus large et la plus longue crise de ce type dans le monde aujourd'hui ». Ainsi s'alarme Karine Mac Allister, ancienne responsable de Badil, ONG défendant le droit des réfugiés de Bethléem³⁹. Et cela continue. Et personne ne bouge. Ou si peu ! À chaque extension de colonies, à chaque fait du prince israélien, à chaque violation des droits de l'homme, gouvernements, institutions, organisations se fendent de condamnations répétées et convenues qui, sitôt publiées, sont oubliées jusqu'à la prochaine exaction, au prochain mort, à la prochaine violation des lois internationales. Faut-il rappeler, comme le fait l'OCHA, qu'« Israël, en tant que puissance occupante, porte la responsabilité de gérer l'occupation de manière à satisfaire les besoins de la population palestinienne et à lui permettre d'exercer ses droits fondamentaux. Tous les États portent la responsabilité de faire respecter les lois internationales ». Que font-ils pour faire appliquer la quatrième convention de Genève quotidiennement bafouée ?

À part élever des protestations et tenter de faire croire qu'il est encore possible de créer un État palestinien par la négociation alors que tout démontre que, sur le terrain, ce projet est devenu impossible, rien ne se passe. Israël persiste à agir à sa guise et les Palestiniens continuent d'endurer la pression et la répression au seul motif d'être de trop sur un territoire convoité. En outre, au lieu de se donner les moyens de faire respecter la législation internationale, les résolutions de l'ONU et la charte des droits de l'homme, la communauté internationale regarde ce qui se déroule sous ses yeux en essayant seulement de favoriser l'émergence des structures d'un État

dont rien ne dit qu'il verra le jour, faute d'obtenir aucune garantie d'Israël. Et ensuite en assistant les réfugiés et en fournissant de l'argent au gouvernement palestinien pour que la population soit en mesure de survivre, ce qui ne serait pas le cas sans l'aide internationale. Pas moins de 15 milliards de dollars ont été versés depuis 1994, date de la création de l'Autorité palestinienne, dont cinq par l'Union européenne jusqu'en 2011. Et ce chiffre ne comprend pas les fonds attribués à l'UNRWA, l'agence des Nations unies chargée des réfugiés palestiniens. Le 17 décembre 2007, une conférence des donateurs réunie à Paris avait permis de dégager 7,7 milliards de dollars de promesses de dons pour trois ans, une somme supérieure aux espérances de Salam Fayyad, Premier ministre palestinien. Les chiffres annuels se montent désormais à trois milliards et plus. Des montants jamais atteints, à tel point que la Palestine figure parmi les pays du monde les mieux dotés par l'aide internationale. Cette aide sert à payer les 165 000 fonctionnaires, à financer les projets de développement, mais aussi à remettre en état ou à reconstruire les immeubles détruits ou endommagés par Tsahal, notamment pendant l'opération « Plomb durci » dans la bande de Gaza. Comme le fait remarquer un fonctionnaire international, « nous payons à nouveau pour refaire ce que nous avons contribué à édifier ». Les exemples abondent. L'Union européenne et les États-Unis, principaux bailleurs de fonds, ne se lassent apparemment pas de desserrer les cordons de la bourse, même s'il n'y a aucune avancée politique dans les négociations. Ni l'obtention d'aucune contrepartie de la part d'Israël. En revanche, les États arabes commencent à rechigner à honorer leurs promesses de dons pour financer la cause palestinienne qui leur apparaît de plus en plus comme un puits sans fond.

Ce manque de perspectives n'empêche pas l'Union européenne et la France en particulier de maintenir d'étroites relations avec Israël sans exiger que des efforts soient faits pour stopper la colonisation et remédier à la situation en Cisjordanie et à Gaza. En visite à Jérusalem en janvier 2010, Eric Besson, ministre de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, affirmait : « Nous avons comme objectif en matière industrielle de doubler le volume des échanges d'ici cinq ans. » En décembre 2007, les 27 ministres de l'UE décidaient, à l'unanimité, de renforcer les liens avec Israël afin d'en faire un « partenaire privilégié ». D'où la colère des Palestiniens, mais aussi de Gideon Levy, journaliste du quotidien *Haaretz*. « Est-ce que l'Europe ignore les valeurs qu'elle proclame ? Le renforcement inconditionnel des relations est un

encouragement à la colonisation, une médaille pour le siège de Gaza. Est-ce cela que l'Europe souhaite ? Cette amitié aveugle permet à Israël de faire ce qu'il veut. » Ce dont ses dirigeants ne se privent pas. Jusqu'à quand ? La vraie question à poser consiste à savoir si tous ces généreux donateurs ne considèrent pas que leur argent les dédouane d'exiger de mettre tout en œuvre afin de mettre un terme à cette situation. Non seulement ces donations n'ont pas permis de stopper le processus de colonisation, mais elles ont considérablement allégé le coût de l'occupation pour les Israéliens.

Tel est le bilan que devraient dresser les donateurs, sans parler des effets pervers de l'aide qui ne sont plus à démontrer, tant elle favorise l'assistanat, amollit la volonté de s'en sortir et alimente la corruption. L'aide finance-t-elle l'occupation ? La question mérite véritablement d'être posée. En acceptant de prendre en charge le bien-être des Palestiniens sans s'occuper du problème principal – à savoir comment sortir de la constante descente aux enfers de ce peuple – tous ces généreux bienfaiteurs ne se lavent-ils pas les mains un peu trop facilement ?

Anne Le More, docteur en sciences politiques, ancienne chargée de mission aux Nations unies à Jérusalem, l'a résumé en quelques phrases dans un livre consacré à l'assistance internationale aux Palestiniens après Oslo sous-titré : *Faute politique, argent gaspillé*. « L'aide a rempli une fonction cruciale de secours d'urgence et joué un rôle de soupape de sécurité, sociale et politique. Mais, en octroyant un tel niveau de financement sur une période aussi longue, les donateurs ont également maintenu à flot un régime mal géré et de plus en plus détesté. Ils ont subventionné l'occupation militaire israélienne et indirectement encouragé la poursuite de la colonisation et la fragmentation des territoires occupés palestiniens, ainsi que le processus plus large de dépossession des Palestiniens⁴⁰. »

Anne Le More va encore beaucoup plus loin. « En utilisant l'aide aux Palestiniens comme une feuille de vigne pour l'absence de progrès dans le processus diplomatique et leur incapacité à exercer une quelconque influence politique déterminante, les donateurs sont devenus les complices de certains des défauts structurels les plus importants du processus de paix et, par dessus tout, de ses conséquences perverses. » Cela a permis à Israël de se dispenser de ses obligations de puissance occupante, que requiert la quatrième convention de Genève. Ainsi l'aide a, d'une certaine manière, contribué à « normaliser le conflit en réduisant ses symptômes humanitaires, partiellement

soulagés, et en maintenant un semblant de stabilité ». En résumé, l'aide à faire « diversion », à fournir « un substitut » et à éviter de proposer une véritable stratégie politique pour trouver une solution au conflit. On pourrait parler d'aide aveugle, sans exigence de contrepartie de la part de ceux qui sont à l'origine de cette situation.

En août 2008, Sari Nusseibeh, président de l'université Al Qods à Jérusalem, réclamait déjà, dans un entretien au journal panarabe *Al-Hayat*, que l'aide européenne soit stoppée car, disait-il « elle permet à l'occupation israélienne de se poursuivre ». Ou, à défaut, que « des conditions soient imposées, car tout cela ne fait que perpétuer une situation inacceptable ». « Les Européens sont contents parce qu'ils ont l'impression de faire quelque chose en payant. Les Israéliens sont contents parce qu'ils n'ont rien à payer. Et les Palestiniens sont contents parce que leurs salaires tombent », déplorait-il⁴¹.

L'hypocrisie de l'Union européenne face à la situation en Cisjordanie va même beaucoup plus loin, si l'on en croit le rapport de 22 ONG rendu public le 30 octobre 2012. En dépit de ses positions maintes fois affichées contre la colonisation, l'UE se comporte comme un véritable soutien des colonies et favorise leur croissance en achetant les produits qui y sont fabriqués, par exemple les cosmétiques Ahava en provenance de la mer Morte, les meubles de jardin Keter ou encore les fruits, les légumes et le vin. Le rapport intitulé « La paix au rabais : comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes illégales⁴² » explique : « Étant donné que la plupart des marchandises provenant des colonies portent une étiquette "fabriqué en Israël", elles sont susceptibles d'induire en erreur de nombreux consommateurs européens, amenés à soutenir illégalement, à leur insu, l'entreprise de colonisation. » Les ONG demandent donc aux gouvernements européens de prendre une série de mesures, soit en mentionnant le fait que ces produits le sont en Cisjordanie, comme quelques États le réclament, soit en excluant les produits des colonies de l'accord préférentiel avec l'UE ou même en les excluant des accords bilatéraux. Hans van den Broek, ancien commissaire européen aux relations extérieures, souligne dans la préface que « si l'Europe veut préserver la solution à deux États, il lui faut agir sans tarder et prendre les choses en main ».

Le rapport souligne en effet que l'UE importe quinze fois plus de marchandises en provenance des colonies que des territoires palestiniens, soit

230 millions d'euros contre 15 millions, et que « l'économie palestinienne est fortement entravée par un système à plusieurs niveaux de restrictions imposé par Israël, incluant des barrages routiers, des points de contrôle et un accès limité à la terre, à l'eau et aux engrais ». Si l'on rapporte ces chiffres aux populations, l'UE « importe au moins cent fois plus par colon que par Palestinien ». Au mois de juillet 2012, l'UE a encore renforcé ses liens avec Israël dans le cadre de leur accord d'association. Les critiques des Palestiniens et de certaines ONG sont restées sans écho. Pourtant, les accords de 2005 précisent bien qu'il faut distinguer parmi les produits exportés vers l'UE ceux qui proviennent des colonies. « Il est temps pour les gouvernements d'aller au-delà des condamnations rhétoriques des colonies et de s'assurer au minimum que les consommateurs puissent prendre des décisions éclairées au sujet des produits en magasins », s'insurge Souhayr Belhassen, présidente de la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), l'un des organismes cosignataires du rapport.

Israël a immédiatement réagi. « Il y a des produits qui pénètrent sur le marché européen sans problème en provenance de zones ou de territoires controversés ou en conflit ouvert. Le fait de prendre un principe universel et de le réduire au seul cas d'Israël est une preuve de mauvaise foi patente », s'est insurgé Yigal Palmor, porte-parole du ministère des affaires étrangères. Ce dernier oublie de dire que, jusqu'à preuve du contraire, la Cisjordanie n'est pas encore partie intégrante d'Israël et que, selon le droit international, son occupation est illégale et que les denrées exportées sont produites sur des terres volées dont les occupants bénéficient de la protection de l'armée.

Comme si la colonisation était un phénomène banal, contre lequel les États européens ne protestent plus que par des communiqués de principe dont le gouvernement israélien se soucie comme d'une guigne. « Nous continuerons à construire à Jérusalem et dans tous les endroits qui figurent sur la carte des intérêts stratégiques d'Israël », a prévenu, le 2 décembre 2012, Benyamin Netanyahu lors du conseil des ministres. Mais quel endroit n'est-il pas stratégique ? Quelques jours auparavant, le 27 novembre, Dani Dayan, président du Conseil des communautés juives de Judée et Samarie (les colons de Cisjordanie) avait demandé par lettre au premier ministre d'annexer purement et simplement la zone C, soit 62 % de la Cisjordanie. Comme cela, les choses seraient plus claires ! Que font les Européens, à part protester ? Prendront-ils un jour des mesures de rétorsion plutôt que solliciter en vain des

résolutions de l'ONU condamnant la politique du fait accompli d'Israël ? « Il n'existe pas moins de quinze résolutions de l'ONU qui considèrent la colonisation comme illégale et comme un obstacle à la paix qu'il faut éliminer », a fait remarquer Mahmoud Abbas à New York. Quant à l'UE, l'article 2 de son accord d'association avec Israël conditionne l'application de celui-ci au « respect des droits de l'homme et des principes démocratiques ». Il est bien loin le temps de la déclaration de Venise de 1980 par laquelle l'Europe avait fait figure de précurseur en se prononçant pour le « droit à l'autodétermination » du peuple palestinien et pour l'ouverture de négociations avec l'OLP. Depuis, l'UE n'a cessé d'affirmer que les colonies sont « illégales au regard du droit international ; qu'elles constituent un obstacle à l'instauration de la paix et qu'elles risquent de rendre impossible une solution fondée sur la coexistence de deux États ». En réalité, l'UE se rend complice du développement de la colonisation et du renforcement du contrôle de quelque 40 % de la Cisjordanie par Israël.

39. Applicability of the crime of Apartheid to Israël, Karine Mac Allister, 25 avril 2009.

40. The international politics of aid in the occupied Palestinian territory : www.odihpn.org.

41. Cité dans *Le Monde* le 9 octobre 2008.

42. www.fidh.org/trading-away-peace-how-europe-12343

Voir Gaza et se taire

Si l'on veut poursuivre cet accablant bilan un peu plus avant, il suffit de prendre pour exemple la situation à Gaza. Là aussi, la question est très simple. Comment la communauté internationale peut-elle tolérer qu'un mini-territoire de 360 km² peuplé de 1,6 million d'habitants, soit une des densités les plus élevées au monde, soit soumis depuis début 2006 à un blocus presque total ? Cette bande de terre de 40 kilomètres de long et d'une dizaine de kilomètres de large fut pourtant le symbole d'un espoir. Aujourd'hui, elle est devenue l'illustration d'un énorme gâchis. Il faut le raconter en quelques mots pour pointer du doigt l'énorme responsabilité de la communauté internationale et des Israéliens, mais aussi les erreurs des Palestiniens.

C'est à Gaza que Yasser Arafat revient en triomphateur en juillet 1994. L'Autorité palestinienne vient d'être créée. Un aéroport est ouvert dans le sud, à proximité de Rafah. Il est la fierté des Palestiniens. Bill Clinton s'y posera le 13 décembre 1998 pour l'inaugurer. « Pour la première fois dans l'histoire du mouvement palestinien, le peuple palestinien et ses représentants élus ont la possibilité de prendre en main leur destin sur leur propre terre », déclare-t-il. Mais le processus de paix se grippe vite. Les Israéliens ne jouent pas le jeu. Les accords d'Oslo n'empêchent pas la poursuite de la colonisation, au contraire. Et la mise en œuvre de ce qui a longtemps été présenté comme une avancée majeure s'embourbe. À Gaza, la contestation gronde contre les dirigeants de l'Autorité palestinienne, accusés de corruption, de gabegie, de clientélisme. Créé deux jours après le début de la première Intifada, fin 1987, le mouvement de la résistance islamique (Hamas) ne ménage pas les critiques contre ceux qu'il taxe de potentats. L'occupant israélien a vu d'un très bon œil, allant jusqu'à la favoriser, l'émergence de cette organisation qui s'appuyait en grande partie sur des associations caritatives et des

groupements religieux. Cela permettait, espérait-il à juste titre, de contrer l'omniprésence et la toute puissance de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et de son principal membre, le Fatah.

Les islamistes ont patiemment construit leur popularité et leur implantation dans la société palestinienne grâce notamment à leur assistance aux plus défavorisés. Petit à petit, le Hamas va prendre le relais du Fatah dans la résistance à l'occupation. Farouches opposants aux accords d'Oslo, les islamistes boycottent les premières élections palestiniennes de 1996 et doivent affronter la répression impitoyable des services de sécurité de Yasser Arafat conduits par Mohamed Dahlan. L'échec des négociations de paix à Camp David en juillet 2000 puis l'éclatement de la deuxième Intifada en septembre donnent raison aux leaders de ce mouvement opposés à ce qu'ils estiment être « un bradage de la paix ». Les islamistes seront à l'origine de la vague d'attentats-suicides au début de cette décennie et subissent une répression sans merci des Israéliens qui assassinent, tour à tour, au printemps 2004, leur fondateur, cheikh Ahmed Yassine, puis son second, Abdel Aziz Rantissi.

La bande de Gaza devient le terrain perpétuel des affrontements entre les groupements armés et Tsahal qui amplifie les assassinats ciblés. Les incursions succèdent aux incursions. Les pistes de l'aéroport flambant neuf sont labourées par les bulldozers israéliens. Le port est bombardé, ainsi que des infrastructures construites avec l'argent de l'aide internationale. Les attentats se multiplient contre les colonies venues s'installer au milieu d'une population constituée pour les deux tiers de réfugiés voyant dans tout cela une deuxième occupation, une deuxième dépossession de leurs terres. Ces colons vivent totalement cloisonnés, protégés par l'armée, occupant une bonne partie du front de mer interdit aux Palestiniens. C'est alors que les premières Qassam, ces roquettes artisanales, sont mises au point en 2001.

Le coût de la sécurité devient exorbitant pour Israël. C'est pourquoi Ariel Sharon décide, en 2004, de se séparer de ce qui devient de plus en plus ingérable. Il impose le rapatriement, le plus souvent par la force, des 8 000 colons installés dans ce qu'on appelle le Gush Katif, un ensemble de 21 colonies. Le dernier soldat quittera ce territoire le 12 septembre 2005 après que toutes les installations eurent été complètement rasées. Pas question de laisser quoi que ce soit aux Palestiniens ! Ce départ forcé sonne comme une libération pour les Gazaouis. Beaucoup n'ont jamais vu la mer, bien qu'ils vivent à quelques kilomètres. Ils s'y précipitent... et au moins une vingtaine

d'entre eux se noient.

Débarrassée des colons et des soldats israéliens, Gaza croit en sa résurrection. On parle d'y créer le « Singapour du Moyen-Orient », de faire venir les touristes, de construire des stations balnéaires, des hôtels. Mais les espoirs ne durent guère. Les Israéliens, bien que partis, restent aux portes. Lesquelles s'ouvrent de plus en plus difficilement. Bientôt, plus aucun travailleur palestinien ne peut se rendre en Israël. L'isolement s'accroît. L'accord du 15 décembre 2005 conclu sous la pression de Condoleezza Rice, secrétaire d'État américaine, afin de faciliter l'ouverture des points de passage et de remettre en état les infrastructures comme le port et l'aéroport, ne sera que très partiellement appliqué avant de sombrer, avec la victoire du Hamas aux élections du 25 janvier 2006. Cet accord devient un chiffon de papier à partir de l'enlèvement du caporal Gilad Shalit, le 25 juin 2006, à Kerem Shalom. Dès le 19 février 2006, Israël impose des sanctions économiques à l'Autorité palestinienne, bientôt rejoint par l'Union européenne.

La situation continue de se dégrader. Après l'enlèvement du soldat Gilad Shalit, un nouvel engrenage se met en marche. Israël bombarde la centrale électrique et les ponts de Gaza puis déclenche une opération militaire qui fera près de 300 morts. De la zone industrielle d'Erez, au nord, ne reste qu'un tas de gravats. Gaza la sulfureuse, totalement cadencée, se transforme en un vase clos où les passions s'exacerbent. Le Hamas et le Fatah se livrent à une bataille sans merci pour prendre le contrôle de ce qui n'est plus qu'un champ de sable déshérité et surpeuplé. Des combats meurtriers opposent les deux camps. Les préparatifs d'un putsch contre les islamistes, concocté avec l'aide des Américains⁴³, conduit le Hamas à prendre les devants et à s'emparer par les armes, à la mi-juin 2007, de ce lopin de terre miséreux, dont les trois quarts de la population survivent grâce à l'aide alimentaire internationale.

À partir de cette date, la nasse se referme. Le Hamas est isolé par la communauté internationale, d'autant que les islamistes ont rapidement pris le contrôle de toutes les institutions, de toutes les formes de pouvoir, de façon souvent musclée. Il n'y a plus aucune place pour la contestation. Les habitants sont prisonniers du blocus et otages d'un pouvoir qui ne tolère aucun écart, même si la rigueur islamique n'est pas totalement imposée. Une lumière est apparue en janvier 2008 lorsque le mur qui sépare la bande de Gaza de l'Égypte a volé en éclats sous les explosifs. Ce fut la ruée vers le sud. Elle n'a duré que onze jours. Le rideau de béton retombe. Et l'Égypte ne

laisse rien passer. Alors les Gazaouis se transforment en taupes : ils creusent des galeries sous la frontière pour survivre. Aujourd'hui, le blocus imposé par les Israéliens s'est légèrement desserré sous la pression internationale après l'arraisonnement de la « Flottille de la paix », provoquant la mort de neuf Turcs le 31 mai 2010. Le point de passage de Rafah vers l'Égypte est plus largement ouvert, mais la bande de Gaza demeure toujours un vaste « camp de prisonniers ».

Les différentes expressions utilisées pour qualifier la situation à Gaza font bondir les Israéliens qui jurent leurs grands dieux que ce territoire est désormais libre et que si des mesures de restriction sont imposées c'est pour prévenir le terrorisme et le lancement de roquettes. Les Israéliens ont d'ailleurs toujours pris soin de ne pas provoquer une situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza. Les habitants ne sont jamais morts de faim grâce au trafic des tunnels et grâce aux livraisons aux points de passage avec Israël du minimum vital. La Coordination pour les activités gouvernementales dans les territoires (Cogat), un organisme officiel, avait même calculé le nombre de calories nécessaires pour chaque habitant de Gaza, soit 2 279 par jour. Le document avait été publié par Gisha, une organisation de défense des droits de l'homme⁴⁴. « C'est un régime ! Les Palestiniens vont perdre un peu de poids mais ils ne vont pas mourir » avait déclaré Dov Weissglass, ancien conseiller d'Ehoud Olmert, Premier ministre, le 16 février 2006, au début de la mise en place des sanctions contre Gaza après la victoire électorale du Hamas.

La diète a continué après la libération de Gilad Shalit, le 18 octobre 2011. Les moyens de survivre s'étaient toutefois considérablement réduits après l'opération « Plomb durci » du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009, au cours de laquelle Tsahal a détruit systématiquement la zone industrielle proche du point de passage de Karni, rasé les orangeries comme les oliveries et dévasté plus de 4 000 maisons. Sans parler des hôpitaux, des mosquées, des écoles... « L'armée la plus morale du monde » – *dixit* le ministre de la défense Ehoud Barak – n'a incontestablement pas respecté les règles les plus élémentaires de la guerre en procédant à des pilonnages intensifs des zones civiles, en larguant à grande échelle des bombes au phosphore, en utilisant au maximum sa puissance de feu pour tenter d'éviter toute perte dans ses propres rangs. Ce qui, paradoxalement, a occasionné de multiples incidents de « tirs amis » : quatre des six soldats israéliens morts en ont été victimes. Et la

mort de 1 400 Palestiniens – dont les deux tiers de civils, parmi lesquels 313 mineurs et 116 femmes – n’a n’a pas empêché, le jour même de l’entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 18 janvier 2009, six chefs d’État et de gouvernement européens – dont Nicolas Sarkozy, Angela Merkel et Gordon Brown – de se retrouver pour dîner à la résidence d’Ehoud Olmert, à Jérusalem, après un sommet improvisé à Charm-El-Cheikh en Égypte. Ehoud Olmert les a félicités pour « leur soutien extraordinaire et leur préoccupation pour la sécurité d’Israël ».

Quarante jours plus tard, le 2 mars, quatre-vingt pays et organisations se sont retrouvés à Charm-El-Cheikh pour « appeler à l’ouverture immédiate, totale et inconditionnelle de tous les points de passage », selon les termes du communiqué final. Un plan de reconstruction de 4,5 milliards de dollars d’aide a été adopté. Il n’a jamais été honoré. La communauté internationale a failli à tous ses devoirs. Elle continue de laisser la bande de Gaza croupir dans sa misère, de tolérer qu’Israël étrangle ces 1,6 million de prisonniers à ciel ouvert et de fournir une aide pour éviter une catastrophe humanitaire, mais pas *via* le Hamas décrété « organisation terroriste » par les États-Unis et l’Union européenne. Et pour cause : sorti vainqueur d’élections démocratiques, ce mouvement refuse de se soumettre au diktat du Quartet (États-Unis, UE, ONU et Russie).

Cet organisme lui a imposé trois conditions pour que le dialogue s’ouvre : reconnaître les accords passés entre l’OLP et Israël, renoncer à la violence et admettre l’existence d’Israël. Le Hamas rejette ces exigences, les estimant illégitimes alors qu’Israël n’applique pas les accords passés, pratique la violence à l’égard des Palestiniens et exige désormais la reconnaissance du caractère juif d’Israël – comme si sa reconnaissance par l’OLP ne suffisait pas ! Nombre de Palestiniens, et pas seulement le Hamas, font d’ailleurs remarquer que ces préalables sont à sens unique : c’est toujours à eux que l’on présente de nouvelles conditions, alors que l’État juif ne respecte toujours pas les résolutions de l’ONU, viole la législation humanitaire internationale et bafoue les décisions de la justice internationale, sans que rien ne soit demandé aux dirigeants israéliens. Par exemple, l’avis de la Cour internationale de justice (CIJ) de la Haye, en juillet 2004, mettant Israël en demeure d’arrêter la construction du mur, de le démanteler et de réparer les dommages causés, n’a jamais été suivi d’application. Quatorze juges de la CIJ l’avaient pourtant voté, seul l’Américain s’y opposant.

Y a-t-il deux poids, deux mesures ? Pourquoi Israël bénéficie-t-il toujours d'un traitement privilégié en dépit de ce qui se passe ? Combien de temps encore les Palestiniens de Gaza vont-ils devoir supporter ce qu'ils endurent ? Les divisions de l'Europe, la gêne de l'Allemagne en raison de la Shoah, le soutien inconditionnel des États-Unis ne préfigurent guère un changement d'attitude pour faire sortir les Gazaouis de leur ghetto et de leur désespérance. Il y a eu pourtant une occasion. Le 11 septembre 2006, les deux frères ennemis, Hamas et Fatah, étaient parvenus à un accord pour former un gouvernement d'union nationale. Cela sera fait à la mi-mars 2007 après des arbitrages délicats. La communauté internationale n'a pas bougé pour venir en aide à ce fragile édifice. Il n'y eut que de vagues promesses jamais matérialisées. Seule la Norvège s'est singularisée en reprenant son aide. Israël a maintenu son blocus sans sourciller. Trois mois plus tard, cette expérience mise sur pied grâce aux efforts de l'Arabie saoudite et de la Ligue arabe a été balayée pour aboutir au coup de force du Hamas. Les chancelleries occidentales ont versé des larmes sur le sort malheureux de Mahmoud Abbas, sur la coupure entre les deux entités de l'Autorité palestinienne, sur la fragilisation accentuée de l'héritage d'Oslo. Tous les hypocrites étaient au rendez-vous, mais il était trop tard pour venir pleurer. La responsabilité de la communauté internationale est écrasante. Le refus d'admettre la victoire du Hamas aux élections, dont la participation avait été acceptée par Israël et les États-Unis, son isolement, l'inaction face au blocus, la passivité face aux raids meurtriers de Tshal notamment au cours de l'été 2006, tout cela a contribué à la radicalisation de la situation et à pousser la bande de Gaza dans les bras de l'Iran et des djihadistes.

Quatre ans après l'opération « Plomb durci », tout a recommencé. Le 14 novembre 2012, Israël entame l'opération « Pilier de défense » qui se termine une semaine plus tard par un cessez-le-feu. Cette fois, pas d'invasion terrestre, pas de bombes au phosphore, juste un pilonnage en règle afin de tenter de réduire au silence les bases de lancement de roquettes. Au grand dam des va-t-en-guerre israéliens et d'une majorité de la population (49 % contre l'arrêt des combats, et 31 % pour un cessez-le-feu), l'Égypte parvient à ramener le calme. Eli Yishai, ministre de l'intérieur, voulait pourtant « renvoyer Gaza au Moyen-Âge afin d'être tranquille pour quarante ans ». Bilan : 6 morts côté israélien, dont deux soldats, et 177 côté palestinien, dont au moins 105 civils, parmi lesquels 37 enfants et au moins 14 femmes ainsi

que d'innombrables destructions selon le Centre palestinien des droits de l'homme à Gaza (PCHR).

Comme d'habitude, les deux camps se sont déclarés vainqueurs, mais rien n'a été réglé. Le Hamas est sorti renforcé politiquement parlant. Israël a constaté que désormais les roquettes pouvaient atteindre Tel-Aviv et Jérusalem, même si ses capacités de défense ont été améliorées grâce au « Dôme d'acier », un système de lance-missiles intercepteurs. Les Palestiniens, eux, continuent et continueront de subir. Depuis le lancement de la première Qassam en avril 2001 à la fin novembre 2012⁴⁵, 59 Israéliens ont été tués ainsi que... 4 736 palestiniens ! Et personne ne peut prévoir la fin de cet engrenage sanglant. Israël ne rêve que d'une chose : se débarrasser définitivement de ce baril de poudre en le repassant à l'Égypte, qui l'a déjà administré de 1948 à 1967. Cela ferait 1,6 million de Palestiniens en moins. Un cadeau empoisonné pour le Caire, même pour un gouvernement dirigé par les Frères musulmans, qui auront à cœur de laisser cette épine sur le flanc méridional de l'État juif. Pour le moment, le président Mohamed Morsi joue le rôle de médiateur entre les deux parties. Un jour viendra-t-il où les Israéliens et le Hamas s'assiéront à la même table comme cela est finalement arrivé entre l'État juif et l'OLP ?

43. Plan conçu par le général Keith Dayton révélé par un article de la revue *Vanity Fair* en avril 2008.

44. Amira Hass, « How Israël made sure Gaza didn't starve », *Haaretz*, 18 octobre 2012.

45. Gideon Levy, *Haaretz*, 25 novembre 2012. Selon l'OCHA, 240 Palestiniens ont été tués au cours des onze premiers mois de 2012 et 108 au cours de l'année 2011.

Les lois scélérates

Cette épine n'est pas la seule. Il en est une autre tout aussi sérieuse au sein même d'Israël. Tout aussi inquiétante : 1,6 million d'Arabes israéliens, le cinquième de la population d'Israël. Descendants des 160 000 Palestiniens restés sur place après la guerre de 1948, ils sont devenus citoyens israéliens à part entière. Enfin, presque : en principe, ils jouissent des mêmes droits que leurs compatriotes juifs. La réalité est autre. Ils n'ont en effet pas oublié qu'ils ne sont plus chez eux. Chaque année, le 30 mars, ils descendent dans la rue pour la « Journée de la terre ». Ils le font depuis 1976, date à laquelle six d'entre eux ont été tués alors qu'ils protestaient contre la confiscation de leurs terres. « Soixante pour cent de nos terres ont été confisquées dès 1948. Ce mouvement s'est poursuivi et aujourd'hui nous ne possédons qu'à peine 3,5 % du territoire israélien. Il n'y a plus rien à nous prendre. Alors ce sont les pâturages des Bédouins du Néguev qui sont saisis », explique Youssef Jabareen, professeur à l'université de Haïfa et fondateur du *Arab center for law and policy*⁴⁶.

Au fil des ans, ce rendez-vous prend un caractère revendicatif appuyé. Les participants sont de plus en plus nombreux. Les Palestiniens d'Israël ont pris conscience de leur force. Ils se sentent de plus en plus solidaires de leurs « frères » de Cisjordanie, sont de mieux en mieux organisés et décidés à ne plus se laisser faire. À plus de 80 % musulmans et pour le reste druzes (8,5 %) ou chrétiens (9,5 %), ils se considèrent comme des laissés-pour-compte de la prospérité économique. Ils s'estiment marginalisés, victimes d'une ségrégation raciale de plus en plus marquée en raison de l'accumulation d'une série de textes de lois qui, au cours des dernières années, restreignent leurs possibilités de s'exprimer et de s'affranchir. Pour eux, le caractère « juif et démocratique » de l'État d'Israël, inscrit depuis 1992 dans les lois

fondamentales qui font office de Constitution, est un non-sens en raison de la discrimination qui les réduit à l'état de citoyens de seconde zone.

« Nous sommes contre l'État d'Israël en tant qu'État juif car "juif et démocratique" c'est contradictoire. La démocratie, c'est pour tout le monde », s'écrie un étudiant de Haïfa vivant à Um El-Fahm. « Le temps de l'Arabe soumis et obéissant est terminé. Nos parents n'ont pas osé élever la voix. Nos anciens leaders se sont tus face à l'occupation. Tout cela est fini. Nous voulons mettre fin à la ségrégation, à l'oppression, à l'apartheid. Nous voulons l'égalité des droits, les mêmes chances. Nous voulons bâtir une nouvelle génération qui ait confiance en elle. Nous sommes des mousquetaires pour un État séculier, démocratique, sans racisme et sans préférence ethnique ». Mamdouh Agbariya, ancien président du syndicat des étudiants arabes, rencontré à l'université d'Haïfa, n'a toujours pas digéré qu'aucun policier n'ait été condamné après la mort de treize personnes en octobre 2000, lors de manifestations pacifiques de soutien aux victimes de l'Intifada. « Cela illustre parfaitement la manière dont l'État nous considère. Nous sommes des démocrates. Nous ne sommes pas des terroristes. Nous ne voulons pas jeter les Juifs à la mer. Nous voulons vivre ensemble et décider sur un pied d'égalité. » Seulement 51 % des Juifs sont en faveur d'une égalité des droits entre les deux communautés et 53 % estiment que l'État devrait encourager les Arabes à quitter Israël, selon une enquête réalisée, en 2010, par *Israel Democratic Institute*, un organisme indépendant⁴⁷.

Le fossé entre la majorité et la minorité ne cesse de s'élargir. Les deux peuples vivent de plus en plus séparés : 64 % des Juifs ne s'aventurent jamais en secteur arabe. Et, depuis la loi du 23 mars 2011 sur les « comités d'acceptation », la ségrégation va encore s'accroître. On savait déjà qu'il est pratiquement impossible pour un Arabe israélien d'acheter ou de louer un terrain en raison du fait que 93 % du pays sont contrôlés par l'État et que la cession ne peut se faire qu'à des Juifs. Mais aujourd'hui, dans 695 villes et bourgs ruraux de moins de 400 familles, soit 68,5 % des cités et 85 % des villages selon le Centre juridique pour les droits de la minorité arabe en Israël (*Adalah*⁴⁸), les candidats à l'installation ou à l'exploitation doivent soumettre leur projet à ces fameux comités composés de résidents ainsi que d'un membre de l'Agence juive et d'un autre de l'Organisation sioniste mondiale, lesquels décident si c'est possible ou non, en fonction de critères vagues comme « le mode de vie de la communauté ». Cela permet d'exclure toute

personne qui n'a pas le profil adéquat aux yeux du « comité d'acceptation ». Il peut s'agir d'ultra-orthodoxes ou de toute autre personne jugée incapable de s'intégrer, comme des Arabes, des homosexuels, des gens de couleur.

« Nous voulons établir des villes avec des gens qui souhaitent vivre avec d'autres Juifs », n'a pas caché David Rotem, promoteur du projet et membre d'Israël Beitenou. Par la suite, il a été précisé qu'un candidat ne pourra être rejeté en raison de sa race, de son sexe, de sa religion ou de sa nationalité. En principe, le rabbin devrait avoir le dernier mot et la décision finale ne fait guère de doute. Un recours a été introduit devant la Cour suprême par les associations de défense des droits de l'homme qui pensent que le véritable but de ce texte est d'exclure les Arabes. Israël Hassom, un autre défenseur de cette initiative, membre de Kadima, l'a justifiée en disant qu'il fallait « poursuivre le rêve sioniste en installant des communautés dans le Néguev et en Galilée », deux régions à fort taux de population arabe. Ce qui explique les plans de déplacement des tribus bédouines pour faire de la place aux nouveaux colons et la volonté des dirigeants israéliens de « judaïser » la Galilée afin de contrebalancer la majorité arabe. « Un État qui, délibérément, promeut les privilèges et les droits résidentiels d'un groupe ethnique en réduisant ceux d'un autre pratique une discrimination illégale pure et simple », s'insurge Sarah Leah Whitson, directrice de *Human Rights Watch* pour le Moyen-Orient⁴⁹.

Depuis 1948, Israël n'a construit aucune ville ni aucun village arabe, alors que cette population a été multipliée par dix et que 600 municipalités juives ont été créées. Seuls sept *townships* ont été édifiés dans le Néguev pour reloger les Bédouins expulsés. La plupart des villes arabes ont vu leurs terres limitrophes grignotées par le *Land Authority Council*, l'organisme remplaçant, depuis décembre 2009, l'*Israel Lands Administration*. Ce changement n'a rien d'anodin car cette structure s'est associée au Fonds national juif dont six membres sur treize composent le bureau directeur. Par exemple, Nazareth, en Galilée, la plus peuplée des villes arabes, abrite 70 000 habitants sur moins de la moitié des terres de sa voisine juive Nazareth Illit, qui en compte, elle, 50 000. La loi sur l'efficacité économique permet au gouvernement d'établir des « zones de priorité nationale » qui peuvent bénéficier de fonds publics supplémentaires pour le développement. Comme le révèle Adalah, sur les 535 zones de priorité nationale, seulement quatre sont arabes. L'association avait saisi la Cour suprême et obtenu gain de cause. Cinq ans plus tard, elle attend

que le gouvernement se plie à cette décision.

Dans son rapport sur l'inégalité publié en mars 2011, Adalah donne quelques chiffres sur les disparités entre les deux peuples. En 2009, 53,5 % des familles arabes sont classifiées comme pauvres – contre une moyenne de 20,5 % pour l'ensemble des Israéliens. Le revenu moyen des Palestiniens est de 32 % inférieur en 2008 (685 \$ contre 1 465 \$). Le taux de chômage arabe est de presque quatre points supérieur. Une priorité à l'embauche dans la fonction publique est accordée aux Juifs, qui effectuent leur service militaire alors que les Arabes en sont dispensés pour des raisons politiques et historiques. (Des Druzes et des Bédouins ainsi qu'une minorité d'Arabes s'enrôlent néanmoins). Cette discrimination de traitement se retrouve dans tous les secteurs : éducation, santé, infrastructures, en raison d'une répartition inégalitaire de fonds publics et des subventions. Une politique de discrimination positive a bien été mise en place mais les fruits tardent à venir et le fossé se creuse. À tel point que dans un document de 27 pages, rédigé par les diplomates de l'Union européenne en poste en Israël, ceux-ci s'inquiètent de la situation des Arabes israéliens. « Nous ne croyons pas que la reconnaissance d'Israël comme un État juif doive porter atteinte d'une façon ou d'une autre à la vision d'égalité pour tous les citoyens. Il est dans l'intérêt de tous les Israéliens de montrer qu'Israël n'est pas seulement juif et démocratique, mais aussi tolérant et moins exclusif », souligne ce texte⁵⁰. À l'origine, il comportait des recommandations comme le fait de se prononcer contre des lois discriminatoires en cours d'examen à la Knesset, mais elles ont été retirées en raison du désaccord de certains États membres. Dans un rapport publié en février 2011, le Réseau Euro-méditerranéen avait déjà fait remarquer que « les violations des droits de l'homme et les pratiques discriminatoires ont progressé au cours de la dernière décennie⁵¹ ».

« Il est clair qu'Israël ne veut pas que ce pays soit égalitaire pour tout le monde. Il est évident que pour préserver le caractère juif, les textes ségrégatifs seront de plus en plus nombreux. Il est incontestable que le dialogue est de plus en plus difficile. Chaque fois que nous faisons des propositions, nous sommes accusés d'être une cinquième colonne, de vouloir saper les fondements de l'État », fait remarquer Ahmad Hijazi, Palestinien d'Israël, directeur du développement d'une communauté de 55 familles (250 personnes) pour moitié arabe et pour moitié juive appelée « oasis de paix ». Installée à côté de Latrun, ce village est le seul exemple de vie commune entre

les deux communautés. Pour Ahmad Hijazi, c'est « un exemple, un modèle, la preuve que l'on peut vivre ensemble mais aussi une forme de protestation contre une politique ségrégative ». Ce n'est pas ce que pense le numéro deux de la mairie de Carmiel (Galilée), Oren Milstein. À la suite d'un article dans la presse locale en octobre 2010, rapportant le fait qu'il était demandé aux habitants de dénoncer la vente de maisons à des Arabes, il avait expliqué : « Nous devons éviter les conflits entre Juifs et Arabes. Nous devons vivre les uns à côté des autres mais pas de façon trop proche. Carmiel a déjà mille résidents arabes. Bientôt, ils voudront une mosquée⁵² ».

L'important est donc d'éviter la promiscuité. Chacun chez soi. Mais surtout il faut contrebalancer la majorité arabe par l'implantation d'une plus forte communauté juive. La colonisation n'existe pas seulement en Cisjordanie. Elle se développe dans les zones arabes d'Israël au risque de dégénérer en conflit ethnique comme ce fut le cas à Saint Jean d'Acre en octobre 2008. Tout a démarré à la veille de la fête de Yom Kippour. Pendant cette célébration juive, celle du Grand pardon, la circulation automobile est interdite. Un quinquagénaire arabe a eu le tort de braver cette règle religieuse largement respectée. Il a été pris à partie par une foule de jeunes juifs estimant qu'il s'agissait d'une provocation. Sa voiture a été « caillassée ». Jusqu'à cet incident, les communautés juive et arabe vivaient côte à côte dans les mêmes quartiers sans friction. Cette coexistence pacifique a été brisée par l'arrivée d'une nouvelle population juive, essentiellement des colons religieux venus soit de Cisjordanie, soit de la bande de Gaza.

L'incident a dégénéré lorsque la rumeur a couru qu'un Arabe avait été tué. Des centaines de jeunes Arabes en colère ont déferlé sur le centre ville. Plus d'une centaine de voitures ont été vandalisées aux cris d'« Allah o Akbar » et « mort aux Juifs ». Auparavant, il n'y avait jamais eu d'incidents dans cette ville de 52 000 habitants, dont un tiers d'Arabes. Après la descente des Arabes dans le centre ville, des groupes de juifs s'en sont pris à leurs voisins en criant « mort aux Arabes ». Plusieurs maisons ont été incendiées. Depuis, l'entreprise de reconquête par les Juifs de Saint Jean d'Acre – cité fortifiée que Napoléon Bonaparte n'est pas parvenu à prendre – se poursuit. La coexistence est de plus en plus difficile. « Il n'est pas bon pour les Juifs et les Arabes de vivre dans le même quartier, le même immeuble », a insisté le rabbin Yossi Stern, directeur d'une *yeshiva* (école talmudique)⁵³.

Adalah a répertorié plus d'une trentaine de lois-cadres « discriminant

directement ou indirectement les citoyens palestiniens d'Israël ». Cette association se demande si Israël n'est pas « une ethnocratie ou un État nation ethnique qui, systématiquement, se refuse à adopter des mesures effectives pour combler le fossé entre la minorité palestinienne et la majorité juive. « Qui plus est, explique Adalah, en privilégiant les citoyens juifs dans beaucoup de domaines, Israël préserve, voire agrandit ce fossé. » Pour Asad Ghanem, professeur de sciences politiques à Haïfa, les étudiants ne supportent plus « ce contrôle par une seule ethnie qui s'estime supérieure à l'autre. L'humiliation et la destruction des autres font partie du mode de vie sioniste, dit-il. Cette situation ne peut continuer car elle rend notre vie misérable et la leur encore plus. Ils ont tout le temps peur. C'est le produit de ce qu'ils font aux Palestiniens. Tout cela est dangereux et autodestructeur. Il faut désioniser et décoloniser le pays pour le bénéfice de tout le monde ». Afin de protester contre cette situation, Asad Ghanem appelle au boycottage des élections, considérant que le fait pour les Arabes de pouvoir voter permet à Israël de parler de démocratie alors qu'il ne s'agit que d'un « artifice ». Il estime que le nombre de parlementaires arabes (11 sur les 120 de la Knesset) ne correspond pas à la proportion de la population palestinienne (20,6 %). Le nombre de participants aux élections générales est pratiquement stable (56 % au scrutin du 22 janvier 2013 contre 53 % en février 2009). Dans un sondage de l'université de Haïfa, publié en mai 2011, 32,5 % des Juifs interrogés se sont prononcés en faveur de la suppression du droit de vote des Arabes. Ce chiffre atteignait plus de 50 % parmi les jeunes.

Dans un autre sondage réalisé par l'institut *Dialog* pour le *Yisraela Goldblum Fund*, sur un échantillon de 503 personnes juives, 58 % estiment qu'Israël pratique l'apartheid envers les Arabes et 59 % souhaitent qu'il y ait une préférence des Juifs sur les Arabes en ce qui concerne les postes de travail dans les ministères. Le pourcentage atteint 69 % pour les personnes qui refusent de donner le droit de vote aux Palestiniens si la Cisjordanie est annexée et va jusqu'à 74 % en faveur de routes séparées dans ce territoire. Enfin, 47 % pensent qu'une partie des Arabes israéliens devrait être transférée à l'Autorité palestinienne. Près de la moitié des personnes interrogées ne veulent pas d'un Arabe comme voisin (42 %) ou dans la classe de leur enfant (42 %). « Imaginez un tel sondage en France, écrit Gideon Levy. Un tiers des Français s'opposant au vote des Juifs, près de la moitié refusant un juif comme voisin ou dans la même classe, les propagandistes d'extrême droite

seraient les premiers à crier à l'antisémitisme. Mais pour nous les Juifs, c'est permis... La démocratie, pourquoi pas, mais pour les Juifs seulement⁵⁴ ! »

À chaque consultation, des polémiques surgissent pour interdire à telle ou telle formation de présenter des candidats. Une batterie de textes prohibe la reconnaissance d'un parti s'il dénie l'existence d'Israël comme « juif et démocratique », s'il soutient la lutte armée ou un État ennemi ainsi qu'une organisation terroriste. Il suffit qu'un candidat se soit rendu dans un pays ennemi sans autorisation du ministre de l'intérieur au cours des sept dernières années pour que sa candidature soit rejetée. C'est ainsi qu'Azmi Bishara, un député, a été poursuivi pour espionnage en faveur du Hezbollah et contraint à l'exil. Haneen Zoabi, du même parti (Balad), la seule femme arabe de la Knesset, a été longuement interrogée, s'est fait insulter et qualifier de « traître » pour avoir participé, sur le *Marmara*, à la « Flottille de la paix » de mai 2010. Les passes d'armes entre parlementaires de droite et députés arabes sont de plus en plus fréquentes. Effie Etam, député nationaliste religieux, a lancé un jour à ces derniers : « Nous vous expulserons de ce bâtiment et de la terre du peuple juif. » Avigdor Lieberman, ministre démissionnaire des affaires étrangères, a traité son homologue arabe Ahmed Tibi de « terroriste ». Ce dernier lui a répondu en le qualifiant d'« immigrant fasciste venu sur une terre qui ne lui appartient pas ». Pour M. Lieberman, décidément, les Arabes « abusent de la démocratie ». Cet immigré moldave, ancien videur de boîtes de nuit, partisan du transfert des Palestiniens d'Israël en Cisjordanie, avait proposé que l'on impose un serment de loyauté à « l'État juif et démocratique ». Le slogan de la campagne lancée par Israël Beitenou, son parti ? « Pas de serment, pas de citoyenneté ». Depuis juillet 2008, cette citoyenneté peut être révoquée dans le cas d'« abus de confiance et de déloyauté envers l'État ». Une notion générale qui n'implique pas forcément une condamnation criminelle mais recouvre le simple fait d'avoir résidé dans un pays étranger considéré comme hostile, y compris la bande de Gaza.

Comme si cela ne suffisait pas, depuis le 23 mars 2011, la commémoration de la *Nakba* (catastrophe), terme désignant l'expulsion des Arabes pendant la guerre de 1948-1949, est devenue hors-la-loi. Impossible pour les municipalités, les associations, les écoles, les théâtres de célébrer d'une manière ou d'une autre cet événement qui a conduit au déplacement de 750 000 personnes, à la destruction de plusieurs centaines de villages, au pillage des biens, au vol des terres, sous peine de réduction substantielle des fonds

qui leur sont alloués : leur sera supprimé le triple de ce qu'ils auront dépensé pour évoquer cette page d'histoire de la Palestine. Une atteinte à la liberté d'expression, ont protesté les Palestiniens. « Il s'agit d'un culot fasciste et d'une nouvelle descente le long de la pente glissante du racisme sur laquelle le gouvernement, la Knesset et la société israélienne sont en train de descendre », a répliqué le Comité de gestion de l'éducation arabe. Réponse d'Avigdor Lieberman : « Aucun pays normal ne financerait un événement comparant sa création à une catastrophe⁵⁵. » Verdict de Sarah Leah Whitson de *Human Rights Watch* : « Depuis quand le gouvernement israélien se permet-il d'imposer aux citoyens israéliens ce qu'ils peuvent dire ou ne pas dire à propos de leur histoire ? » La querelle jamais éteinte sur l'histoire telle qu'elle est racontée dans les manuels scolaires et les reproches réciproques d'une communauté vis-à-vis de l'autre qu'elle engendre sont désormais alimentés par une autre source de combustible et de conflits à venir.

Il est indéniable que, depuis l'accession au pouvoir de Benyamin Netanyahou et de sa coalition ultranationaliste, les atteintes au principe d'égalité entre les deux peuples se sont multipliées. Au mois de décembre 2010, l'appel de cinquante rabbins visant à interdire la vente ou la location de maisons ou de terrains à des non-juifs a provoqué une autre polémique virulente. « Selon la Torah, quiconque vend ou loue un appartement à un Arabe dans un quartier où vivent des Juifs cause un grand tort à ses voisins, parce que le mode de vie (des non-Juifs) est différent de celui des Juifs, qu'ils nous persécutent et viennent s'immiscer dans notre existence », écrivent les signataires de cette lettre dont l'initiative revient au rabbin de Safed (Galilée), Shmuel Eliyahu, ville peuplée en majorité d'orthodoxes et où la cohabitation avec la population arabe est souvent houleuse. La plupart des signataires sont des figures de proue du nationalisme religieux, mais le fait que ces rabbins soient employés par l'État pour assurer un service à la population n'a pas été du goût de certains de leurs confrères comme Yehouda Gilad, qui a parlé « de grave déformation des textes contraire aux valeurs morales juives ».

« Que l'archevêque de New York dise qu'un catholique qui loue un appartement à un Juif commet un péché mortel et risque d'être excommunié, cela paraît impossible. Pourtant cela se produit en Israël », a caricaturé Uri Avnery, journaliste membre de l'association humanitaire Gush Shalom, dans une diatribe intitulée « les Ayatollahs juifs⁵⁶ ». Il s'emportait contre l'influence

grandissante des religieux radicaux qui risquent de transformer Israël en un autre Iran.

Deux rabbins, Dov Lior et Yaakov Yossef, avaient suscité une violente polémique, au mois de juillet 2011, en approuvant les préceptes d'un livre sulfureux intitulé « Torat ha-Melekh » (la Torah du Roi) dans lequel on justifiait, en temps de guerre, le meurtre préventif de non-Juifs (*goyim*), y compris les femmes et les enfants « si leur présence met en danger la vie d'un Juif ». Ce livre publié en 2009 a été interdit. Ces deux rabbins l'ont remis au goût du jour et ont donc été poursuivis pour « incitation au racisme et à la violence ». Après beaucoup de tergiversations, la police a finalement procédé à leur interpellation qui fut brève. Ils ont argué de leur fonction pour ne pas répondre aux questions, estimant que l'État n'avait pas à interférer dans des opinions concernant la *halakha*, la loi juive, et ont appelé à une manifestation devant la Cour suprême qui n'a finalement rassemblé que quelques centaines de personnes.

L'affaire a cependant suscité beaucoup d'émoi et de controverses car, pour certains, il est insensé d'arrêter des rabbins. Benyamin Nétanyahou a longtemps attendu avant de se prononcer pour finalement lâcher que « nul en Israël n'est au-dessus des lois ». On est bien loin de ce qu'écrivait le père fondateur du sionisme, Theodor Herzl dans *L'État des juifs*⁵⁷ en 1896 : « Nous ne permettrons pas aux vellétés théocratiques de nos chefs religieux d'émerger. Nous saurons les cantonner dans leurs temples de même que nous cantonnerons l'armée de métier dans les casernes. L'armée et le clergé ont droit aux honneurs que leur confèrent leurs nobles fonctions et leurs mérites. Ils n'ont pas à s'immiscer dans les affaires de l'État qui les distingue, car cette ingérence provoquerait des difficultés extérieures et intérieures. » Ces sages écrits ont depuis longtemps été oubliés. Combien de généraux sont devenus Premiers ministres ? Combien de dirigeants religieux ont barre sur le gouvernement ?

En ce qui concerne les religieux, il s'agit bien sûr d'extrémistes, mais la multiplication de ces affaires, comme la prolifération de textes réduisant les droits des non-Juifs, a fait dire au ministre travailliste des affaires sociales, Yitzhak Herzog, en octobre 2010 : « Le processus engagé chez nous depuis un an ou deux me fait peur. Il y a des relents de fascisme dans les marges de la société israélienne... Le tableau est très inquiétant et menace le caractère démocratique de l'État d'Israël. » Il a ajouté : « Il y a un tsunami de mesures

qui limitent les droits. Je le vois dans les couloirs de la Knesset, dans les commissions ministérielles chargées de la législation. Nous allons payer le prix fort pour tout cela⁵⁸. »

Depuis la loi pénalisant la commémoration de la *Nakba*, la Knesset a approuvé en juillet 2011, en première lecture, une loi qui sanctionne toute forme de boycottage des produits des colonies juives dans les territoires occupés. En dehors du fait que cette initiative bafoue la liberté d'expression, elle conforte la politique de colonisation. Le 13 novembre 2011, le gouvernement a donné son feu vert à deux textes de loi visant à couper le financement par l'étranger des ONG israéliennes. Le premier veut imposer un plafond de dons quand les ONG « cherchent à influencer sur le programme diplomatique et sécuritaire d'Israël ». Le deuxième prévoit une taxe importante (45 %) sur les sommes versées. « C'est comme si l'État nous liait les mains pour rendre impossible ou difficile de faire ce en quoi nous croyons », a protesté Yariv Oppenheimer, directeur de La Paix maintenant, organisme qui dénonce la colonisation.

Pour clore cette liste, le 21 novembre 2012, la Knesset a adopté un projet de loi qui aggrave de façon draconienne les amendes contre les auteurs de textes jugés « diffamatoires ». Elle est multipliée par six sans que la preuve du préjudice soit rapportée et par trente, soit 300 000 €, si la volonté de nuire est démontrée. Ce nouveau pas franchi pour juguler toute contestation et toute critique a été qualifié de « liberticide » par bon nombre de politiques au sein même du gouvernement. « Ils en ont assez des règles du jeu de la démocratie occidentale. Elle n'a jamais été à leur goût. Maintenant, ils sont décidés à la détruire », a accusé le journaliste vedette du quotidien *Yediot Aharonot*, Nahum Barnea⁵⁹. Tous ces textes de lois ne sont pas définitivement adoptés, mais ils témoignent d'une volonté de museler toutes formes de contestation.

Enfin, pour empêcher que la Cour suprême invalide ces lois comme étant non conformes aux lois fondamentales du pays, la Knesset a adopté en première lecture un texte de loi modifiant le système de nomination des magistrats à cette Haute Cour afin d'obtenir la désignation d'un juge connu pour ses opinions de droite. La Cour suprême, de par sa composition, est jugée hostile au pouvoir actuel, c'est pourquoi une autre proposition a été déposée permettant de donner le droit de veto aux parlementaires pour la désignation des membres de cette Cour. Rien n'est donc laissé au hasard par le gouvernement de Benyamin Netanyahou sous la pression des membres les

plus nationalistes de sa coalition. Dorit Beinisch, présidente de la Cour suprême jusqu'en février 2012, a dénoncé « cette campagne de délégitimation qui prend de l'ampleur d'année en année en vue d'affaiblir les instances judiciaires et en premier lieu la Cour suprême. Ces méthodes existent seulement dans certains régimes », ajoute-t-elle, sans préciser lesquels⁶⁰.

Les dérives nationalistes se multiplient. Gideon Saar, ministre de l'éducation, a demandé à partir de la rentrée 2011 que les enfants des maternelles commencent la semaine en chantant l'hymne national devant le drapeau israélien. Il veut que les lycéens renforcent « leur identité juive » en se rendant au caveau des Patriarches à Hébron, site religieux vénéré également par les musulmans. En décembre 2011, Anastasia Michaeli, députée d'Israël Beitenou a proposé d'interdire les haut-parleurs des mosquées qui perturbent le calme par les appels à la prière. Elle a reçu le soutien du Premier ministre qui a expliqué qu'il n'y avait « pas de raison d'être plus libéral qu'en Europe », oubliant en cela qu'il était en terre arabe ou à tout le moins dans un pays avec une forte minorité musulmane. Ces excès sont-ils inquiétants ? Certainement, pour Daniel Blatman, responsable de l'Institut d'études juives contemporaines à l'université hébraïque de Jérusalem. « Je crois que l'objectif de cette législation est l'établissement graduel d'un État d'apartheid en Israël et la future séparation sur des bases raciales des Juifs et des non-Juifs... C'est exactement ce qui s'est passé, après plusieurs années, et a conduit à l'établissement de l'apartheid en Afrique du Sud, comme Hanna Arendt l'a démontré dans son livre *Les Origines du totalitarisme*. Dans ce texte, Daniel Blatman fait remarquer que « seuls ceux qui refusent de voir le contexte historique d'un tel processus peuvent encore croire qu'il est possible de stopper l'émergence de l'apartheid en Israël sans se débarrasser de l'emprise coloniale raciste sur les territoires⁶¹ ».

46. *Le Monde*, article de l'auteur, 17 mai 2008.

47. *Haaretz*, 30 novembre 2010. Voir aussi : « La ségrégation des Juifs et des Arabes en 2010 est pratiquement absolue », 29 octobre 2010, par Amnon Be'eri Sulitzeanu, co-dirigeant du Abraham Fund Initiatives, une organisation chargée de promouvoir la cohabitation et l'égalité entre Juifs et Arabes.

48. <http://www.adalah.org/eng/> « The Inequality report », mars 2011.

49. Israel : new laws marginalize Palestinian Arab citizens, 30 mars 2011.

50. Barak Ravid : « Secret EU paper aims to tackle Israel's treatment of Arab minority,

Haaretz, 16 décembre 2011.

51. www.euromedrights.org/eng/

52. Nadav Mayost, Ynet, 3 novembre 2010.

53. *Le Monde*, article de l'auteur, 18 octobre 2008.

54. *Haaretz*, 23, 24 et 29 octobre 2012.

55. Jack Houry et Jonathan Lis, *Haaretz*, 24 mars 2011.

56. 2 juillet 2011.

57. Éditions La Découverte/Poche, Paris, 2008.

58. AFP, 10 octobre 2010.

59. Laurent Zecchini, *Le Monde*, 24 novembre 2011.

60. AFP, 2 décembre 2011.

61. « Heading towards an apartheid state », *Haaretz*, 4 avril 2011.

La stratégie du bunker

Or, à part une minorité qui s'inquiète, la société israélienne refuse de mesurer ces dérives. Elle continue de se radicaliser, de vivre à part. Sans voir les Palestiniens, sans se préoccuper du racisme qui progresse, en faisant totalement confiance aux services de sécurité et à l'armée pour la protéger. D'ailleurs, il n'y a plus d'attentats, et les roquettes lancées de la bande de Gaza explosent la plupart du temps en rase campagne. Les Juifs israéliens ne font plus d'efforts pour réclamer la paix, pour la soutenir. Ils regardent tout cela d'un œil lointain. Le lobby des colons a remplacé le camp de la paix. Il fait la loi et impose ses vues au pouvoir. La gauche survit tant bien que mal. Le parti travailliste a grignoté deux sièges par rapport à la précédente législature (15 au total) et le Meretz (gauche) a doublé sa représentation, passant de trois à six députés lors du scrutin du 22 janvier 2013. Mais la gauche n'est plus que l'ombre d'elle-même. En tout cas, elle n'est pas en mesure d'influer de façon décisive sur les orientations du gouvernement d'autant que le véritable vainqueur des élections, Yaïr Lapid, chef du parti centriste Yesh Atid (« il y a un avenir ») a clairement choisi d'apporter ses 19 députés au camp de Benyamin Netanyahou plutôt qu'à celui de l'opposition. Sa participation au gouvernement va donc permettre de recentrer quelque peu l'image de l'exécutif israélien qui, lors de la précédente législature, était la plus à droite que le pays ait jamais connue depuis 1948. Cet ancien journaliste à la tête d'une coalition hétéroclite sera-t-il en mesure de peser sur la politique d'un Benyamin Netanyahou affaibli mais reconduit pour un nouveau mandat ? Ayant axé sa campagne sur la politique intérieure (fracture sociale et incorporation des religieux orthodoxes dans la vie active et dans l'armée), Yaïr Lapid sera de peu de poids pour la relance des négociations avec les Palestiniens qui est loin d'être sa préoccupation principale. D'autant que,

parallèlement à son ascension, la percée significative d'un autre nouveau venu sur la scène politique en la personne de Naftali Bennett, chef du parti religieux nationaliste Habayit Hayehoudi (« la Maison juive »), sera un contrepois de taille. Passant de trois à onze députés, cette formation radicale, fer de lance des colons, renforce considérablement le camp extrémiste et traduit l'intransigeance d'une partie de la population vis-à-vis des Palestiniens.

Cet ancien directeur de cabinet de Benyamin Netanyahu, ancien directeur de Yesha, l'organisme représentant les colons de Cisjordanie, fils d'immigrant américain âgé de 40 ans, ayant fait fortune dans l'informatique, est devenu, en quelques mois, l'enfant chéri de la droite en proposant, purement et simplement, d'annexer 62 % de la Cisjordanie, c'est-à-dire la zone C sous le contrôle actuel d'Israël. Il fait désormais carrément figure de successeur de Benyamin Netanyahu pour diriger la droite israélienne. Son profil d'ancien officier des commandos au langage policé séduit particulièrement la jeunesse comme le fit, en 2009, Avigdor Lieberman aujourd'hui en passe d'être détrôné par cet outsider plus diplomate.

Avigdor Lieberman, nationaliste d'extrême-droite était devenu contre toute attente - jusqu'à sa démission à la fin de 2012 pour une affaire de corruption - la figure montante du gouvernement. Yossi Beilin, ancien leader du Meretz, n'y croyait pas. Ce serait « une provocation pour le monde entier » s'il devenait ministre des affaires étrangères. Et pourtant, il l'est devenu. Depuis, il se pavanait, lançant à droite et à gauche ses formules provocantes. S'il n'avait pas obtenu le score qu'il espérait lors des élections de 2009, il souhaitait, en faisant alliance avec le Likoud pour le scrutin du 22 janvier 2013, assurer son avenir politique d'autant qu'il savait qu'il avait le vent en poupe auprès d'une bonne partie de la jeunesse qui avoue sa préférence pour les hommes forts (60 %) plutôt que pour l'application stricte de la loi. Telles sont les données d'un sondage et d'une étude sociologique sur la jeunesse publiés en mars 2011 par la fondation Friedrich Ebert. Cette étude révèle « un renforcement du nationalisme juif et une érosion des valeurs démocratiques et pacifiques ». L'importance de la démocratie tombe de la seconde place (26 %) en 1998 à la troisième place avec 14,3 % tandis que l'importance de la judaïté passe de 18,1 % à 26 %. Enfin, dernier chiffre tout à fait révélateur : 46 % des jeunes interrogés sont en faveur de la révocation des droits politiques des Arabes. Une large majorité d'entre eux se disent en faveur de la paix, mais ne sont pas prêts à faire des compromis. Ils préfèrent le statu quo

actuel⁶².

La société israélienne se raidit, se crispe. À 54 ans, Avigdor Lieberman, souvent comparé à Jean-Marie le Pen et à Jörg Haider, est devenu, par ses accents racistes, ses positions radicales et son franc parler, une sorte de nouveau « tsar ». D'origine moldave, le visage rondouillard cerné par un collier de barbe poivre et sel impeccablement taillé, l'air légèrement asiatique et l'œil exorbité, celui que l'on a surnommé « Raspoutine » à l'époque où il était le chef de cabinet du Premier ministre Benyamin Netanyahu de 1996 à 1997 a ensuite créé sa propre formation en cultivant la communauté d'origine russe forte de plus d'un million de personnes. Émigré à l'âge de 20 ans, cet ancien videur de boîtes de nuit à la carrure imposante s'est fait le champion des solutions radicales et des formules à l'emporte-pièce. Exemples : « Nous devons continuer à combattre le Hamas comme les États-Unis ont combattu les Japonais durant la seconde guerre mondiale. La conquête du Japon n'a pas été nécessaire ! » Alors combien de bombes atomiques ? Ou encore : « Accepter un Iran nucléaire, c'est comme accepter l'élection d'Hitler en 1933. Un Iran nucléaire, c'est Hitler avec l'arme nucléaire. » Deux fois ministre d'Ariel Sharon, il avait rejoint le gouvernement d'Ehoud Olmert en octobre 2006 pour justement s'occuper de la question iranienne en tant que ministre des affaires stratégiques. Sa prestation n'avait guère été concluante. Il a démissionné en janvier 2008 pour protester contre les négociations de paix, estimant que celles-ci « ne mèneraient nulle part, car le principe de la terre contre la paix est une erreur fatale ». Partisan d'une colonisation à outrance, celui qui se présente comme « un sauveur du pays » habite à Nokdim, une colonie isolée au sud de Bethléem. Ouvertement hostile au retrait de la bande de Gaza, cet ancien membre du Likoud avait été limogé de ses fonctions par Ariel Sharon en juin 2004.

Dans son livre *Ma vérité*, il se déclare favorable à des échanges de population et de territoires entre Israël et l'Autorité palestinienne pour constituer deux États « ethniquement homogènes ». « Puisqu'ils (les Palestiniens) ont l'audace de demander le droit au retour, il doit aussi y avoir un droit d'expulsion. » En mai 2006, il avait déjà réclamé la peine capitale pour les députés arabes soutenant le Hamas ou célébrant le jour de la *Nakba* à la place de l'anniversaire de l'indépendance d'Israël. Aujourd'hui, son cheval de bataille est l'adoption d'une nouvelle loi qui obligerait les Palestiniens d'Israël à prêter allégeance à l'État juif sous peine de perdre leur citoyenneté.

« Lorsque vous demanderez votre carte d'identité, vous devrez signer une déclaration de loyauté à l'État d'Israël, à son drapeau, à son hymne national, à sa déclaration d'indépendance et reconnaître qu'Israël est un État juif et sioniste. » Cet homme est-il dangereux ? L'antagonisme entre Israël Beitenou, son parti, et la communauté arabe d'Israël ne cesse de s'accroître. Les membres de cette dernière sont considérés comme des ennemis de l'intérieur. Quant aux autres, il faut les faire taire pour ne plus les entendre. Un sentiment de plus en plus répandu dans la société israélienne. Le fossé se creuse, l'intolérance grandit. Comment expliquer l'ascension d'Avigdor Lieberman ? Il dit ce que les gens veulent entendre et il promet de mettre de l'ordre. Ce qui satisfait les Israéliens toujours taraudés par la peur, une menace sur leur avenir, sur leur existence.

La menace vient de partout : du nord avec le Hezbollah, du sud avec le Hamas, de l'est avec le nucléaire iranien, à l'intérieur avec la montée du mécontentement des Arabes israéliens. Menahem Klein, professeur de sciences politiques, résume le sentiment général : « Nous vivons dans un bunker, une sorte de villa au milieu de la jungle, cernée par les barbares. Et si vous m'attaquez, je deviens fou. Je vais utiliser la force massive, la brutalité pour me défendre. C'est à celui qui tiendra le langage le plus martial⁶³. » Retranchés derrière la barrière de sécurité, confiants dans un appareil militaro-sécuritaire de plus en plus puissant et de plus en plus omniprésent, les Israéliens ont développé la mentalité du *Miklat*, cette pièce sécurisée, un abri antiatomique qui existe dans pratiquement chaque immeuble. « C'est très commode, reconnaît l'écrivain Zeev Sternhel. Nous refoulons les problèmes politiques pour les placer sur un plan sécuritaire. Nous vivons de plus en plus dans une atmosphère exacerbée de nationalisme et de chauvinisme. La dérive vers la droite extrême est évidente. Désormais, nous ne faisons confiance qu'aux gros bras. »

Le repli sécuritaire est confortable. Il permet de ne pas trop se poser de questions, de renvoyer à plus tard les difficultés. Le conflit est maîtrisé. Il est contenu par les forces de sécurité. Il est géré par un bouclier protecteur. L'Israélien est devenu fataliste. Il a appris à vivre avec ses craintes et à faire confiance à son armée sans se poser trop de questions sur son mode opératoire. « Nous pouvons gérer sans difficultés cette situation au cours des dix prochaines années », affirme le professeur Efraïm Inbar. Le repli sécuritaire s'accompagne d'un repli identitaire de plus en plus marqué, de la

certitude d'avoir le droit pour soi. « Nous nous considérons toujours comme des victimes. Nous nous regardons comme ceux à qui l'on refuse la main tendue. Nous ne faisons que nous défendre. Alors, nous avons la conscience tranquille. C'est pourquoi beaucoup de choses nous sont permises. Nous sommes toujours le David face au Goliath », constate Zeev Sternhel. Le monde entier peut protester, les Israéliens sont convaincus qu'ils ont raison. « La guerre de Gaza n'a fait que renforcer cette tendance. Elle a amplifié un patriotisme exagéré. Il y a un aveuglement. Les Israéliens sont devenus indifférents à la souffrance des autres. Nous ne voyons plus que nous-mêmes. Nous nous sommes fermés aux autres, à la souffrance des Palestiniens. Il y a désormais une droite excessive, fasciste, qui prend racine dans le pays et ce qui est inquiétant est que cette tendance se manifeste surtout chez les jeunes », déplore Colette Avital, députée travailliste. Elle a été « effarée, consternée » par les attaques, les interruptions, les interjections agressives à son égard lors de la campagne électorale de 2009. Elle prônait le dialogue politique, la recherche de solutions, alors que les participants vitupéraient : « Comment un peuple de 5,5 millions de personnes ne peut pas liquider 15 000 terroristes du Hamas ? ». « Il n'y a pas que les solutions militaires », a-t-elle répliqué. « Nous avons réglé la question en Cisjordanie, pourquoi ne pas le faire à Gaza ? », ont rétorqué les intervenants. « Comment peut-on dire que nous allons les liquider et que nous serons les seigneurs de ce pays ? », s'inquiète Colette Avital.

Cinquante-six pour cent des Israéliens estiment toujours que, lors du sommet de Camp David, en juillet 2000, « Ehoud Barak a offert un accord de paix généreux à Yasser Arafat et que ce dernier l'a refusé parce qu'il ne voulait pas la paix », souligne une étude de Daniel Bar-Tal, professeur de l'université de Tel-Aviv. « La conscience du Juif israélien est caractérisée par un sentiment de victimisation, une mentalité de siège, un patriotisme aveugle, la belligérance, la satisfaction de soi et la déshumanisation des Palestiniens », constate Akiva Eldar, du quotidien *Haaretz*. Cette étude démontre que les Israéliens ne remettent jamais en cause la version de l'histoire donnée par leurs dirigeants. Plus de 50 % d'entre eux pensent que le plan de partage des Nations unies en 1947 a offert aux Palestiniens une part égale, voire supérieure, à celle des Juifs. « Les Israéliens pratiquent l'autocensure et acceptent la version officielle sans chercher à recouper les informations. Nous sommes une nation qui vit dans le passé, envahie par l'anxiété et

souffrant d'un manque chronique d'ouverture d'esprit », analyse Daniel Bar-Tal⁶⁴.

Il suffit d'un voyage au pays des colons pour se rendre compte à quel point Juifs et Palestiniens vivent dans des mondes de plus en plus séparés et isolés. Judith Lowy par exemple, résidant dans l'implantation de Tekoa, au sud de Bethléem, est convaincue de faire partie d'une avant-garde chargée de protéger Israël. D'où son choix de vivre dans cet endroit reculé, avec 2 000 colons, afin « de construire quelque chose », d'être aux avant-postes face « aux Arabes qui veulent notre disparition ». Elle ne parle que des Arabes en général. Les Palestiniens n'existent pas pour elle. Judith « ne fait pas de politique ». Elle dit simplement : « Cette terre nous a été volée et nous nous battons pour la conserver. » Comme Noham Arnon, porte-parole de la communauté juive d'Hébron, qui, sans sourciller, tranche : « On ne peut pas dénier aux Juifs le droit de vivre dans leur pays. » Quant à Danny Spielman, de *Yesha*, le Conseil des communautés juives de Judée et Samarie (Cisjordanie), pour lui c'est simple : « Cette terre, ce sont nos racines et rien ne peut les arracher. » Alors tous les moyens sont bons pour défendre ce qui est considéré comme son droit, le bon droit.

« C'est pourquoi », constate Menahem Klein, « nous gouvernons par la force. Nous sommes devenus un régime ethnosécuritaire, arrogant, égoïste, ethnocentriste. Nous sommes convaincus d'être les meilleurs et que les autres ne valent rien. Désormais, le conflit est devenu religieux, ethnique et la politique est inefficace », s'inquiète-t-il. Pour lui, Avigdor Lieberman est le produit de cette tendance et « le colonialisme et le racisme sont les grands vainqueurs. Nous refusons de sortir du bunker ». Israël vit dans un camp retranché aux frontières incertaines. Les colons sont à l'abri dans des ghettos fortifiés. Israël est devenu le pays de la peur. Chaque matin, les radios, les télévisions matraquent le message sur les menaces qui pèsent sur le pays. Avigdor Lieberman est la réponse à cette inquiétude. Israël aspire à un homme fort qui parle un langage clair, compris de tout le monde. D'ailleurs, l'un de ses slogans favoris est que « seul Avigdor Lieberman comprend l'arabe », ce qui signifie : « Faites-moi confiance, je vais m'occuper d'eux. » Il a donc su se mettre au diapason de la population. Il cherche toujours à renforcer davantage l'autorité de l'État. Il s'efforce pour le moment de ne pas franchir les lignes rouges. Après son inculpation le 14 décembre 2012 pour « abus de confiance et fraude », il a démissionné de ses fonctions de ministre des

affaires étrangères et de vice-premier ministre en attendant que sa situation pénale soit clarifiée. Il espère que son heure viendra et devenir un jour premier ministre. Désormais, un sérieux concurrent s'est placé en travers de sa route avec l'émergence de Naftali Bennett. En Israël, la bataille n'est plus entre la droite et la gauche mais au sein même de l'extrême droite. Ce qui promet, pour une société qui se réfugie de plus en plus dans la religion, si l'on en croit les sondages.

Jamais les Juifs israéliens n'avaient autant cru en Dieu. Ils sont 80 %, selon une étude du *Israël Democracy Institute's Guttman Center* et de la fondation *Avi Chai* publiée en janvier 2012. La très grande majorité (85 %) considère comme « importante » ou « très importante » la célébration des fêtes religieuses juives (63 % en 1999) tandis que le nombre d'orthodoxes ou ultra-orthodoxes a grimpé de 16 à 22 %. À l'inverse, un chiffre en baisse est celui des gens qui se considèrent comme « laïques » (46 %). La religion est donc un indéniable refuge même si cette tendance peut s'expliquer par l'augmentation des orthodoxes en raison d'un taux de natalité particulièrement élevé⁶⁵. Les auteurs de l'étude estiment aussi que la forte communauté russe de plus d'un million d'habitants, dont il est acquis qu'au moins 300 000 ne sont pas juifs pur sucre selon les règles prescrites par la *halakha* (loi juive), est, depuis son arrivée, devenue beaucoup plus « observante » des préceptes de la religion. Un phénomène d'osmose ? Ce renforcement du caractère religieux de la société israélienne a-t-il de quoi inquiéter ? Sans aucun doute, en cette période de polarisation extrême autour des questions religieuses, notamment avec la montée de l'islamisme dans les pays arabes. C'est d'autant plus inquiétant que, selon le même sondage, 70 % des Juifs israéliens se considèrent comme « un peuple élu ». Ce qui veut dire au-dessus des autres, au-dessus des Arabes, au-dessus des gentils (les *goyim*). Choisis par Dieu, ils peuvent donc tout se permettre car ils ont la loi suprême avec eux.

C'est ainsi qu'ils peuvent s'affranchir du droit international et des résolutions de l'ONU, faire assassiner des opposants à l'étranger ou tuer des Palestiniens dans les territoires occupés : 4 857 Palestiniens ont été tués entre le début de la deuxième Intifada en septembre 2000 et l'opération « Plomb durci » à Gaza en décembre 2008, selon B'Tselem. Parmi ces victimes figurent 954 mineurs et 2 191 innocents qui ne prenaient pas part aux hostilités, tandis que 731 civils israéliens sont morts. Personne ne dit rien ou si peu car, comme l'a souligné Jimmy Carter : « L'écrasant parti-pris en

faveur d'Israël parmi les chrétiens comme moi vient du fait que l'on nous a enseigné à honorer et protéger le peuple élu de Dieu du sein duquel est venu notre propre sauveur, Jésus Christ⁶⁶. » Ce n'est pas la seule raison. Il y a, bien sûr, l'énorme culpabilité de l'Occident, toujours inscrite dans le subconscient concernant la Shoah. Ce qui, 65 ans après le génocide, freine toujours la réprobation d'une bonne partie de la communauté internationale face aux exactions de Tsahal.

Gideon Levy, de *Haaretz*, est consterné : « Les formes de racisme envers les Arabes et les étrangers, l'arrogance israélienne envers l'opinion internationale, tout cela peut s'expliquer par la croyance aveugle et primaire de la majorité des Israéliens selon laquelle nous pouvons nous permettre tout ce que l'on veut puisque Dieu nous a choisis. » Il note que, de plus en plus, « la religion est l'État et l'État est la religion » soulignant qu'aujourd'hui, le facteur religion gagne du terrain en Israël⁶⁷. Son emprise s'accroît dans la vie quotidienne, à la Knesset, dans l'armée où il y a de plus en plus de soldats orthodoxes. Récemment, le général Benny Gantz, chef d'état-major de l'armée, a insisté pour que la prière des morts, lors de la cérémonie du souvenir, commence par une référence à Dieu et non plus au « peuple d'Israël ».

C'était la même chose en Afrique du Sud. Les Afrikaners pensaient qu'ils étaient les envoyés de Dieu, les apôtres de la civilisation, confortablement retranchés derrière leurs préceptes religieux. Ils s'estimaient supérieurs aux Noirs auxquels ils étaient venus apporter la bonne parole et leur savoir-faire. Ils pensaient qu'ils étaient le fer de lance du progrès parmi « les sauvages ». Theodor Herzl n'a-t-il pas écrit dans *L'État des juifs* : « Si sa majesté le Sultan consentait à nous donner la Palestine, nous pourrions nous charger de mettre en ordre les finances de la Turquie. Pour l'Europe, nous formerions là-bas un élément du mur contre l'Asie ainsi que l'avant-poste de la civilisation contre la barbarie... Nous formerions une garde d'honneur autour des lieux saints et garantirions par notre existence même l'accomplissement de ce devoir. » Les Juifs israéliens se considèrent toujours comme le poste avancé de l'Occident entouré d'une nuée de barbares. « Il y a une énorme différence entre nous et nos ennemis, disait Menahem Begin à la Knesset en juin 1982. Pas seulement dans la capacité, mais dans la morale, la culture, le caractère sacré de la vie et la conscience. Ils sont nos voisins ici, mais c'est comme si, à une centaine de mètres, il y avait un peuple qui n'appartenait pas à notre

continent, à notre monde, qui appartiendrait à une autre galaxie. » Ce qui explique que la vie et le confort de beaucoup de Palestiniens peuvent être sacrifiés pour préserver le bien-être et la survie d'un seul Israélien.

D'où les répliques disproportionnées face à toute forme de rébellion. D'où la légitimation du terrorisme juif avant et pendant la guerre de 1948 et la condamnation du terrorisme arabe, forme ultime de lutte contre l'oppression et le colonialisme. Dans le premier cas, il est justifié par une cause jugée noble, celle de la conquête de l'indépendance. Dans le second, il est dénié, même pour faire valoir le principe des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour lutter contre l'envahisseur. A-t-on le droit, voire le devoir de résister à l'occupation ? Et quelle est la manière la plus appropriée ? Les Sud-Africains ont, eux aussi, choisi la lutte armée. Essentiellement par le sabotage, qui n'a jamais déstabilisé le pays. *Umkhonto We Sizwe* (la lance de la nation), le bras armé du Congrès national africain (ANC), n'a jamais été bien implanté ni très efficace. Il n'y a eu que quelques cas de terrorisme aveugle. Pourtant Nelson Mandela qui, lui aussi, a longtemps été considéré comme un terroriste par les puissances occidentales avant de devenir ensuite une icône, écrit dans ses mémoires, *Un long chemin vers la liberté* : « C'est toujours l'opresseur, non l'opprimé qui détermine la forme de lutte. Si l'opresseur utilise la violence, l'opprimé n'aura pas d'autre choix que de répondre par la violence. Dans notre cas, ce n'était qu'une forme de légitime défense⁶⁸ ».

62. All of the above : Identity paradoxes of young people in Israel, 31 mars 2011.

63. Entretien avec l'auteur, *Le Monde*, 10 février 2009.

64. Psychological obstacles to peace making in the Middle East and proposals to overcome them, *Conflict & communication online*, vol. 4, n° 1, 2005.

65. Nir Hasson, *Haaretz*, 27 janvier 2012.

66. Joseph Lelyfeld, « Jimmy Carter and apartheid », *New York Review of books*, 29 mars 2001.

67. *Haaretz*, 29 janvier 2012.

68. Alain Gresh : *De quoi la Palestine est-elle le nom ?*, Éditions LLL Les liens qui libèrent, Paris, 2010.

L'arme du boycottage

Où commence et où s'arrête la légitime défense ? Face à l'oppression et à la répression, quelle forme la résistance peut-elle prendre ? Jusqu'à présent le terrorisme, les attentats suicides, les roquettes n'ont guère permis de faire avancer la cause palestinienne. Reste la lutte non violente. Marwan Barghouti, l'un des principaux dirigeants de la deuxième Intifada et condamné à cinq peines de prison à vie par la justice israélienne, a lancé, en janvier 2012, un appel à « la résistance populaire et pacifique pour mettre fin à l'occupation⁶⁹ ». L'ancien secrétaire général du Fatah en Cisjordanie, présenté comme un éventuel successeur de Mahmoud Abbas, a-t-il été entendu ? Pas pour le moment. Les protestations pacifiques n'ont jamais pris forme chez les Palestiniens, fatigués par deux Intifada, éprouvés par une répression musclée : une certaine apathie a gagné les masses. Ce qui ne veut pas dire qu'une irruption de violence ne peut pas surgir, mais la majorité se préoccupe plus de la survie que de la lutte. Les mouvements de boycottage des produits provenant des colonies n'ont jamais pris une véritable ampleur en Cisjordanie. Il n'est pas facile de les identifier, car les sociétés qui les commercialisent ont pris soin d'établir leur siège social sur le territoire d'Israël. Et une loi interdit depuis le mois de juillet 2011 tout appel au boycottage. De toute façon, il ne peut véritablement se développer qu'avec un fort soutien de l'extérieur afin de faire comprendre aux Israéliens que l'occupation et la poursuite de la colonisation ne peuvent continuer sans qu'ils aient un prix à payer. Et ce prix, ce sont les sanctions, le boycottage et le désinvestissement : BDS.

C'est sous ce nom que le mouvement a été lancé le 9 juillet 2005 par un appel de la société civile palestinienne. Prenant modèle sur la mobilisation contre l'Afrique du Sud afin de faire plier le régime de l'apartheid, cet appel prône « des mesures punitives non violentes jusqu'à ce qu'Israël reconnaisse

le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et respecte complètement les dispositions des lois internationales et les résolutions des Nations unies ». Cette initiative s'est imposée un an après la décision de la Cour internationale de justice du 9 juillet 2004 qui a déclaré illégale la construction du mur en territoire palestinien. Une sentence restée lettre morte. Elle a été suivie, le 21 décembre 2008, par un autre appel au boycottage universitaire et culturel d'Israël afin de « s'abstenir de toute participation, sous quelque forme que ce soit, à la coopération culturelle et universitaire, à des collaborations et/ou à des projets communs en partenariat avec les institutions israéliennes ». Depuis leur lancement, ces campagnes n'ont eu qu'un effet relatif. Elles n'ont été suivies que par quelques entités éparses, universités, et entreprises en Grande-Bretagne, en Suède, au Canada notamment. Elles se sont traduites par des pressions victorieuses, notamment sur deux sociétés françaises, Veolia et Alstom, impliquées dans la construction de la première ligne du tramway de Jérusalem pour relier une colonie de Jérusalem-Est au mont Herzl. Elles ne sont pas légion. Le phénomène reste encore marginal, malgré une prise de conscience accrue de la communauté internationale depuis la guerre de Gaza. Le pas reste encore difficile à franchir même si certaines voix s'élèvent de plus en plus fermement contre l'impunité scandaleuse dont jouit Israël pour ses violations effrontées du droit international. Et si certaines sociétés ou entreprises choisissent de désinvestir de Cisjordanie et si quelques rares États ont le courage de prendre des mesures contre l'importation de produits en provenance des colonies.

Le parrain américain continue toujours de défendre son protégé et fait barrage à toute velléité de sanctions. En février 2011, les États-Unis ont opposé leur veto à un projet de résolution au Conseil de sécurité condamnant la colonisation. Susan Rice, leur ambassadrice à l'ONU, a eu beau expliquer que ce veto « ne doit pas être interprété comme un soutien à la colonisation », mais qu'il était destiné à favoriser la reprise des négociations, cela n'a rien changé. Depuis, rien n'a effectivement bougé puisque la poursuite de la colonisation empêche tout dialogue. C'est le serpent qui se mord la queue. Barack Obama continue de croire qu'Israël « est une démocratie dynamique, la seule au Moyen-Orient » et que l'utilisation du mot « apartheid » est « émotionnellement chargé, historiquement non fondé et que ça ne correspond pas à ce que je crois », a-t-il déclaré⁷⁰. Dans ces conditions, vu le poids de Washington sur la scène internationale, il est peu probable qu'un

mouvement international se lève pour faire pression sur Israël comme ce fut le cas en Afrique du Sud.

Et pourtant, Israël ne se prive pas, pour sa part, d'avoir recours aux sanctions et au boycottage lorsqu'une décision lui déplaît. Combien de fois a-t-il, en mesure de représailles, bloqué la rétrocession des droits de douane à l'Autorité palestinienne ? Combien de fois a-t-il annoncé une accélération de la colonisation lorsque Mahmoud Abbas osait parler avec le Hamas en vue d'une réconciliation avec cette organisation ou dernièrement lorsqu'il a demandé et obtenu le statut d'État non-membre pour la Palestine à l'ONU ? Combien de fois a-t-il coupé l'approvisionnement en fioul de l'unique centrale de Gaza ou laissé pourrir les produits à l'exportation de ce territoire pour faire comprendre aux Gazaouis qu'Israël fait la loi ? Pourquoi ce dernier se rebelle-t-il contre le boycottage universitaire alors qu'il a interdit maintes et maintes fois aux étudiants palestiniens de Gaza de se rendre à l'étranger pour poursuivre leurs études ? On pourrait multiplier les exemples des entraves mises aux Palestiniens pour exercer les droits les plus élémentaires d'un être humain avant de s'indigner face aux pressions qui pourraient être exercées contre un État qui n'en fait qu'à sa guise.

La question se pose désormais de savoir s'il est illégitime de demander des comptes à Israël alors que le monde entier ou presque a fait pression sur l'Afrique du Sud pour qu'il soit mis fin au régime de l'apartheid. Car personne ne peut nier que les sanctions imposées à Pretoria ont joué un rôle dans la chute de l'apartheid et l'accession des Noirs au pouvoir. L'Afrique du Sud a souffert des sanctions internationales. Le pays s'est retrouvé isolé, montré du doigt, relégué au rang de paria. Différentes mesures avaient déjà été prises, notamment un embargo sur les armes et le pétrole, avant le soulèvement du mois de septembre 1984. L'instauration d'un état d'urgence limité en juillet 1985 puis son extension à tout le territoire en juin 1986 a incité la communauté internationale à agir, faisant fi des controverses habituelles sur l'opportunité et l'efficacité des sanctions et du boycottage. Même le Congrès américain, en dépit de l'opposition du président Ronald Reagan, adopta le 2 octobre 1986 une série de sanctions. Ce qui provoqua le désengagement de bon nombre de grandes firmes américaines et accentua considérablement le désinvestissement. Des banques, des compagnies d'aviation, des universités rompèrent les liens avec Pretoria. « Si nous sommes placés le dos au mur, nous n'aurons pas d'autre choix que de nous défendre. Vous ne forcerez pas

les Sud-Africains à commettre un suicide national », déclara Pieter W. Botha, Premier ministre, à sir Geoffrey Howe, secrétaire d'État au Foreign Office en mission pour la Communauté européenne en juillet 1986⁷¹.

Il n'y a pas eu de « suicide national », mais l'impact du boycottage a énormément pesé sur l'économie et sur le moral de « la tribu blanche », comme on l'appelait à l'époque. Privée de compétitions sportives internationales, boycottée par les artistes, boudée par les intellectuels et les scientifiques, interdite de capitaux, de liens politiques, ses produits rejetés, l'Afrique du Sud a souffert de sa mise à l'écart de la communauté internationale. Elle est devenue un État pestiféré. Bien sûr, le pays n'a pas été mis à genoux, mais la pression exercée fut suffisante pour lui faire admettre que les choses devaient changer. Frederik de Klerk comprit que la survie des Afrikaners en dépendait et que Nelson Mandela était son meilleur atout pour procéder à une mutation pacifique du régime. Il a confirmé le vieil adage afrikaner qui veut que « lorsque le peuple est acculé, les Boers sont capables de susciter une dynamique de sauvetage ». Ce précédent a-t-il valeur d'exemple pour Israël qui continue de s'enfermer dans une spirale dangereuse ?

Jusqu'à présent, le régime sioniste a bénéficié d'une indulgence sans précédent, d'une mansuétude incompréhensible en dépit de sa persistance dans la répression des Palestiniens et le vol de leurs terres. Les Nations unies et les puissances occidentales se sont rendues coupables d'une bienveillance inexplicable, d'un traitement privilégié qui n'aurait jamais été toléré vis-à-vis d'un autre État. Pas l'ombre de représailles, ni d'une sanction. Juste quelques remontrances, quelques condamnations sans lendemain. Peut-on laisser impuni un comportement indigne d'une nation qui clame haut et fort qu'elle est une véritable démocratie ? Pourquoi la communauté internationale qui s'est levée contre l'apartheid en Afrique du Sud reste-t-elle sourde face aux injustices commises dans les territoires occupés, à l'accélération de la colonisation, au mépris des traités internationaux ? Israël est-il un État à part, au-dessus des lois ? Combien de temps faudra-t-il attendre pour que le sentiment de culpabilité des Occidentaux à l'égard du génocide qu'ils ont laissé s'accomplir, lorsqu'ils n'y ont pas contribué, ne leur interdise plus de s'élever contre des pratiques d'un autre âge ? Comme l'a dit le philosophe Etienne Balibar : « Israël ne devrait pas être autorisé à instrumentaliser le génocide des Juifs d'Europe pour se placer au-dessus des lois des nations. »

D'autant plus que le sort réservé aux rescapés de la Shoah en Israël est loin d'être exempt de tout reproche. Pendant plus de soixante ans, l'État n'a rien fait pour restituer aux survivants leurs biens et leur assurer un minimum de vie décent.

Nombreux sont ceux qui continuent à s'opposer à toute forme de boycottage, prônant plutôt le dialogue. « Rien ne saurait autoriser que l'on applique à la démocratie israélienne un type de traitement qui n'est réservé aujourd'hui à aucune autre nation au monde, fût-elle une abominable dictature... Nous sommes convaincus que les boycotteurs se trompent de combat en prenant le parti de la censure plutôt que celui de la paix, celui de la séparation plutôt que celui de la possible et nécessaire coexistence – celui, en un mot, de la haine et non de la parole de vie partagée », ont fait savoir les signataires d'un appel intitulé « le boycottage est une arme indigne », signé par Alain Finkielkraut, François Hollande, Manuel Valls, Pierre Lescure, Pierre Arditi et bien d'autres⁷². Une quarantaine de Prix Nobel se sont également opposés à la campagne BDS afin « de promouvoir et fournir les opportunités au débat académique citoyen pour que les parties s'engagent vers une résolution des conflits et des problèmes plutôt que de servir d'incubateurs à la défiance polémique, la propagande et l'incitation à la haine ».

Comme si, jusqu'à maintenant, les pourparlers, la patience, la conciliation avaient permis de réduire les souffrances du peuple palestinien, de réparer les injustices et de faire avancer la paix. Pour le moment, tout cela s'est révélé complètement stérile. Les pourparlers n'ont même pas permis de renforcer le camp de la paix israélien qui demeure toujours marginal, comme on l'a encore vu lors de la guerre de Gaza où la presque totalité de la population était derrière le gouvernement et l'armée. Ne faut-il pas essayer autre chose ? L'exemple sud-africain n'est pourtant pas si loin pour prouver que le rapport de force n'est pas en faveur des apôtres de la méthode soft. La paix n'a-t-elle pas avancé seulement lorsqu'Israël a été soumis à des pressions, notamment par le président Jimmy Carter pour aboutir à la paix avec l'Égypte, et par James Baker, secrétaire d'État américain, pour imposer la conférence de Madrid en octobre 1991, laquelle permit de déboucher sur les accords d'Oslo deux ans plus tard.

Le 25 février 2010, la Cour de Justice de l'Union européenne avait décrété qu'Israël ne pouvait faire bénéficier les produits issus de la Cisjordanie des accords préférentiels entre l'UE et Israël. Avant cette décision et après, les

auteurs d'appels au boycottage et ceux participant à des actions ponctuelles comme la pose d'autocollants représentant une orange dégoulinant de sang ou des stickers « boycott apartheid Israël » ont été poursuivis en justice par différentes organisations opposées à la campagne BDS. Le boycottage collectif contrevient en effet à certaines dispositions légales découlant de l'article 24 alinéa 8 de la loi du 29 juillet 1881 qui dispose que « ceux qui [...] auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 45 000 € ou de l'une de ces deux peines seulement⁷³ ». La Cour de cassation a précisé qu'en application des articles 225-1 et 225-2 du Code pénal, cette discrimination était « le fait d'entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque en opérant une distinction entre les personnes, notamment en raison de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une nation déterminée ». En septembre 2004, elle a donc confirmé la condamnation à 1 000 € d'amende du maire communiste de Seclin (Nord), Jean-Claude Willem, qui avait appelé, lors d'une réunion municipale, à un boycottage des produits israéliens. Le 16 juillet 2009, la Cour européenne des droits de l'homme saisie au nom de la liberté d'expression a confirmé cette décision, affirmant qu'elle était conforme à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En revanche, en juillet 2011, la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris a jugé que « dès lors que l'appel au boycott des produits israéliens est formulé par un citoyen pour des motifs politiques et qu'il s'inscrit dans le cadre d'un débat politique relatif au conflit israélo-palestinien [...], l'infraction de provocation à la discrimination fondée sur l'appartenance à une nation n'est pas constituée ».

Pour le moment, il ne s'agit que d'actions ponctuelles. Aucune décision n'a été prise au niveau international et encore moins par l'ONU ou l'Union européenne comme ce fut le cas pour l'Afrique du Sud. Et cela en dépit d'appels comme celui de Mgr Desmond Tutu et d'un nombre croissant d'intellectuels et d'artistes qui refusent de cautionner la politique d'Israël en allant s'y produire. « Pendant des décennies, les efforts pour encourager la paix entre Israël et le peuple palestinien ont systématiquement échoué, n'aboutissant qu'à renforcer l'hégémonie coloniale israélienne et

l'expropriation des Palestiniens », plaide Omar Barghouti, chorégraphe et philosophe et l'un des pères fondateurs de la campagne BDS. Il ajoute : « qualifier Israël d'État d'apartheid ne signifie pas que son système de discrimination soit identique à l'apartheid en Afrique du Sud, mais simplement que les lois et les politiques israéliennes à l'encontre de sa population palestinienne correspondent dans une large mesure à la définition que l'ONU a donnée de l'apartheid...Notre moment sud-africain est arrivé⁷⁴ ».

Combien de temps faudra-t-il encore pour qu'une véritable prise de conscience se produise et se traduise par des actions concrètes de la part des institutions internationales et des gouvernements ? « Il n'y a aucune chance que, dans les décennies à venir, un mouvement de boycottage mondial, comme celui qui a brisé le régime raciste en Afrique du Sud, voie le jour », estime l'israélien Uri Avnery de *Gush Shalom*, ardent défenseur de la paix et des droits de l'homme. Il en est persuadé car, dit-il, « l'État juif est identifié aux victimes des nazis. Il suffira de rappeler aux gens que la longue route vers les chambres à gaz a commencé avec le slogan nazi de 1933 « *kauf nicht bei Juden* » (« n'achetez pas chez les Juifs »)⁷⁵. A-t-il raison ? Combien de temps faudra-t-il attendre ? Faudra-t-il d'autres guerres, d'autres expulsions, d'autres morts pour que le rempart de l'Holocauste soit enfin franchi ? Comme si le passé primait toujours sur le présent. Sans doute encore de très nombreuses années puisqu'il n'est pas possible à Paris, aujourd'hui, de tenir un colloque comme celui qui était prévu, fin février 2012, à l'université de Paris-VIII sur le thème « des nouvelles approches sociologiques, historiques et juridiques à l'appel au boycott international : Israël, un État d'apartheid ? » Le Conseil représentatif des institutions juives (Crif) et d'autres organisations ont tout de suite dénoncé un colloque « discriminatoire anti-israélien » et le président de l'Université Paris-VIII, qui avait donné son accord, est revenu sur sa décision par crainte de « troubles à l'ordre public et de contre-manifestations⁷⁶ ».

Début 2011, une réunion de militants pro-palestiniens de l'École normale supérieure avait été interdite par la direction de l'établissement. Dans un arrêt rendu le 7 mars, le Conseil d'État avait donné raison à la directrice, Mme Monique Canto-Sperber, estimant que cette décision ne portait pas atteinte au principe de la liberté de réunion et d'expression des élèves. Les organisateurs ont décidé de saisir le Conseil européen des droits de l'homme et le Comité des droits de l'homme de l'ONU, jugeant qu'il s'agissait d'une

atteinte à un droit fondamental d'autant que le tribunal administratif leur avait donné raison en première instance le 26 février. Le combat pour exprimer une opinion et dénoncer une réalité sans être taxé systématiquement de diffamateur ou d'antisémite est loin d'être gagné. Au même moment, le 15 février, Pierre Lellouche, secrétaire d'État au Commerce extérieur, annonçait à Tel-Aviv que « l'objectif de la France est de doubler sa part de marché en Israël dans les cinq ans » et il invitait les patrons français à investir en Israël « pour booster les relations économiques entre les deux pays⁷⁷ ». Autrement dit, il est légitime de commercer avec un État qui ne respecte pas les droits de l'homme et refuse toute enquête internationale sur la guerre à Gaza. Est-il permis de critiquer la politique d'un gouvernement et de demander le respect des traités internationaux et des résolutions de l'ONU, sans être accusé d'être raciste, antisémite, d'inciter à la haine de l'État juif ? Comme si la mise en cause des actions d'un pouvoir quel qu'il soit revenait à dénoncer un peuple tout entier, qu'il réside en Israël ou ailleurs.

Faut-il ignorer qu'il y a toujours plus de 4 000 prisonniers palestiniens dans les geôles israéliennes (4 743 au 31 décembre 2012), dont 178 détenus sans jugement ? Faut-il passer sous silence que ce chiffre est déjà monté jusqu'à 11 000, dont plus de 800 détenus administratifs, c'est-à-dire privés de liberté pendant six mois renouvelables jusqu'à plusieurs années et cela sans inculpation ni jugement ? Doit-on ne pas dénoncer le fait que depuis la guerre des six jours en 1967, plus de 700 000 Palestiniens sont passés par les prisons militaires, soit 20 % de la population des territoires occupés ? Sait-on que, depuis le début de la première Intifada en décembre 1987, près de 8 400 Palestiniens ont péri dans le conflit ainsi que plus de 1 500 Israéliens ? Pour le seul mois de janvier 2013, cinq Palestiniens ont été tués par l'armée dans l'indifférence totale. Prenons par exemple la semaine du 16 au 23 janvier 2013 et le bilan qui est donné de façon hebdomadaire par l'OCHA : « Le 23 janvier, une Palestinienne a été tuée et un enfant est mort des suites de ses blessures. Tous deux avaient été touchés par des balles tirées par les forces israéliennes en Cisjordanie. Au cours de cette période, les forces israéliennes ont blessé 67 personnes en Cisjordanie et quatre autres à Gaza. En Cisjordanie encore, les colons ont saccagé 280 champs appartenant à des Palestiniens. Les autorités israéliennes ont démoli plus de 100 structures appartenant à des Palestiniens et ont déplacé environ 180 personnes. A Gaza, trois Palestiniens sont morts dans l'effondrement d'un tunnel (sous la frontière avec le Sinaï) ». Alors,

faut-il accepter ces bilans, semaine après semaine, mois après mois, année après année ? Doit-on se taire lorsque, jour après jour, les autorités israéliennes continuent, 65 ans après la guerre de 1948, à voler la terre des Palestiniens et à expulser ceux qui y vivent ? Faut-il croire Benyamin Netanyahou lorsqu'il prétend vouloir créer un État palestinien alors que la poursuite de la colonisation rend totalement illusoire son instauration ? Les questions sont sans fin. Il serait temps que la communauté internationale fasse un audit objectif de la situation et tire les conclusions qui s'imposent avant qu'il ne soit trop tard.

69. AFP, 25 janvier 2012.

70. Déclaration du 12 mai 2008.

71. *Le Monde*, 31 juillet 1986.

72. *Le Monde*, 1^{er} novembre 2010.

73. Voir Willy Jackson, « Israël est-il menacé par une campagne de désinvestissement ? », *Le Monde diplomatique*, septembre 2009, et Dominique Vidal : « Boycott : la contre-offensive d'Israël », 22 février 2010.

74. *BDS contre l'apartheid et l'occupation de la Palestine*, La Fabrique, Paris, 2010.

75. The bed of Sodom, 21 avril 2007.

76. *Le Monde*, 19, 20 février 2012.

77. AFP, 15 février 2012.

La paix introuvable

Il est pourtant facile d'établir un constat. Le processus de paix est mort. Vingt ans après les accords d'Oslo, rien ne peut le ranimer. Ce n'est pas la nomination de Tzipi Livni, ancienne ministre des affaires étrangères du gouvernement d'Ehoud Olmert, dans le nouvel exécutif pour reprendre les pourparlers qui fait illusion. Tout le monde considère qu'il s'agit d'une nouvelle « feuille de vigne », d'un écran de fumée. Il faudrait un geste des autorités israéliennes, une preuve de sérieux pour tenter d'aboutir. Il y a d'abord eu l'échec de camp David en juillet 2000, le non-fonctionnement de la feuille de route de mars 2003, la tentative infructueuse d'Annapolis en novembre 2007, les promesses de Barack Obama en septembre 2010. Chaque fois, des échéances ont été fixées, mais jamais respectées. On pourrait y ajouter l'offre de paix et de reconnaissance d'Israël des 22 pays de la Ligue arabe en mars 2002 à Beyrouth. Elle a été ignorée par Ariel Sharon. Rien n'a marché ! Pourquoi ? Parce qu'il faut être deux pour faire la paix. Il faut une véritable volonté politique d'aboutir. Les Palestiniens ont toujours eu une position claire : les frontières d'avant 1967 avec quelques aménagements pour tenir compte des réalités sur le terrain, Jérusalem-Est comme capitale et des pourparlers pour un droit au retour négocié. Non seulement les Israéliens n'ont jamais accepté ces revendications ne concernant pourtant que 22 % de la Palestine historique, mais tout a été fait pour rendre inapplicables ces exigences par des faits accomplis sur le terrain, que ce soit à Jérusalem ou en Cisjordanie.

Et le plus fort est que cela continue de plus belle. En violation des accords d'Oslo, des avant-postes de colons s'installent désormais en zone B, placée sous l'administration civile palestinienne et sécuritaire israélienne⁷⁸. Le mouvement La Paix maintenant a signalé, début 2012, plusieurs cas

d'implantations. Dans quelques années, que restera-t-il pour créer un État palestinien ? « Tout ce que l'on prendra maintenant restera à nous. Tout ce que nous ne prendrons pas par la force ira à eux », avait déclaré Ariel Sharon le 15 novembre 1998. Malgré ce qui se passe, le gouvernement de Benyamin Netanyahou insiste pour reprendre les pourparlers. On se demande bien pour discuter de quoi ?

Comment peut-on espérer que les Palestiniens s'asseyent à une table de négociations pour discuter de façon interminable des frontières de leur État alors que, pendant ce temps, ce dernier est grignoté petit à petit ? Avigdor Lieberman avait osé dire au secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, que les colonies n'étaient pas « un obstacle » pour la recherche de la paix » et qu'il est manifeste qu'il s'agit « d'une excuse pour ceux qui veulent esquiver les pourparlers », à savoir les Palestiniens. « La carte des colonies contredit la carte de la paix », a, en toute logique, constaté l'écrivain israélien David Grossman, persuadé « qu'il n'y aura pas de paix si elle ne nous est pas imposée ». Telle est l'évidence. Chacun devrait y réfléchir avant d'inciter les deux parties à reprendre le dialogue. Il ne s'agit là que d'une question de bon sens. Tous les jours ou presque, de nouveaux programmes de construction sont annoncés dans les colonies et à Jérusalem.

Mais, pour Benyamin Netanyahou, « les colons ne sont ni les ennemis du peuple, ni les ennemis de la paix. Ils font partie intégrante de notre peuple. C'est une population qui a des principes, novatrice et sioniste. [...] Le lien entre le peuple juif et la terre d'Israël existe depuis plus de 3 500 ans, c'est la terre de nos ancêtres », avait-t-il affirmé, le 14 juin 2009, dans un discours où il avait accepté du bout des lèvres la création d'un État palestinien, tout en fixant des conditions draconiennes pour sa création⁷⁹. Des conditions inacceptables pour les Palestiniens, à tel point qu'elles avaient fait dire à Yasser Abed Rabbo, proche collaborateur du président Mahmoud Abbas : « Ce n'est pas un État palestinien qu'il veut, c'est un protectorat israélien. » Et d'ironiser : « Il veut que les Palestiniens fassent partie du mouvement sioniste mondial. » Pour le Premier ministre israélien, il n'est en effet pas question de renoncer à la totalité de Jérusalem, de discuter du droit au retour des Palestiniens qui doit être « résolu en dehors des frontières d'Israël ». Quant à la question territoriale, elle ne pourra être réglée, a-t-il souligné, que lors d'« un accord de paix final », étant entendu que la Palestine devra être démilitarisée et reconnaître « Israël en tant qu'État du peuple juif ».

Donc à quoi bon discuter *ad vitam aeternam* lorsqu'il est évident qu'il ne peut y avoir un terrain d'entente. À la question : « Quels sont les plus grands dangers auxquels Israël est confronté ? », Yitzhak Shamir, ancien Premier ministre⁸⁰, avait répondu : « La création d'un État palestinien ». Ce chef du Likoud avait également avoué que, pour lui, Israël devrait s'étendre « de la frontière du royaume de Jordanie à la mer Méditerranée ». S'étant rendu à reculons à la conférence de Madrid à la fin octobre 1991 sous la pression américaine, il avait clairement fait savoir par la suite qu'il avait l'intention de faire traîner les pourparlers en longueur le plus longtemps possible. C'est ce que l'on avait appelé « la politique de la petite cuillère » (*teaspoon policy*) qui consiste en des négociations interminables au cours desquelles des montagnes de sucre seraient déversées dans d'innombrables tasses de café ou de thé sans qu'aucun accord ne soit jamais atteint. Une méthode qu'a parfaitement apprise Benyamin Netanyahou.

Avec Yitzhak Rabin, successeur de Yitzhak Shamir, un nouvel espoir s'était levé. Son assassinat, le 4 novembre 1995, par un nationaliste d'extrême droite, Yigal Amir, sonnera à jamais la fin d'une perspective de paix négociée. « J'ai passé vingt-sept ans de ma vie sous les drapeaux, j'ai combattu aussi longtemps que les probabilités de parvenir à la paix étaient nulles. Aujourd'hui, je crois que la paix a une chance, une vraie chance, qu'il nous faut la saisir pour le bien de tous ceux qui sont présents ici, ainsi que les autres – qui sont nombreux », avait-il déclaré dans son dernier discours. Même à Camp David, en juillet 2000, les possibilités d'un accord n'ont jamais été à portée de la main. Et aujourd'hui, que reste-t-il puisque le processus de paix est mort ?

Car les solutions sont connues. Elles ont été mises sur la table depuis longtemps. Il ne manque que la volonté politique de les mettre en œuvre. Dans cet échec, Israël porte la plus grande part de responsabilité. Après la deuxième Intifada en septembre 2000, les dirigeants israéliens et Ehoud Barak en premier n'ont cessé de dire qu'ils n'avaient pas de partenaire avec qui discuter, après avoir assiégé Yasser Arafat à la Moukhata, siège de la présidence à Ramallah. Ensuite, avec la feuille de route de mars 2003, ils ont exigé la nomination d'un Premier ministre, puis demandé le rétablissement total des conditions de sécurité avec la formation de forces de police palestiniennes dignes de ce nom. Enfin, ils ont réclamé la fin du terrorisme, puis requis la mise en place d'infrastructures étatiques solides comme base d'un État. Tout cela a été fait grâce à l'aide internationale. La Banque

mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont donné leur imprimatur. Mais cela ne suffit plus. Il faut désormais que les Palestiniens reconnaissent le « caractère juif » de l'État d'Israël, voire son statut d'« État du peuple juif ». Jusqu'à la prochaine exigence ! Alors, qui est responsable de cette fuite en avant perpétuelle ? Il n'est plus possible d'invoquer la sempiternelle question de la sécurité puisque depuis trois ans, la situation est calme à part les roquettes lancées de la bande de Gaza. Alors, quelle est la solution ?

Aux yeux de beaucoup, la création d'un État palestinien digne de ce nom apparaît très improbable, pour ne pas dire impossible. Pour y parvenir, il faudrait qu'Israël renonce à une série d'exigences que les Palestiniens ne peuvent accepter. Il faudrait d'abord et avant tout démanteler une bonne partie des colonies, ce qu'aucun pouvoir israélien n'est prêt à faire. Parce que la volonté n'existe pas et que, si elle existait, n'importe quel gouvernement volerait en éclats puisqu'il s'agit toujours de coalition en raison du type de scrutin à la proportionnelle à un tour, qui aboutit à une atomisation des voix et à la représentation à la Knesset d'une multitude de partis. En plus, en raison d'une droitisation de plus en plus marquée de la société israélienne, du poids de plus en plus influent du lobby des colons et du manque de pression sérieuse de la communauté internationale pour stopper le phénomène de la colonisation, on voit mal comment le processus pourrait s'inverser. Par ailleurs, il ne reste plus que 150 000 Palestiniens dans la zone C contrôlée par les Israéliens (62 % de la Cisjordanie) et le reste du territoire est totalement atomisé en îlots coupés les uns des autres et séparés par des routes réservées à l'usage exclusif des colons. Comment est-il possible d'unifier cette peau de léopard qui, de surcroît, est coupée pratiquement en deux en son milieu par l'excroissance des colonies autour de Jérusalem-Est ? Ce qui est encore plus manifeste depuis que Benyamin Netanyahou a fait part de son intention de construire dans la zone E1. Tous ceux qui insistent pour la solution à deux États devraient se rendre sur place et circuler dans ce gruyère dont les trous (les implantations juives) ne cessent de s'étendre. Une véritable toile d'araignée ! Et cela sans parler de la bande de Gaza qui, de facto, est une entité à part.

Alors que reste-t-il ? Plus qu'un État, une seule entité géopolitique où vivent deux communautés imbriquées l'une dans l'autre sans qu'elles se côtoient. Israël a déjà pratiquement phagocyté la Cisjordanie. Ce territoire est non seulement sous son contrôle, mais sous sa dépendance économique.

Israël a également refusé de renégocier le protocole de Paris signé le 29 avril 1994 après les accords d'Oslo qui accorde une liberté économique limitée aux Palestiniens. Ce protocole est notamment utilisé par les Israéliens pour ne pas reverser les droits de douane afin de faire pression sur Ramallah. Israël ne veut rien changer au statu quo. C'est pour cette raison que la solution d'un État unitaire a refait surface depuis quelques années et qu'elle a ses partisans, comme Sari Nusseibeh, professeur de philosophie et président de l'université Al-Qods de Jérusalem. Il estime qu'il est trop tard pour créer la Palestine et que l'on ne peut pas former un État avec « une collection de bantoustans ». Plusieurs arguments plaident en faveur d'un État unitaire. Les Palestiniens d'Israël et ceux de Cisjordanie seraient réunis. D'autre part, l'intégrité territoriale de la Palestine serait reconstituée.

« Le partage unit les Juifs et désunit les Palestiniens », comme le souligne l'universitaire palestinien Raef Zreik dans le livre *Palestine-Israël : un État, deux États ?*, sous la direction de Dominique Vidal⁸¹. « Cette solution met fin à l'occupation, en tant que système de subornation et de domination, par la transformation de chaque sujet en citoyen libre jouissant des mêmes droits que les autres citoyens », écrit-il. Cela, c'est la théorie. La réalité est tout autre. L'Autorité palestinienne existe toujours. Peut-elle se saborder puisqu'elle ressemble de plus en plus à un artifice commode pour les Israéliens et qu'elle est incapable de faire entendre sa voix ? Cette hypothèse a déjà été évoquée à plusieurs reprises, notamment par Saëb Erekat, le responsable des négociations du gouvernement de Ramallah. L'occupation de la Cisjordanie deviendrait alors une annexion *de facto* avec les conséquences que cela implique et notamment l'arrêt de l'aide internationale et la prise en charge par Israël de ce territoire. La situation actuelle est confortable pour Israël. Le statu quo n'offre que des avantages puisque ses occupants en tirent profit sans avoir à soutenir financièrement les autochtones. Les forces de sécurité contrôlent efficacement tout débordement grâce au mur, aux check-points et au Shin Beth, le service d'espionnage.

C'est pourquoi la majorité du pays est vent debout face à cette perspective, car elle signifie à terme la fin de l'État juif en tant que tel. Plusieurs dirigeants l'ont bien compris, à commencer par l'ancien Premier ministre Ehoud Olmert ainsi que Tzipi Livni qui, tous deux, ont mis en garde contre les risques que comportait la non-crétion d'un État palestinien, mettant en avant la probabilité de l'instauration d'un régime d'apartheid pour préserver le

caractère juif d'Israël. Étaient-ils prêts à faire suffisamment de concessions pour écarter cette menace ? Ils ne l'ont pas démontré, bien qu'ayant en face d'eux un interlocuteur de bonne volonté, Mahmoud Abbas, qui a dû essuyer plus d'un affront lors du processus pipé d'Annapolis. Comme l'a fait remarquer Jeff Halper, responsable du Comité israélien contre les démolitions de maisons (ICAHM) : « Aucun gouvernement israélien n'a jamais reconnu les droits collectifs du peuple palestinien à l'autodétermination. Israël n'a jamais accepté le principe d'authentiques négociations. Les Palestiniens ne sont pas considérés comme des partenaires égaux ayant des revendications en concurrence avec les nôtres sur le même pays. » Puisque toutes les possibilités de dialogue sont épuisées, chacun est désormais au pied du mur.

C'est pourquoi Mahmoud Abbas avait été contraint, le 23 septembre 2011, de demander la reconnaissance de la Palestine au Conseil de sécurité de l'ONU en faisant valoir « qu'il n'est pas possible, ni réalisable, ni acceptable de reprendre les négociations comme si de rien n'était. C'est un moment de vérité et mon peuple attend la réponse du monde entier. Est-ce qu'il va permettre à Israël de poursuivre l'occupation, la seule occupation au monde ? Est-ce qu'il va permettre à Israël de demeurer un État au-dessus des lois sans rendre de comptes ? » Le président Abbas et le peuple palestinien se sont opposés à un refus. La seule réponse obtenue : une intensification de la colonisation pour leur apprendre à se montrer aussi effrontés et un silence assourdissant de la communauté internationale. Barack Obama a même fait marche arrière. Il n'exige plus l'arrêt de la colonisation. Il s'est opposé à la reconnaissance de la Palestine par le Conseil de sécurité de l'ONU. Il a refusé un an plus tard de faire de la Palestine un État observateur. Va-t-il définitivement laisser tomber l'épineux dossier israélo-palestinien et laisser les Israéliens agir à leur guise ? Ses intentions devraient être clarifiées lors de sa visite en Israël et à Ramallah au mois de mars.

78. Akiva Eldar : « West bank outposts spreading into area B, in violation of Oslo accords », *Haaretz*, Tel-Aviv, 19 février 2012

79. *Le Monde*, article de l'auteur, 15 juin 2009.

80. Entretien avec Daniel Pipes, le 27 octobre 1998.

81. *Palestine-Israël : un État, deux États ?* Institut d'études palestiniennes/Sindbad/Actes Sud, 2011.

L'apartheid ou la mort

Il n'empêche que le piège se referme de plus en plus sur Israël, même si ses dirigeants se complaisent dans un attentisme qu'ils croient salvateur. Car la question qui se pose est la suivante. Elle a été formulée par Sari Nusseibeh en ces termes : « En 1948, les Israéliens voulaient créer un État sans les Palestiniens et ils étaient presque parvenus à les chasser. En 1967, leur victoire a réuni les réfugiés avec ceux qui étaient restés en Israël. Nous étions dispersés, ils nous ont réunis. Les Israéliens sèment leur propre échec par leurs succès. La colonisation de Jérusalem et de la Cisjordanie, qui rend impossible une solution à deux États, va obliger Israël à cohabiter avec une importante population arabe et à remettre en cause son système démocratique. » Il ne fait pas de doute que, tôt ou tard, la population arabe sera supérieure en nombre à la population juive. Chaque année, les bureaux de statistiques israélien et palestinien publient leurs chiffres. Pour Ramallah, mi-2012, il y avait 4,29 millions de Palestiniens dont 2,65 millions en Cisjordanie et 1,64 million à Gaza auxquels il faut ajouter 1,4 million vivant en Israël et plus de 5 millions dans les pays arabes, soit un total de 10,69 millions sans parler des 284 000 habitants arabes de Jérusalem-Est. Quant à Israël, pour la première fois, en octobre 2012, il a reconnu que, sur 12 millions de « personnes vivant sous autorité israélienne », seules 5,9 millions sont des Juifs. Il y aurait d'ores et déjà entre Jourdain et Méditerranée, bande de Gaza comprise, une majorité de non-Juifs : 6,1 millions ⁽⁸²⁾.

Les conclusions à tirer sont simples. La menace démographique tant crainte par les Juifs israéliens va très vite devenir un risque majeur pour l'État juif. Alors soit il y a deux États, soit il y en a un seul et, dans ce cas, comment échapper à l'instauration d'un système de ségrégation renforcée pour éviter de donner aux Palestiniens des droits politiques égaux à ceux des

Palestiniens d'Israël ? Le choix est entre l'apartheid ou une Palestine indépendante sous peine de renoncer au caractère juif de l'État d'Israël. Sans création de leur État, les Palestiniens ne vont pas manquer de réclamer l'égalité pour chacun, c'est-à-dire « un homme, une voix » comme ce fut le cas en Afrique du Sud pour la majorité noire. Il y aura une campagne pour les droits civiques. Quand Israël va-t-il comprendre que la situation va devenir intenable et tenter de sortir de l'impasse comme le firent les Blancs sud-africains ? Que pourra-t-il inventer pour faire reculer autant que faire se peut l'échéance fatidique ?

Le compte à rebours a commencé depuis longtemps. Il a atteint la phase critique. « Israël est sur un volcan. L'horloge internationale tourne et l'existence d'Israël en tant qu'État juif et démocratique est en danger de mort », n'avait pas craint de lancer à la Knesset Tzipi Livni, ancienne ministre des affaires étrangères, lorsqu'elle avait présenté sa démission le 1^{er} mai 2012. Uri Avnery, vieille figure du pacifisme, militant convaincu de la solution à deux États, plante le décor : « Si, après des décades d'oppression, de guerre civile, d'atrocités et d'autres plaies, il n'y a plus qu'un seul État, il deviendra rapidement un État palestinien avec une minorité juive, comme pour les Blancs en Afrique du Sud. Ce sera la négation de toute l'entreprise sioniste dont l'objectif fondamental était d'avoir une place sur terre où les Juifs seraient une majorité. La plupart des Juifs voudront probablement émigrer. Pour un Israélien, cela signifierait un suicide national. C'est l'issue inévitable si l'État continue sur le même chemin⁸³. »

Le constat est lucide. Se suicider ou survivre ? Le même dilemme qu'en Afrique du Sud. Frederik de Klerk l'avait compris. Il ne l'a pas regretté, car la transition s'est faite en douceur, sans effusion de sang. Israël saura-t-il choisir : sacrifier le sionisme ou renoncer à une partie du territoire ? « Que veut Israël ? », s'interroge Sefi Rachlevsky dans *Haaretz*⁸⁴. « Est-ce qu'Israël veut un État démocratique fondé sur les frontières de 1967 ou non ? Il n'y a pas d'autres questions. Mais la réponse requise n'est pas facile à avaler. Cela implique le démantèlement des colonies hors des frontières, l'éclatement de la bulle raciste messianique qui prend le dessus sur l'éducation et les lois du pays ainsi que la remise à leur place des rabbins ». Plus facile à dire qu'à faire ! La marche arrière n'a jamais été aisée pour un peuple qui reste sourd et convaincu de son bon droit. Il y a plus de neuf ans déjà, Avraham Burg, ancien président de la Knesset, avait publié dans *Le Monde* un texte resté

célèbre, intitulé « La révolution sioniste est morte ». Il écrivait à ses compatriotes : « Si c'est la démocratie que vous voulez, vous avez deux options : soit renoncer au rêve d'*Eretz Israël* (le grand Israël) dans sa totalité, aux colonies et à leurs habitants, soit octroyer à tous la pleine citoyenneté avec le droit de vote aux législatives, y compris aux Arabes. Dans ce dernier cas, ceux qui ne voulaient pas les Arabes dans l'État voisin les auront aux urnes, chez eux-mêmes. La majorité, c'est eux ; nous, nous sommes la minorité⁸⁵. »

Ce texte a été écrit en 2003. Depuis, cette probabilité n'a fait que se renforcer. Certains intellectuels israéliens n'arrêtent pas de dire que la situation des Arabes israéliens et de Palestine est bien meilleure, économiquement parlant, que celle des pays voisins. Qu'ils auraient tort de vouloir leur propre État. C'est ce que pense Meron Benvenisti, ancien adjoint travailliste au maire de Jérusalem. « La population de Cisjordanie est entrée dans un processus de transformation similaire à celui des Arabes Israéliens. Elle ne veut pas de troisième Intifada. Elle se concentre sur la constitution d'un sous-groupe socio-économique viable qui demandera à terme son annexion à Israël. Ce qui ramènerait la question binationale sur le devant de la scène. Il est temps qu'Israéliens et Palestiniens se mettent à penser le régime binational non comme une menace mais comme une réalité », déclarait-il⁸⁶. Le sionisme a-t-il donc vécu ? Theodor Herzl n'avait sans doute pas pensé à tout cela lorsqu'il en a lancé l'idée. Il avait bien prévu qu'il faudrait « chasser la population pauvre (les Arabes) au-delà de la frontière en lui refusant du travail », précisant que « le processus d'expropriation et de déplacement des pauvres doit être mené discrètement et avec circonspection », avait-il noté, le 12 juin 1895. Mais il ne pouvait pas penser que, 65 ans après la création d'Israël, « les pauvres » en question y seraient plus nombreux que les Juifs.

Est-ce à dire que, dès le départ, la partition d'Israël a été une erreur et qu'aujourd'hui nous allons revenir au *statu quo ante* ? N'aurait-t-il pas mieux valu créer dès le départ un État unitaire ou une fédération ? La question heurte. Elle mérite tout de même d'être posée même s'il est trop tard et qu'Israël existe, et qu'il est impensable de le rayer de la carte, comme le prétendent les jusqu'au-boutistes. Comme il n'est pas possible non plus d'ignorer plus longtemps le sort qui est fait aux Palestiniens. Avraham Burg est en tout cas convaincu qu'avoir « défini l'État d'Israël comme un État juif est la clef de sa perte. Un État juif, c'est explosif, c'est de la dynamite », a-t-

il déclaré dans un entretien à *Haaretz* le 8 juin 2007. Il allait même plus loin. Auteur d'un livre intitulé *Vaincre Hitler*, il avait affirmé : « Nous sommes déjà morts mais nous ne le savons pas encore. Tout cela ne marche plus. » Avraham Burg n'hésite pas à comparer l'état de la société israélienne à une forme de « nazisme » à l'encontre des Arabes en mettant en avant « le caractère central du militarisme dans notre identité. La place des officiers de réserve dans la société. Le nombre d'Israéliens armés dans les rues. Où va cet essaim de gens armés ? Ils disent publiquement « les Arabes dehors ! » Se définissant comme un citoyen du monde, un pacifiste, il qualifie l'occupation de la Cisjordanie d'« *Anschluss* » et prédit « une explosion sans fin ». « Nous sommes au pied du mur, avait-il conclu. Demandez à vos amis s'ils sont sûrs que leurs enfants vont vivre ici. Au maximum 50 % diront "oui". Autrement dit, l'élite israélienne est déjà partie et sans élite, il n'y a pas de nation. »

A-t-il raison ? A-t-il tort ? Le sionisme est-il moribond ? Nul ne peut dire quel scénario va prendre le dessus. Au Proche-Orient, l'avenir réserve souvent des surprises. En Afrique du Sud, tout le monde prédisait un bain de sang. Il n'a pas eu lieu. La Commission vérité et réconciliation a permis de cicatrifier les plaies et la page a été tournée sans trop de difficultés alors que le contentieux était tout aussi explosif qu'au Moyen-Orient. Mais une chose est sûre, comme l'a écrit Albert Einstein, le 25 novembre 1929, dans une lettre à celui qui sera le premier président de l'État d'Israël de 1948 à 1952, Chaim Weissman : « Si nous nous révélons incapables de parvenir à une cohabitation et à des accords honnêtes avec les Arabes, alors nous n'aurons strictement rien appris pendant nos deux mille années de souffrances et mériterons tout ce qui nous arrivera. »

82. <http://israelpalestine.blog.lemonde.fr/category/demographie/>

83. Thou Shalt not kill (thysel), 18 février 2012.

84. « Israël doit choisir entre la paix et un État raciste ».

85. *Le Monde*, 10 septembre 2003.

86. *Le Monde*, 1^{er} septembre 2010.

Épilogue

« Maintenant nous avons un État », a fièrement proclamé Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne, à son retour à Ramallah, le 2 décembre 2012, après avoir obtenu trois jours plus tôt le statut d'observateur à l'ONU pour la Palestine. « Le monde l'a dit haut et fort : “Oui à l'État de Palestine, oui à la liberté de la Palestine, oui à l'indépendance de la Palestine” », a-t-il lancé à la Mouqata'a, le complexe de l'Autorité palestinienne. Mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Est-ce que la Palestine sera un jour véritablement indépendante ? Les probabilités sont maigres, voire inexistantes, parce que si les Israéliens l'avaient voulu, il y a longtemps que ce serait fait. Il y a bien eu encore quelques voix au sein de l'État juif, à commencer par Ehoud Olmert, l'ancien premier ministre, pour estimer que son pays aurait dû légitimer la démarche de Mahmoud Abbas à l'ONU dans un geste de bonne volonté. Mais elles furent rares.

Désormais, il s'agit de voir la réalité en face. Israël ne veut pas d'un État palestinien. Il considère que la Cisjordanie est une partie intégrante de son territoire sur lequel il tolère les Palestiniens qui y vivent parce qu'il n'est pas possible de faire autrement. La relance des pourparlers de paix n'est qu'un jeu de dupes. Comment prendre au sérieux cette volonté affichée de reprendre les négociations tout en poursuivant sans relâche la colonisation et en coupant Jérusalem de son arrière pays ? Il faut choisir : la terre ou la paix. Les Israéliens ne peuvent avoir les deux. Ce principe (« la terre contre la paix ») sous-tendait les accords d'Oslo. Aujourd'hui, il a vécu. C'est pourquoi, dans ces conditions, les pourparlers ne peuvent être qu'une mascarade, un écran de fumée, une manière de gagner du temps. Plus personne ne devrait y croire à moins de geler la colonisation, y compris à Jérusalem, comme le demandent les Palestiniens.

Benyamin Netanyahou a osé accuser Mahmoud Abbas d'avoir pris une « décision unilatérale » en se rendant à l'ONU. Il lui a reproché d'avoir violé les accords passés. Ce qu'Israël fait pourtant allégrement, depuis longtemps, que ce soit les accords d'Oslo, la feuille de route, sans parler des résolutions de l'ONU. On pourrait allonger la liste. M. Netanyahou a qualifié le discours du président Abbas de « diffamatoire, venimeux, rempli de propagande fallacieuse contre l'armée et les citoyens d'Israël » alors que 138 pays sur 188 ont voté en faveur de l'admission de l'État de Palestine. Est-ce qu'Israël a perdu la boussole ? À tel point qu'un comité établi par M. Netanyahou et présidé par un ancien juge, Edmond Lévy, a publié un rapport vers le milieu de l'année 2012 affirmant, sans barguigner, que la Cisjordanie n'était pas une terre occupée et que les colonies étaient parfaitement casher. S'agit-il du dernier pas avant l'annexion de la zone C comme ce fut le cas pour Jérusalem-Est et le plateau du Golan ? Après tout, il ne reste que 150 000 Palestiniens sur ce territoire, ce qui n'est pas un gros handicap à surmonter pour avoir les mains totalement libres sur 62 % de la Cisjordanie.

C'est d'ailleurs ce que dit clairement la nouvelle étoile montante de l'extrême droite israélienne, Naftali Bennett. Le reste de la Cisjordanie sera définitivement « bantoustanisé », compartimenté en « réserves » étroitement surveillées. Il est temps de faire tomber les masques. Il faut que les choses soient dites d'une manière claire plutôt que de se cacher derrière des faux-semblants et des formules hypocrites. Tout cela parce que les Occidentaux n'en ont toujours pas fini d'expier le génocide. Il va bien falloir dire un jour « cela suffit ! ». Combien d'années cela prendra-t-il ?

Le rapprochement avec la situation qui a prévalu en Afrique du Sud s'impose même si elle n'est pas identique. Il s'agit de deux communautés, les Boers et les Juifs, qui ont conquis des terres par la force des armes, qui ont toutes les deux souffert, pour les premières de la domination anglaise, pour les secondes du génocide nazi, qui se sont présentées toutes les deux comme des remparts face à la barbarie et qui finalement se sont trouvées confrontées à une remise en cause de leur hégémonie d'autant plus que celle-ci s'est traduite par un système d'oppression et d'exclusion. Les Sud-Africains ont su se tirer de ce mauvais pas. Est-ce que les Israéliens trouveront les ressources et la sagesse nécessaires pour y parvenir ? C'est en tout cas leur intérêt pour préserver l'avenir de l'État juif, sous peine de devenir une minorité dans cet espace tant convoité et, par voie de conséquence, de renforcer un système de

ségrégation pour protéger leur identité. Beaucoup l'ont déjà compris. Tous ceux qui refusent la fuite en avant et l'isolement d'Israël au sein de la communauté internationale. Car cette marginalisation ne peut que s'accroître face à l'accroissement des mesures répressives et des guerres à répétition.

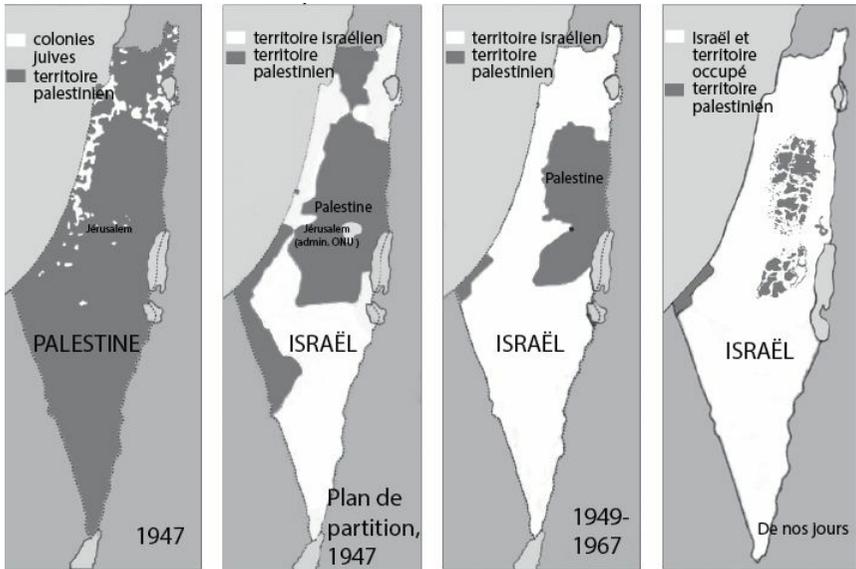
Les trois dernières, au Liban contre le Hezbollah (2006) et dans la bande de Gaza contre le Hamas (2009 et 2012) n'ont rien résolu. Au contraire ! « Dans l'arène de l'histoire, il n'est pas rare de voir les victimes se transformer en bourreaux, les persécutés et les exclus se muer, à leur tour, en persécuteurs et maîtres des lieux », écrit Shlomo Sand dans *Comment la terre d'Israël fut inventée*. Car, c'est bien de cela qu'il s'agit : des opprimés devenus oppresseurs. Pour sauver la nation juive. Jusqu'à quel prix ?

Lors de la campagne électorale, en janvier 2013, l'écrivain israélien Amos Oz a lancé une cri d'alarme : « Dans mon esprit, le gouvernement de Netanyahu est le plus antisioniste des gouvernements qu'Israël ait jamais eus. Il fait tout ce qu'il peut pour qu'il n'y ait pas deux États mais un seul... Il ne cesse de donner des coups à Abou Mazen (nom de guerre de Mahmoud Abbas), de violents coups moraux, financiers et politiques. Il renforce de plus en plus le Hamas. Peut-être est-ce son intention d'empêcher la solution de deux États. Ils croient que les Juifs peuvent gouverner une majorité arabe pour toujours. Aucun État d'apartheid dans le monde n'a duré sans s'écrouler après quelques années... Il n'y aura pas un État binational mais il y aura un État arabe ». Amos Oz sera-t-il entendu ?

Le temps joue contre Israël. La perpétuation d'un statu quo délétère est annonciatrice de tous les dangers. Les nations occidentales, à commencer par les États-Unis, devraient l'avoir compris. Comme elles devraient avoir compris que la paix n'est pas possible sans l'intervention d'une puissance extérieure qui forcera les deux protagonistes à des concessions nécessaires. Si besoin est par les sanctions et le boycottage. Comme ce fut le cas contre l'Afrique du Sud. Le temps qui reste avant qu'il ne soit trop tard se réduit beaucoup plus vite qu'on ne le pense. Il est peut-être déjà écoulé.

Cartes

Palestine : perte de territoire de 1947 à nos jours



Le tracé du mur ou barrière de sécurité



Barrières agricoles Fréquence d'ouverture

- ⊗ Journalière*
- ⊗ Saisonnière**
- ⊗ Saisonnière restreinte***

Mur de la rive ouest

- construit
- ⋯ en construction
- ⋯ en projet
- Implantations israéliennes derrière le mur
- Zones derrière le mur

* Généralement ouvertes 15 à 60 minutes, trois fois par jour.

** Ouvertes tous les jours uniquement pendant la récolte des olives

*** Ouvertes trois fois par jour, trois jours par semaine, pendant la récolte des olives

DISCLAIMER:

The designations employed and the presentation of material on this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. Reproduction and/or use of this material is only permitted with express reference to "United Nations OCHA oPC" as the source.



708 Km



Territoires palestiniens occupés

Rive ouest : carte de la zone C

Frontière

- Frontière internationale
- Ligne verte

■ Zone de Jérusalem annexée par Israël¹

1. En 1967, Israël occupa la rive ouest et annexa unilatéralement à ses territoires 75,5 km de la zone occupée

Mur

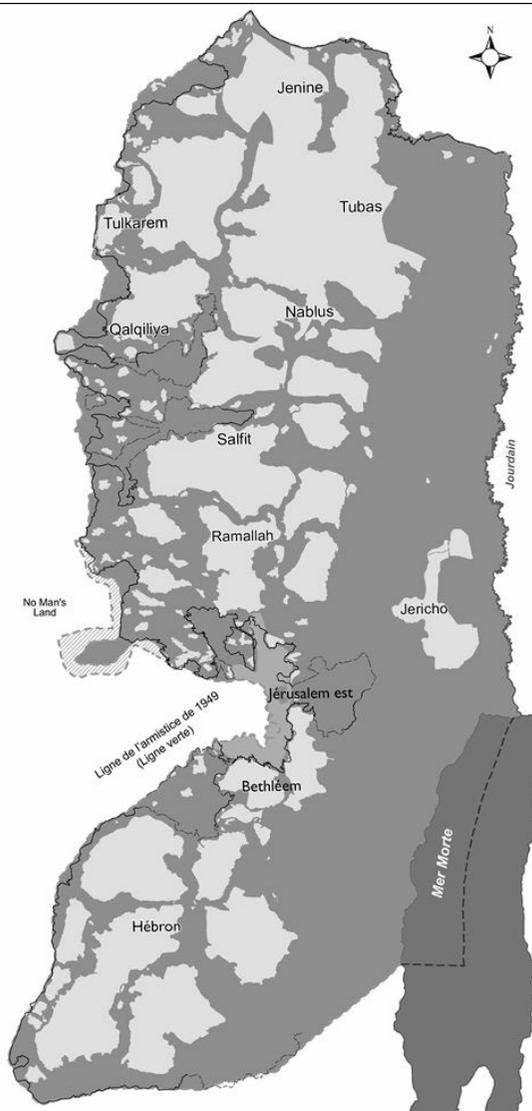
- Construit ou en construction
- - - - En projet

Accord d'Oslo²

- Zone (A), (B)
- Zone C et réserves naturelles

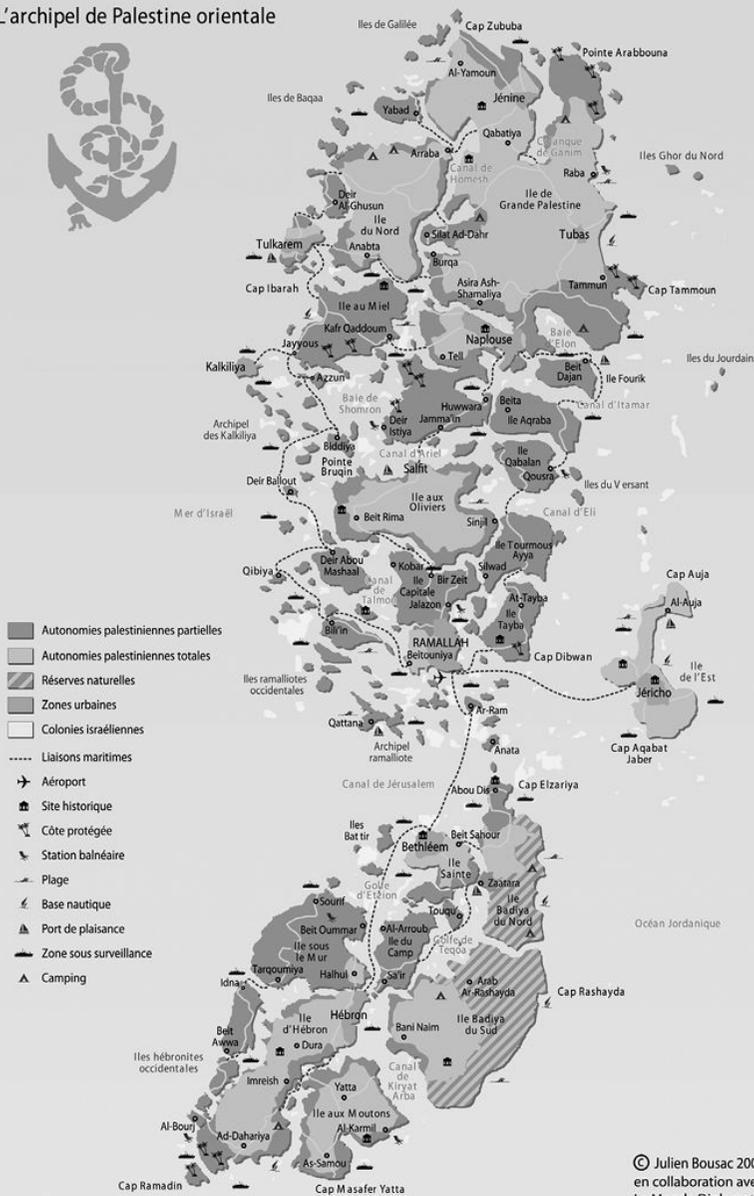
Accord intérimaire d'Oslo

- 2. Zone A : sous contrôle civil et militaire palestinien
- Zone B : contrôle civil palestinien et contrôle militaire conjoint israélo-palestinien
- Zone C : contrôle militaire israélien, colonies, installations militaires, terres domaniales



La mâchoire des colonies

L'archipel de Palestine orientale



© Julien Bousac 2009
en collaboration avec
Le Monde Diplomatique

Les Liens qui Libèrent